

SEANCE DU 27 août 2015.

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;
MM. A. PERPETE, A. BALON, J-M. TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-
BEKAERT, M. K.MITRI, Echevins;
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, A. EVEN, Mme M.-Th. DENIS-TRUM, MM. G.
SCHUSTER, R. MULLER, B. DAXHELET, D. LAFORGE, Mme J. DENIS, MM. M.
SAINLEZ, R. GAUDRON, Melle P. SCHMIT, M.L. TURBANG, Mmes F. BURNET,
M. WILLEMS, MM. J. DECHAMBRE, J. GOEDERT, Conseillers;
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
Mme M. STEVART, Directeur général f.f.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 05 minutes

+ + +

Il excuse l'absence de M.M. H.MANIGART, X.KROELL, Y.SCHOPPACH,
I.CHAMPLUVIER et M. CHARLIER.

1. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : En présence de l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques : Restauration de la Synagogue d'Arlon. Chapitre 1 - vérification toiture et renouvellement de la voûte. Chapitre 2 - façades et restauration intérieure. Approbation des conditions et mode de passation.

Monsieur MAGNUS introduit le point en disant que ce bâtiment qui est la plus vieille synagogue de Belgique tient à cœur à tous les Arlonais, et que malgré tous les problèmes rencontrés l'année passée, on a dû remettre les auteurs de projet au travail. Il passe la parole au Service Technique Provincial.

Monsieur GAUDRON intervient avant pour signaler une petite erreur car il pense que le point 55 'autorisation d'ester en justice' qui est à huis clos devrait normalement et administrativement se trouver en séance publique, car il pense que cette décision doit être prise en séance publique.

Monsieur MAGNUS répond que traditionnellement les points relatifs aux 'autorisations d'ester en justice' se décident toujours à huis clos, et il se réfère au code de la démocratie locale qui dit ceci : 'les séances du Conseil communal sont publiques sous réserve de l'article 1122-23 du Conseil communal statuant à la majorité des deux tiers des membres présents et peut dans l'intérêt de l'ordre public, ou en raison des inconvénients graves qui résulteraient de la publicité, décider que la séance ne sera pas publique'. Il dit que le Collège estimait de manière constante que dès qu'il y avait des problèmes en justice, il s'agissait de ne pas communiquer éventuellement à la partie adverse tous les éléments qui étaient les leurs. Mais il rajoute que si tel est le souhait de mettre ce point en séance publique, ça ne pose pas de problème au Collège communal.

Monsieur GAUDRON estime que c'est le meilleur moyen de garantir la solidité de la décision prise. Il précise que les autres communes concernées comme Messancy le font en séance publique et que dans les jours qui viennent Aubange et Attert le feront aussi en séance publique. Il ajoute qu'il faut donc d'une part une certaine cohérence, et d'autre part, il estime qu'on a suffisamment d'ennemis à ce niveau-là et que c'est donc mieux que la démarche soit suffisamment solide tout en respectant le code de la démocratie locale sur ce point.

Monsieur PERPETE répond que ce n'est pas une question de respect du code de la démocratie locale qui ne s'impose pas. Il dit que le débat ne sera pas du tout le même car il pense qu'on ne doit pas révéler en séance publique, à nos adversaires de demain, les éléments dont on dispose, les éléments qu'on ne dispose pas encore, ceux sur lesquels on doit compter et ceux sur lesquels on ne doit pas compter... Il dit qu'il n'y a pas de problème de débattre en séance publique mais qu'il n'aura pas beaucoup d'intérêt car jamais un avocat ne va expliquer à la partie adverse à l'avance ce qu'il va peut-être invoquer, ce serait s'affaiblir encore davantage dans un dossier qui est déjà suffisamment difficile. Il dit qu'il n'y a pas de problème d'en parler en séance publique mais il ne faudra pas s'étonner de ne pas avoir beaucoup d'informations alors.

Monsieur GAUDRON précise que ce sera uniquement la décision administrative et le vote qui auront lieu en séance publique et que c'est tout ce qu'il voulait par rapport à l'ordre du jour, et Monsieur PERPETE acquiesce.

Monsieur MAGNUS informe qu'on va mettre le point en séance publique, car il ne souhaite pas qu'on ait des éléments supplémentaires à leur reprocher sur la procédure et sur la prise de décision (si c'est en séance publique alors que c'était à huis clos), dans un dossier qui est déjà suffisamment compliqué.

Monsieur BALON explique qu'en 2014 avec son collègue M. MITRI, alors que le chantier de la restauration allait démarrer, ils se sont aperçu qu'il y avait de la Mérule qui traînait sur la voûte. Il continue : « Ce chantier a donc été arrêté. Nos auteurs de projet de la Direction du Service Technique Provincial ont remis le métier sur l'ouvrage, et le coût des solutions que l'on espère maintenant définitives est parti maintenant à la hausse. Nous avons eu l'autorisation de conserver la somme initialement prévue pour permettre une première phase de chantier, par contre il faudra essayer de trouver des subsides pour une deuxième phase qui se fera dans la foulée. »

M. RICHARD, Ingénieur civil aux Services Techniques Provinciaux, en charge des aspects « stabilité » montre la synagogue d'Arlon en photo. Il précise qu'il s'agit d'un monument classé.

Il va exposer le chapitre I : vérification de la toiture et le renouvellement de la voûte :

« Construction en 1863 et inauguration en 1865 : on a donc un édifice qui est maintenant cent-cinquantenaire, et classé au patrimoine de la Région Wallonne en 2005. La partie « stabilité » des travaux de rénovation a pris une ampleur qu'elle n'avait pas au départ. Les premiers symptômes de la situation existante que l'on peut observer : (il s'aide d'une photo prise en 2013) les flèches montrent des grosses fissures et des décollements, et dans le fond contre le pignon, on voit qu'il y a un pied qui supporte la voûte. Ce pied repose sur un sabot en bois qui est une grosse pièce de chêne qui est figée dans le mur. Elle supporte les pieds des arches de la voûte mais également en partie reculée, les grosses pièces support de la charpente de toiture. Le pied que l'on voit en décomposition est assez effrayant, les fissures apparaissent aussi dans les arches et au tiers et au deux tiers de la portée de toutes les arches, ce qui est assez significatif. On observe également des pieds qui sont tordus. Tout cela nous a incités à contacter un expert en l'occurrence M. GUILLITTE de l'université de Liège, qui a analysé le pied en question (pied d'une arche dans le coin du bâtiment) : ce pied se désagrègeait complètement et n'avait plus aucune consistance, et si on remontait le long du pied de l'arche qui soutient la voûte, le bois était aussi en décomposition. Ceci est dû à des insectes, à des champignons multiples et à la Mérule. Nous avons alors avec M. GUILLITTE dégagé un autre pied situé plus loin dans la synagogue, plutôt à l'opposé, et qui présentait une torsion assez marquée ; il est couvert également de traces de champignons et vermoulu, ainsi que le sabot, et ces deux pièces sont donc dans un état où elles ont perdu beaucoup de leur résistance. Vis-à-vis de tout cela, au

moment de rédiger le cahier des charges final, il nous a semblé indispensable de faire une extension des sondages et de pouvoir quantifier plus précisément les dégâts pour pouvoir aussi quantifier les travaux de rénovation. Les moyens utilisés pour ce faire consistent à introduire une fine tige qui mesure la résistance du bois en laissant un trou minuscule. Force était de constater que les résistances observées de certaines parties étaient extrêmement faibles et que lorsqu'on montait dans les niveaux ça s'améliorait un peu. Nous avons dégagé certains pieds et on a pu constater qu'un sabot avait complètement disparu et qu'il n'y a plus rien. A un autre endroit un sabot a complètement disparu aussi, mais il a été remplacé par une pièce de bois qui sert à consolider le pied de la charpente, et le tout était masqué d'une console en bois qui ne laissait pas présager une telle pourriture derrière. Ce qui signifie qu'à un moment donné, historiquement, il y a déjà eu des dégâts aux pieds des arches de la voûte de la synagogue, et ces dégâts ont déjà fait l'objet de réparations, témoins ces pièces de bois, témoins aussi ces coiffes en bois, car à l'origine elles étaient en plâtres et la plupart des coiffes sont maintenant en bois. Donc on semble avoir déjà inspecté les pieds précédemment. Avec Monsieur DUTRECQ, nous sommes tombés à d'autres endroits où il y avait de la Mérule en abondance. Le travail de Monsieur DUTRECQ s'est traduit par un rapport qui se présentait sur une coupe horizontale de la synagogue dans laquelle on peut distinguer les diagonales en pointillées (il s'aide de la photo) qui montre les arches qui supportent la voûte, en rouge ce sont les endroits où de la Mérule a été observée et en particulier sur les pieds qui sont numérotés de 1 à 12. Sur les pieds marqués en vert la mérule n'était pas apparue mais d'autres champignons et insectes avaient fait leur travail et en particulier sur le pied qui avait déjà été examiné par M. GUILLITTE (pied 11) lors de la première expertise, et donc tous ces pieds montraient de fortes pertes de résistance. Il restait 4 pieds qui n'avaient pas été examinés mais cela n'avait pas d'importance puisqu'en présence de la Mérule et avec un si grand nombre de pieds déjà fortement atteints, on ne peut que s'attendre à ce que le reste des pieds soit en mauvais état. De plus en présence de mérule il faut investiguer sur des zones assez larges par rapport au point où elle est déjà détectée maintenant de manière à circonscrire l'extension réelle de la Mérule et les zones d'intervention. Si tout cela se passait au niveau inférieur, c'est-à-dire au niveau support de la voûte, cela valait la peine d'aller voir par-dessus dans les combles et la charpente et la structure de la voûte, pour voir dans quel état elle était, et on a constaté que la charpente dans son ensemble présentait un bon état. Les combles sont ventilés, ce qui ne favorise pas le développement de la mérule mais il y a des zones comme ici dans le coin (voir photo) à chaque pied d'arche qui descend de manière vertigineuse dans les parties courbes, M. GUILLITTE et moi-même avons rampé tant bien que mal pour aller y voir ce qu'il s'y passait et on a rien vu d'alarmant à ce moment-là. Nous avons pu constater également des pannes de toiture qui sortent de leur appui, ceci se passe sur le pignon du côté de l'entrée principale, on voit la panne faite hier (il montre sur la photo) et également la panne intermédiaire qui sort de son appui, où elle entraîne avec elle une brique de support. On constate que cette extrémité de panne est en mauvais état dû à la présence d'eau qui a percolé un certain nombre d'années à cet endroit. Tout ceci témoigne de problèmes relativement importants au point de vue stabilité et la situation pourrait être jugée assez grave. Mais il y a une solution technique à tout cela, et nous avons proposé en accord avec le Comité d'Accompagnement de Certificats du Patrimoine, que compte tenu du fait qu'il y a mérule et qu'il y a alors nécessité d'investiguer sur l'étendue de la propagation de la mérule pour pouvoir éliminer les parties de bois portantes qui auraient été contaminées par la mérule. De la même façon il faut savoir quelles zones de murs ont été infectées car il s'agit de les décaper, pareillement pour tout ce qui est plafond de la voûte qui comporte du plâtre et du lattis qui supporte le plâtre et qui comporte des éléments structurels qui portent le lattis: ce qui fait assez bien de surfaces à investiguer et selon l'expertise de Monsieur DUTRECQ, cela fait une aile qui doit être entièrement examinée, et l'autre largement et de même tout un pignon. Compte tenu du fait que visiblement il est nécessaire de remplacer un certain nombre de parties structurelles, puisque ces supports sabots seront tous à remplacer, de même les pieds des éléments de voûte qui

sont pourris sur 1 mètre, 2 mètres, 3 mètres, sont manifestement à remplacer aussi. Par ailleurs, pour intervenir avec une entreprise pour rénover le tout, nous devons nous mettre en sécurité et mettre l'entreprise en sécurité et on imagine mal une entreprise remplacer un pied sous une voûte qui tient encore presque par miracle et par sympathie d'un élément ou l'autre. En conclusion, tout l'ensemble de cette structure peut être qualifié d'instable pour l'instant. La solution envisagée qui a été entérinée par le Comité d'Accompagnement du Certificat du Patrimoine, était de remplacer entièrement cette voûte, (sa structure, ses lattis et ses enduits) ce qui sera un travail plus simple que d'éliminer cette voûte branlante et en partie pourrie. Et ensuite, pouvoir refaire du neuf à la place, mais du neuf qui va reprendre la forme initiale puisque nous sommes ici dans un bâtiment classé. Ceci était une solution technique et par la même occasion j'avais envisagé une solution de phasages que M. l'Echevin a déjà exposé auparavant, et ceci en accord aussi avec le Comité d'Accompagnement. Le phasage se fait en deux chapitres Le premier chapitre consiste à s'occuper de tout ce qui est problèmes de mэрule (toiture, charpente et voûte) autrement dit de tout ce qui concerne les aspects de stabilité, l'assainissement du bâtiment, la sécurisation du bâtiment et la remise du bâtiment en service, ce qui est important puisqu' à la fin de cette première phase de travail le bâtiment sera de nouveau accessible aux fidèles. Ensuite le chapitre II consistera lui en un embellissement via la restauration des façades et de l'intérieur. Pour ce qui est de la procédure administrative du chapitre I, le cahier spécial des charges et les plans ont été terminés en mai de cette année, le certificat de patrimoine a été octroyé en juin de cette année, le permis d'urbanisme est demandé et la procédure est en cours et le marché public qui est à venir se fera en procédure négociée directe avec publicité pour une estimation des travaux de 140.000 euros environs hors TVA (170.000 avec TVA), avec un délai d'exécution de 90 jours ouvrables. »

Monsieur Dominique LERICHE, Architecte en Province de Luxembourg, présente la deuxième partie du point qui concerne la restauration des façades et la restauration de l'intérieur :

« On voit que les façades sont composées de trois sortes de matériaux (briques, pierres et crépis), (il s'aide d'une dia) : On va traiter la façade avec un traitement biocide de l'ensemble avec un nettoyage soigneux de l'ensemble des façades, à vapeur d'eaux saturées. Ensuite, suivant le revêtement, si c'est la brique, il y aura un rejointoiement complet de la brique avec une réparation en recherche des briques qui sont abimées, si ce sont des pierres, ce sera une réparation en recherche des pierres et rejointoiement des pierres et le remplacement des pierres complètement abimées, et une hydrofugation des sous-bassement côté rue (ici cela concerne la rue latérale et la façade avant). La façade suivante est en crépi : là on fait une réparation en recherche du crépis et on fait une peinture ensuite de l'ensemble, ceci pour les façades pures. Il reste la rénovation des menuiseries extérieures, la porte d'entrée, la rosace sur le dessus, les volets, une corniche en bois etc...donc ceci concerne aussi bien la révision des boiseries que le fonctionnement, la quincaillerie et la mise en peinture de l'ensemble. Ensuite, il y a le parvis, les marches de l'entrée de la synagogue qui sont très abimées : il y aura une remise à niveau, des injections de coulis de ciment (ciment chaux-sable) injectés sous les autres marches, des brochages, un nettoyage complet et une repose de la première marche. Une rosace qui sera restaurée en même temps que la porte d'entrée. On voit qu'il y a aussi des soucis à la dernière travée de la façade crépie avec une fissure sur toute la hauteur. Il y aura ainsi un brochage qui sera prévu sur toute la hauteur, ce qui concerne également le dessus de la rosace, il y aura un brochage également (il s'agit de stabilité façade). Pour la restauration intérieure, il y a un rafraichissement des peintures : nettoyage des surfaces à peindre, la réparation des enduits, préparations des fonds, peintures sur voûte, murs et plafonds. Pour cette deuxième phase il y aura moins besoin de quantité d'enduits que dans la première phase, puisque la première phase a pour but de permettre déjà une occupation de l'édifice et de ce fait tout ce qui est abimé et enlevé lors de cette première phase pour faire des recherches pour la mэрule et pour refaire la voûte, sera refait dans la première phase aussi; Il y aura aussi des restaurations de vitraux,

remplacements de calibres fissurés, des peintures des châssis métalliques, aussi bien l'intérieur que l'extérieur pour la restauration. Les fenêtres seront toutes remplacées car elles sont abîmées avec la condensation du fait que le bâtiment n'est pas occupé. L'emmarchement avec une estrade au niveau de l'arche est abîmé et ceci est dû à l'abandon du bâtiment également, et là on répare tout ce qui est planchers, le tapis plein sera enlevé et remplacé par un nouveau, ceci au niveau de l'arche, de l'emmarchement et à l'étage au niveau des tribunes, où il y aura aussi un tapis plein sur l'ensemble. Pour les boiseries intérieures, on va les traiter ; les premières marches de l'escalier qui sont abîmées, elles seront réparées ; les portes intérieures et le garde-corps de la tribune qui comporte une peinture imitation chêne sera restauré aussi etc...bref toutes les menuiseries intérieures seront restaurées et repeintes. Le traitement du mobilier de la synagogue qui est assez spécifique, et reprend l'arche, le lutrin de la Torah, le banc les chandeliers et leurs socles, etc... avec une peinture en imitation chêne, on a pris le parti de laisser ce qui est trace d'usure et de n'intervenir que sur des retouches ponctuelles sur ce qui est abîmé. Donc tout est remis en état mais les traces d'usures par exemple pour les bancs ne sont pas refaites entièrement. Même chose pour les lustres, il y aura un nettoyage complet des lustres, ils seront déposés avec le chapitre I, reposés et renettoyés, ampoules révisées et remplacées, remplacement de certains appareils d'éclairages par des nouveaux et nettoyage d'autres, par exemple la lumière éternelle et la suspension dans le porche. De même qu'est prévue une mise en conformité de la station électrique, car pour le moment ce sont des câbles et des prises apparentes, donc tout sera encastré et mis en conformité. Il y aura une procédure négociée directe avec publicité comme pour la première phase, l'estimation sera de 170.580 euros hors TVA, et le délai d'exécution est de 90 jours ouvrables. »

M. MAGNUS conclut que ce sont deux chapitres complètement différents et qu'il y en a un qui est relativement urgent, celui qui touche à la toiture, et que l'autre peut se faire dans une deuxième étape.

Monsieur BALON demande pourquoi on a choisi ce mode de passation de marché, « procédure négociée et directe » ?

M. LERICHE répond qu'il s'agissait d'une demande de la commune, et M. BALON répond que non ou en tout ca qu'il n'en n'a pas le souvenir.

M. RICHARD répond que procédure « négociée », parce qu'au départ il fallait pouvoir contacter des firmes.

Monsieur BALON dit qu'avec les montants qui sont là, dans le cas présent, on ne peut pas négocier, que cela devient une restreinte. Il dit qu'on est dans un autre type de marché. Il lui semble qu'elle doit être « ouverte avec publicité ». Il dit qu'il est d'accord sur tout avec le reste mais qu'il est étonné sur ce mode de procédure et demande qu'on lui explique les avantages de cette procédure.

Monsieur RICHARD explique que « directe » c'est probablement de manière à limiter les délais puisque c'est une procédure qui est en une seule phase.

Monsieur MAGNUS demande à ce qu'on vérifie si tout est bien légal.

Monsieur BALON informe que les lois viennent de changer et que ce serait intéressant que l'on mette en adjudication les deux phases en même temps en se réservant le fait de ne faire que la première phase et d'attendre, ou même de ne jamais faire la deuxième phase. Il demande si c'est bien de cela qu'il s'agit ou si c'est autre chose ou si c'est la volonté du Conseil. Il trouve que cela aurait été plus clair sur une adjudication publique, ce qui pourrait être décidé au Conseil. Il explique et propose cette solution de changer de procédure : « on a un premier lot avec des subsides, il faudra faire toute une série de démarches et on a déjà le certificat de patrimoine. Il me semble plus simple de faire une adjudication publique avec l'ouverture des offres publiques, et lorsque nous auront ré

ouvert la synagogue, et que nous auront retrouvé les subsides pour la deuxième phase, on sera peut-être en 2017 car ce n'est pas simple d'obtenir des subsides à l'heure actuelle, alors refaire un passage devant le Conseil communal et refaire une seconde adjudication publique. »

Monsieur MAGNUS résume : » deux adjudications publiques, une pour chacune des phases, et on change le projet de délibération sous cette réserve de changement de procédure. »

Monsieur TURBANG a entendu dire que le bâtiment n'était pas alimenté en eau et demande si c'est bien exact.

M. RICHARD répond que dans la partie appartement, il y a des concierges et qu'il y a de l'eau mais pas dans la synagogue.

Monsieur TURBANG demande quand on fait l'entretien du bâtiment, le nettoyage etc., s'il y a de l'eau dans la synagogue pour cela, s'il y a un évier et une toilette, question à laquelle M. RICHARD répond que non, mais qu'il y a une chaufferie.

Monsieur BALON se souvient qu'il y a un point d'eau et qu'il y a six ans d'ici environ, la conciergerie a été refaite entièrement ainsi que ses abords pour plus ou moins 125.000 euros, et l'eau se trouve dans ce coin là, mais il ne se rappelle plus où exactement.

Pour le chapitre 1,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITÉ DECIDE,

Article 1er : De modifier le mode de passation du marché et de choisir l'adjudication ouverte plutôt que la procédure négociée directe avec publicité.

Article 2 : D'approuver le cahier des charges N°2007-471 (MT-AO/15-1097) et le montant estimé du marché "Restauration de la synagogue d'Arlon. Chapitre 1 : vérification toiture et renouvellement voûte", établis par l'auteur de projet, Services Provinciaux Techniques - Direction Bâtiments et Techniques Spéciales, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 142.025,00 € hors TVA ou 171.850,25 € 21% TVA comprise.

Article 3 : De choisir les critères de sélection suivants :

Situation juridique du soumissionnaire (droit d'accès)

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 20 §§1 et 1/1 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et certains marchés de travaux, de fournitures et de services et aux articles 61 à 66 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter à son offre une attestation ONSS et une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le Pouvoir Adjudicateur se renseignera lui-même.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (sélection qualitative)

* Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrément (cf. infra).

Capacité technique du soumissionnaire (sélection qualitative)

* Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrément (cf. infra).

* Liste d'au moins 4 travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années.

Agrément des entrepreneurs requise (catégorie et classe - la classe est déterminée au moment de l'attribution du marché)

Catégorie D (Entreprises générales de bâtiments), Classe 2.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le SPW - DGO 4, Département du Patrimoine, Direction de la Restauration, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 790/723-60/2013/20137045.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Pour le chapitre 2,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITÉ DECIDE,

Article 1er : De modifier le mode de passation du marché et de choisir l'adjudication ouverte plutôt que la procédure négociée directe avec publicité.

Article 2 : D'approuver le cahier des charges N°2007-471 (MT-AO/15-1097) et le montant estimé du marché "Restauration de la synagogue d'Arlon. Chapitre 1 : vérification toiture et renouvellement voûte", établis par l'auteur de projet, Services Provinciaux Techniques - Direction Bâtiments et Techniques Spéciales, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 142.025,00 € hors TVA ou 171.850,25 € 21% TVA comprise.

Article 3 : De choisir les critères de sélection suivants :

Situation juridique du soumissionnaire (droit d'accès)

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 20 §§1 et 1/1 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et certains marchés de travaux, de fournitures et de services et aux articles 61 à 66 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

* En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter à son offre une attestation ONSS et une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles. Le Pouvoir Adjudicateur se renseignera lui-même.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (sélection qualitative)

* Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrération (cf. infra).

Capacité technique du soumissionnaire (sélection qualitative)

* Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrération (cf. infra).

* Liste d'au moins 4 travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années.

Agréation des entrepreneurs requise (catégorie et classe - la classe est déterminée au moment de l'attribution du marché)

Sous-catégorie D23 (Restauration par des artisans), Classe 2 OU Sous-catégorie D24 (Restauration de monuments), Classe 2 ;

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le SPW - DGO 4, Département du Patrimoine, Direction de la Restauration, Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 790/723-60/2013/20137045.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

2. TRAVAUX COMMUNAUX - En présence de l'auteur de projet IDELUX : réalisation d'une nouvelle opération de rénovation urbaine sur le centre-ville d'Arlon.

Monsieur MAGNUS précise que les points 2 et 8 vont ensemble. Il rappelle qu'en 1975 une opération de rénovation urbaine avait démarré et celle-ci va se terminer. Il dit qu'on va demander à Idelux de clôturer cette opération et d'en rouvrir une nouvelle, et cette nouvelle opération de rénovation urbaine devrait nous permettre de restructurer, d'assainir, de réhabiliter le périmètre urbain pour développer la population locale, de manière à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle. Il dit qu'on pourrait envisager de racheter l'un ou l'autre bien immobilier dans la Grand-Rue de manière à pouvoir s'approprier l'un ou l'autre bien, et de relancer une activité vis-à-vis de locataires que nous avons envie d'avoir de manière locale au sein de la Grand-Rue ou des rues avoisinantes. Il explique que cette opération de rénovation urbaine devrait pouvoir nous permettre d'obtenir pour des locaux commerciaux 60% de subsides, pour des locaux à usage d'appartements dans le périmètre 80 % de subsides, ce qui serait une aubaine pour nous. Il rappelle que le point 2 est lié au point 28. Il demande à Monsieur Yves DEMEUSE d'IDELUX de présenter la première étape, celle de déterminer le périmètre de cette rénovation urbaine de manière à pouvoir avancer dans le dossier.

Monsieur DEMEUSE présente le point : « Par rapport à l'ancienne opération, et par rapport aux objectifs, ceux-ci ont été bien résumés, les opérations de rénovation urbaine permettent de restructurer et redynamiser un morceau de ville sur base d'un périmètre qu'il faut définir en fonction d'objectifs à fixer. On propose ici la toute première démarche, car c'est un travail de longue haleine qui doit se faire en collaboration avec des représentants du Conseil communal et représentants de toute une série d'associations et d'habitants, et ce travail durera environ 18 mois à deux ans pour monter le dossier de base qui permettra d'enclencher des opérations concrètes et d'aller chercher des financements à hauteur des subsides dont M. le Bourgmestre parlait.

Ici l'idée était de pouvoir relancer une opération puisque Arlon était pionnière en matière de rénovation urbaine dans les années 75. Il faut rappeler les objectifs et les aides possibles en matière de subsides, on est dans la colonne hors ZIP (zone d'initiative privilégiée et prioritaire qui concerne certaine ville wallonnes). Arlon est reconnue en tant que ZIP pour fortes pressions foncières mais il n'y a pas malheureusement derrière de majoration pour ce type de ZIP en rénovation urbaine. Donc on est dans la colonne hors des ZIP, et les opérations de rénovation urbaine permettent d'une part d'acquérir certains biens qui seraient jugés stratégiques en cours d'étude, de pouvoir remembrer certaines parties de ville, en reconfigurant les choses autrement, donc il y a donc tout un volet acquisition et une réflexion à avoir par rapport à des acquisitions éventuelles, avec des taux de subsides qui varient entre 60% aussi sur les acquisition et 80%, ce qui n'est pas négligeable en fonction de l'activité que l'on développera derrière. Cela permet de générer des subsides pour des réalisations concrètes sur toute une série de fonctions. Un des objectifs de la rénovation urbaine c'est de pouvoir redonner envie et de pouvoir maintenir et développer une population en centre ville. Donc il y a une dimension logement qui doit être présente, et la dimension commerciale à Arlon, est importante aussi et pourrait être un des axes de travail, de voir dans quelles mesures on pourrait reconfigurer certaines cellules, redévelopper certains morceaux de rues, avec comme priorité de pouvoir redévelopper ou choisir un certain type de fonction commerciale. En terme de processus, la décision proposée est une décision de principe de lancer cette opération et cette décision de principe doit s'accompagner aussi d'une décision de principe sur un périmètre d'étude qui va servir de base pour confier une mission à un auteur de projet (ce point sera présenté au Conseil communal suivant), car il y a un cahier des charges qui prévoit la désignation d'un auteur de projet qui sera chargé de l'étude. Ce qu'on propose ici c'est de confirmer votre volonté de vous relancer pour une nouvelle opération de

rénovation urbaine et d'arrêter ce périmètre d'étude. L'étude en question est subventionnée à hauteur de 60%, il y a donc un soutien de la Région Wallonne et, par rapport à la commune ce qui est proposé, c'est d'attendre cet engagement-là une fois qu'on aura pu remonter les résultats d'adjudication pour l'étude de base, attendre d'être conforté par le soutien de la Région pour pouvoir enclencher l'étude avec le subside.

La première opération en 1975 a fait l'objet de modifications de périmètre et c'est le périmètre en fin d'opération qui a été arrêté par le Gouvernement Wallon de l'époque ou en tout cas sa révision en 1985 : c'est un périmètre qui permet de mobiliser les subsides dont on parle et d'activer des expropriations pour cause d'utilité publique si derrière il y a certains points de blocage pour mettre en œuvre les fiches en questions. Le périmètre que l'on voit (il montre sur une photo), c'est le périmètre qui arrive en bout de course après cette fameuse étude et qui a été approuvé comme tel par la Région Wallonne. L'idée ici était de pouvoir compléter cet ancien périmètre qui portait essentiellement sur le Quartier Saint-Donat qui a été assaini à l'époque de tas de petites constructions, s'étend jusqu'à la Grand-Place, s'enroule autour de la butte de Saint-Donat : ce qu'on propose par rapport au centre ancien protégé, c'est de pouvoir compléter l'étude de rénovation d'urbaine en enclenchant cette deuxième phase en couvrant le solde du périmètre du centre ancien protégé. L'étude à aussi pour but de mettre en évidence des opportunités, des axes où certains types d'objets seraient intéressants de développer et ce périmètre bougera un peu en fonction de ce diagnostic, des recommandations, des objectifs qui seront fixés, et donc ceci est le point de départ pour lancer cette fameuse étude (Il montre à l'aide d'une photo l'ancien périmètre et le nouveau périmètre). Il explique la forme un peu particulière de ce périmètre, puisqu'il est délimité par la petite ceinture, et que le périmètre de 1975 était un peu particulier, car en général on s'arrête aux parcelles cadastrales et là il reprenait en gros les remparts du centre ancien et passait à l'intérieur des îlots, or on sait surtout en bordure du quartier Saint-Donat, que les intérieurs d'îlots sont importants à traiter, et donc en proposant ce périmètre, on englobe vraiment l'ensemble de l'opération. Ce serait intéressant de pousser le périmètre jusqu'à Saint-Martin avec le Square Albert et de remonter par le parc Gaspard. De l'autre côté, on longe la Caserne Léopold en reprenant la Place des Chasseurs Ardennais pour avoir une vision du centre ancien protégé. En conclusion, la décision qui doit être prise ici est de se relancer dans cette aventure et de marquer son accord sur cette proposition de périmètre, en sachant que cela va être suivi par la suite si vous voulez qu'on suive cette mission, de la préparation du cahier des charges pour le choix de l'auteur de projet. Vous serez informés du suivi, de même que certains d'entre vous feront partie de cette commission qui suivra les opérations. »

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur DEMEUSE pour sa présentation. Il conclut qu'il s'agit d'une première étape d'une opération qui prendra quelques années.

Monsieur EVEN demande si l'ancien bureau de police est repris dans l'ancien périmètre.

Monsieur DEMEUSE répond que non et situe le périmètre sur la photo en précisant qu'il se trouvera dans le nouveau périmètre qui est proposé mais qu'il ne se trouvait pas dans l'ancien. Il rajoute que l'ancien périmètre c'était vraiment le dessus de la butte de Saint-Donat et le quartier Saint-Donat jusqu'au pied de l'église.

Monsieur EVEN donne des explications sur sa question et revient sur ce que M. DEMEUXE a dit, c'est-à-dire qu'on pourrait exproprier pour intérêt public.

Monsieur MAGNUS reprend qu'il n'est pas dans l'ancien périmètre mais qu'il sera dans le nouveau.

Monsieur LAFORGE demande pourquoi ne pas avoir repris le quartier des Faubourgs dans ce périmètre.

Monsieur MAGNUS répond que c'est une procédure longue avec des consultations, et qu'ils ont voulu à la fois un périmètre qui soit suffisamment large pour intégrer une série de choses qu'on a envie de voir renouvelées dans les prochaines années, mais pas trop large non plus pour ne pas alourdir la procédure.

Monsieur DEMEUSE rajoute qu'une opération de rénovation urbaine lorsqu'elle est reconnue, a une durée de validité qui varie en fonction du pouvoir de conviction du dossier, et surtout derrière les actions qui seront proposées, pour un maximum de dix ans. Donc c'est un programme d'actions à dix ans. Donc plus le périmètre d'action est important et plus on aura de fiches, et moins on pourra faire des projets au risque de se disperser, ce qui n'empêche pas de relancer une autre opération sur un autre périmètre urbain ultérieurement si l'on trouve que c'est l'outil adéquat, en fonction des conclusions de cette étude-ci.

Monsieur GAUDRON trouve cette démarche de mise en place d'une nouvelle opération de rénovation urbaine très positive, et la soutient même si l'enveloppe des subsides wallons a fortement diminué ces dernières années, on est à presque 10% de ce qu'il y avait il y a quelques années. Il demande par rapport à la mise en place d'une commission pour le suivi de la rénovation urbaine, si cette commission est mise en place avant le développement des fiches projet ou après le développement des fiches projet.

Monsieur DEMEUSE explique qu'elle est mise en place le plus en amont possible, puisque c'est au départ de cette commission-là, encadrée par le travail de l'auteur de projet, que les projets vont sortir, donc que c'est vraiment un travail de collaboration avec cette commission-là, et qu'elle doit être mise en place au début de l'étude. Quand ? Il dit que ça peut être maintenant ou au moment où le financement pour l'étude sera approuvé.

Monsieur MAGNUS propose qu'on vote sur ce point 2 et également sur le point 28 qui y est lié.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de mener une nouvelle opération de rénovation urbaine sur son centre-ville sur base du périmètre d'étude repris en annexe.

28. SERVICE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Désignation d'Idélux Projets Publics comme assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la clôture de l'ancienne opération de rénovation urbaine et de la reconnaissance d'une nouvelle opération.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE,

Article 1 : de confier à IDELUX Projets publics la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la clôture de l'ancienne opération de rénovation urbaine et la reconnaissance d'une nouvelle opération ;

Article 2 : d'approuver l'ensemble de la convention susvisée y inclus la tarification et les modalités d'exécution ;

Article 3 : de prévoir à la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire 2015 ou au budget extraordinaire 2016, le crédit budgétaire nécessaire à la dépense.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Monsieur SCHUSTER a une petite question au sujet de la rue Netzer qui vient d'être terminée, et dit qu'il y a un petit diverticule, il demande si celui-ci est destiné aux voitures, aux vélos ou au stationnement. IL dit qu'il y a un dessin d'un vélo sur cet appendice et demande à quoi il sert.

Monsieur MITRI, Échevin de la mobilité, explique que la situation les a interpellés directement dès qu'il y a eu le marquage au sol. Il dit qu'à l'élaboration du projet, le trottoir qui était fait était destiné à être un trottoir partagé. La protection des trottoirs qui a été demandée par l'école étant donné la circulation fréquente des élèves, jusqu'à la descente de la rue du Casino, a fait que l'accès qui était prévu pour les cyclistes d'aller sur le trottoir devient une difficulté pour le cycliste puisqu'il va descendre dans un appendice dans un morceau de la rue du Casino et va devoir ensuite remonter, d'où la décision que pour les cyclistes le marquage continue alors sur la rue Netzer elle-même. Les étudiants, élèves ou professeurs qui veulent aller à l'école à vélo peuvent emprunter le trottoir. Il dit que ce sera corrigé.

Monsieur SCHUSTER dit que chaque fois qu'il passe avec son vélo il y a des véhicules sur cette petite déviation.

Monsieur MAGNUS précise que c'est au début de la partie refaite à la rue Netzer, devant le fleuriste et que ce n'est pas un parking.

Monsieur MITRI pensait qu'on parlait du couloir.

Monsieur BALON explique que nous avons voulu comme on l'a déjà fait devant d'autres écoles, en l'occurrence l'école du Galgenberg, ou l'école de Barnich-Sterpenich, créer un « kiss & drive ». Il dit qu'ici il y en a même deux, un qui se trouve juste devant l'entrée principale de l'école INDA juste après l'arrêt de bus, et que le second se trouve au sommet de la rue Netzer. IL dit qu'on a souvent remarqué qu'il y a une voiture qui est là et qui bloque. Il rappelle que la réception provisoire n'a toujours pas eu lieu et qu'elle aura lieu dans le courant du mois de septembre, et qu'il y a encore l'une ou l'autre plaque d'indication qui doit être placée. Il précise qu'elles devraient arriver. Il explique que ces plaques indiqueront que ces deux endroits-là sont réservés à des « kiss & drive, c'est-à-dire à des stationnements qui ne durent pas plus de 30 secondes, le temps de débarquer les gens et donc pas à une voiture qui peut stationner en permanence. On a d'ailleurs demandé que sur cette zone-là, on puisse trouver un endroit qui puisse desservir les commerces 2 ou 3 minutes comme cela se fait devant la gare et qui fonctionne très bien. Donc il y a encore un peu de marquage qui manque et encore quelques panneaux de signalisation qui manquent, mais ils arriveront en même temps que la réception provisoire.

Monsieur SCHUSTER aborde une deuxième question concernant le Chemin des Espagnols, il dit qu'on a abattu une partie de l'enceinte de l'ancien Couvent des Clarisses. Il voudrait savoir si l'on va mettre un feu tricolore pour les habitants, ou futurs locataires des immeubles qui vont être construits dans l'enceinte des Clarisses, car il ne voit pas très bien comment ces véhicules qui descendent dans une tranchée assez pentue vont prendre le virage pour soit particulièrement aller à droite où ils seront quasi dans le jardin de M. THIMISTER, ou soit même en virant à gauche.

Mme GOFFINET explique qu'à cet endroit il y a eu la construction de deux maisons qui seront tournées vers la rue des Espagnols et que cela n'a

pas été en rapport avec le bâtiment proprement dit des Clarisses. Elle dit que l'Urbanisme à la Région Wallonne a imposé le maintien du mur d'enceinte.

Monsieur SCHUSTER répond qu'on le laisse fermé complètement alors. Il dit qu'il y a une entrée avec une porte cochère à l'avenue de Longwy et qu'ils entrent et sortent par là.

Madame GOFFINET répond que les maisons vont être en contrebas.

Monsieur SCHUSTER dit qu'ils ont bien fait une rampe pour sortir, et qu'ils en feront bien une pour aller à l'avenue de Longwy.

Madame GOFFINET répond que non car il n'y a pas d'accès direct jusqu'à l'avenue de Longwy, mais qu'on pourrait peut-être par après mettre un dispositif explicite au Chemin des Espagnols, mais qu'actuellement nous n'avons pas reçu d'indications à ce sujet.

Monsieur SCHUSTER trouve que c'est un non sens.

Madame GOFFINET répond qu'en zone rouge elle ne peut pas interdire de construire à cet endroit-là mais qu'on nous a imposé tout simplement au niveau de la Région Wallonne de garder le mur d'enceinte et que pour le conserver au maximum il était possible de faire une entrée en respectant les largeurs des véhicules mais que compte-tenu des murailles ça ne s'est fait qu'entre deux contrefort.

Monsieur SCHUSTER souhaite bonne chance aux riverains pour la circulation.

Monsieur EVEN souhaite savoir si on a contacté les Eaux et Forêts pour les arbres remarquables qu'il y avait dans ces propriétés, car lorsqu'on a construit ces maisons-là il y avait des arbres à la place et il devait certainement y avoir des arbres remarquables dedans.

Monsieur MAGNUS répond qu'il n'est pas certain qu'il y avait des arbres remarquables dans cette enceinte-là. Il dit qu'il habite à côté et que chez lui il y a seulement des peupliers qui sont adossés au mur.

Monsieur SCHUSTER dit qu'il y avait de gros résineux.

Monsieur EVEN dit que c'étaient peut-être des séquoias et qu'alors ce sont des arbres remarquables.

Madame GOFFINET dit qu'il y a un dossier par jour qui sort en matière d'urbanisme et qu'elle ne connaît plus le détail de tous les dossiers mais que dans le cadre des dossiers de demande d'urbanisme, lorsqu'il y a les Eaux et Forêts, la DNF est régulièrement contactée et fait état des arbres remarquables à conserver ou pas.

Monsieur SCHUSTER espère que si on doit mettre un feu tricolore, il passera à charge des propriétaires des terrains.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de prendre acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 17 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais (véhicules VIP) et rue G. Kurth, en raison d'assurer le bon déroulement des dépôts de fleurs dans le cadre de la MESA 49^{ème} édition, pour la période du lundi 22 juin 2015 de 09h00 à 12h00.
- Le 17 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 186 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un

déménagement, pour la période du 17 juin 2015 de 08h30 à 20h00.

- Le 17 juin 2015 : pour régler la circulation des piétons Place Didier, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'entretien de corniche à Arlon, organisés par Esprit Coiffure Place Didier, 15, Arlon, pour la période du 17 juin 2015 à 08h00 au 19 juin 2015 à 20h00.
- Le 17 juin 2015 : pour régler le chantier à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, devant le restaurant Trulli à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de raccordement à l'égout pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 17 juin 2015 à 08h00 au 18 juin 2015 à 18h00.
- Le 17 juin 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules place Didier, en raison d'assurer le bon déroulement des fêtes de la musique (Pop Rock-Carrols), organisées par le COCONUTS et l'INSOMNIA, pour la période du samedi 20 juin 2015 de 20h00 jusque 00h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler la circulation et le stationnement au Carrefour de la Spetz, sur l'ancien site de lavage automobile à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition d'un bâtiment pour le compte de la Sprl Gérard Construction pour la période du 18 juin 2015 à 08h00 au 10 juillet 2015 à 18h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler la circulation à la rue du Dispensaire à Arlon, en raison de la pose d'une grue pour travaux de construction, pour la période du 20 juin 2015 de 07h00 à 14h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Godefroid Kurth, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage pour travaux de rénovation de toiture pour la période du 15 juin 2015 à 07h00 au 26 juin 2015 à 08h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Godefroid Kurth, 24 à Arlon, en raison du placement d'un échafaudage pour travaux de rénovation de toiture, pour la période du 15 juin 2015 à 07h00 au 26le juin 2015 à 08h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules devant le Gouvernement Provincial à droite (2 emplacements), de la grille de l'entrée principale à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des fêtes de la Musique, pour la période du 21 juin 2015 de 13h00 à 20h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le stationnement devant le Gouvernement Provincial à droite (2 derniers emplacements) de la grille de l'entrée principale (réservé aux musiciens) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la troisième édition de la fête de la Musique, pour la période du samedi 20 juin 2015 à 13h00 au dimanche 21 juin 2015 à 19h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules Place Hollenfeltz, 20, bte 3, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 juin 2015 de 08h00 jusqu'au 21 juin 2015 à 17h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules sur l'entièreté du parking devant l'ancien bureau de Police à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du marché Bio Terroir, pour la période de tous les vendredis du mois de juillet-août-septembre 2015 de 13h00 à 21h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler la circulation à la Ruelle Darche à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un

caniveau pour le compte de la Ville d'Arlon par l'entreprise Terra Gaume, pour la période du 18 juin 2015 à 08h00 au le 19 juin 2015 à 18h00.

- Le 18 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir (bâtiment Fatch) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux de menuiserie, pour la période du 18 juin 2015 de 14h00 à 18h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Berlaymont-Sterpenich, en raison de l'organisation d'un événement à Sterpenich (spectacles-dîner) par l'asbl STERPMOVE, pour la période du vendredi 03 juillet 2015 à 10h00 jusqu'au dimanche 05 juillet 2015 à 19h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue Léopold, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 juin 2015 de 12h00 à 18h00.
- Le 18 juin 2015 : pour régler la circulation des véhicules rue du Gazomètre, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24 juin 2015 de 13h45 à 17h00.
- Le 19 juin 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à Stockem, rue des Tilleuls, 57 (fouilles en trottoir et en bord de voirie) du 23 au 27 juin 2015, Bonnert, rue du Vicinal, 179 (fouilles en trottoir) du 22.06.2015 au 26.06.2015, Arlon, rue du Wäschbour, 27 (fouilles en trottoir du 02 au 09 juillet 2015), Arlon, rue de la Meuse, 300RD (raccordement électrique et fouilles en accotement) du 02 au 09 juillet 2015, Arlon, rue de l'Hydrion, 32 (fouilles en accotement du 02 au 10 juillet 2015, en raison des travaux de raccordement gaz et électrique pour le compte d'Ores.
- Le 19 juin 2015 : pour régler la circulation des véhicules à la Route de Neufchâteau à Heinsch, en raison de travaux de pose de câbles extension BTS et raccordement CVR pour le compte d'Ores, pour la période du 22 juin 2015 à 07h00 au 10 juillet 2015.
- Le 22 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 214 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation par l'entreprise TERRA GAUME, pour la période du 25 juin 2015 à 07h00 au 27 juin 2015 à 18h00.
- Le 22 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période des 24 et 25 juin 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 22 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'une maison pour Monsieur HENDRICKS-DECOLLE, pour la période du 22 juin 2015 à 08h00 au 20 juillet 2015 à 20h00.
- Le 22 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules Grand Place (derrière l'ancien Ets Sarma à Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mercredi 24 juin 2015 à 07h00 au vendredi 26 juin 2015 à 20h00.
- Le 22 juin 2015 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de Sesselich, 245 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoir pour le compte de la Ville d'Arlon par l'entreprise Terra Gaume, pour la période du 23 juin 2015 à 08h00 au 26 juin 2015 à 18h00.

- Le 22 juin 2015 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la restauration de l'immeuble organisé par COLEN SA, pour la période du 29 juin 2015 à 06h30 au 03 juillet 2015 à 19h00.
- Le 22 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 29 juin 2015 de 08h00 à 18h00, pour le placement d'un camion et d'un monte-meuble.
- Le 23 juin 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Vierge Noire, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 24 juin 2015 de 08h00 à 10h00, pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles.
- Le 22 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Frassem, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier par la Lorraine, pour la période du 25 juin 2015 à 07h00 au 26 juin 2015 à 18h00 pour des travaux d'évacuation d'encombrants.
- Le 23 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 juin 2015 de 08h00 à 18h00, pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles.
- Le 23 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules et le chantier, avenue de la Gare, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage par Antoine Toitures, pour la période du 23 juin 2015 à 07h00 au 25 juin 2015 à 18h00.
- Le 23 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules et le chantier avenue de la Gare, 18 à Arlon par ANTOINE TOITURES, en raison d'assurer le placement d'un échafaudage, pour la période du 23 juin 2015 à 07h00 au 25 juin 2015 à 18h00.
- Le 23 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 juin 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 24 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules (sur 15 emplacements de parking), afin d'installer un dépôt de matériel à la rue de Diekirch, sous le pont de la N4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites des travaux de remplacement de deux câbles du réseau HT pour le compte d'Ores, pour la période du 30 juin 2015 à 07h00 au 10 juillet 2015 à 18h00.
- Le 24 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 118 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 juin 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 24 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules place Didier, 24, bte 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période des 27 et 28 juin 2015 de 10h00 à 18h00.
- Le 24 juin 2015 : pour régler le stationnement des véhicules place de l'Yser, 34-36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de l'immeuble, 36, place de l'Yser de Monsieur Daniel DRICOT, pour la période du 23 juin 2015 à 07h00 au 07 juillet 2015 à 18h00.

- Le 24 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de menuiserie, pour la période du 10 juillet 2015 de 08h00 au 13 juillet 2015 à 19h00, pour le placement de deux véhicules.
- Le 24 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules et le chantier rue des Déportés, 35 à Arlon, en raison des travaux de placement d'une grue, pour la période du 29 juin 2015 à 07h00 jusqu'au 01 juillet 2015 à 19h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer le stationnement (pour 16 bus), rue de la Lorraine à Arlon, en raison des festivités « tournoi de football et volley-ball » Cova Arlon, pour la période du 27 juin 2015 à 07h30 jusque 17h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules route de Bastogne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un élévateur sur camion, pour la période du 29 juin 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 49 à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 27 juin 2015 à 08h00 au 28 juin 2015 à 18h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules au Chemin de Weyler, 115, 117, 119, 121 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 12 et 13 août 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Platinerie, 36 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 06 juillet 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue des Haies, 4 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 30 juin 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 25 juin 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 97 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 29 juin 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 26 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur 3 emplacements en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de chantier, par M. STERNON, pour la période du 27 juin 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 26 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand Place (derrière l'ancien Ets Sarma à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du mercredi 01 juillet 2015 à 07h00 au samedi 04 juillet 2015 à 20h00.
- Le 26 juin 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Jean

Koch, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du départ et retour des Camps de vacances du Patro DHC d'Arlon, pour la période du mercredi 01 juillet 2015 de 07h00 à 11h00 (départ), et du samedi 11 juillet 2015 de 13h00 à 16h00 (retour).

- Le 26 juin 2015 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de tirage de câbles entre deux chambres de visite à hauteur du 2 rue des Faubourgs (ancien bâtiment ING) jusque 9, rue Léopold (café TWINS) à Arlon, pour la période du 01 juillet 2015 à 07h00 au 02 juillet 2015 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue Général Molitor du n° 1 au n°5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 03 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler le chantier rue Léon Castilhon, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de façade, pour la période du 02 juillet 2015 à 07h00 au 03 juillet 2015 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler le chantier avenue de Luxembourg, 69-71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de façade par M. LAIME Francis, pour la période du 13 juillet 2015 à 08h00 au 24 juillet 2015 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler la circulation à la rue du Vicinal, à proximité du 142 à Bonnert, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage par l'entreprise Bâtisseurs.be, pour la période du 01 et 02 juillet 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules dans différentes artères de la ville en raison d'assurer le bon déroulement de la braderie traditionnelle 2015, pour la période du samedi 18 juillet 2015 de 06h00 au dimanche 19 juillet 2015 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler la circulation au croisement de la rue des Cheminots et rue des Chasseurs Ardennais à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie et dépose de filet d'eau pour le compte de la ville d'Arlon par l'entreprise Terra Gaume, pour la période du 02 juillet 2015 à 07h00 au 10 juillet 2015 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler la circulation des véhicules et le stationnement à la rue du Bastion et rue du Marquisat à Arlon, en raison du bon déroulement de la livraison de matériaux pour la construction d'un immeuble pour le compte de Monsieur Luc BODART, pour la période du 01 juillet 2015 au 30 juillet 2015 à 18h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Bruyères, du n° 90 à 92 à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie et dépose de filet d'eau pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 01 juillet 2015 à

07h00 au 08 juillet 2015 à 18h00.

- Le 01 juillet 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans différentes artères de la ville en raison d'assurer le bon déroulement de la braderie traditionnelle 2015 + concerts, pour la période du samedi 18 juillet 2015 de 06h00 au dimanche 19 juillet 2015 jusqu'à fin de manifestation (plus ou moins 21h00).
- Le 02 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 01 août 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 02 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Diekirch du n° 160 au 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de tarmac et marquage routier suite au remplacement de deux câbles du réseau HT pour le compte d'Ores, pour la période du 02 juillet 2015 à 07h00 au 10 juillet 2015 à 18h00.
- Le 02 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules (4 emplacements pour pose de sable + petit engin de chantier) en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation intérieur COCOON pour la période du vendredi 03.07.2015 à 07h00 au samedi 04.07.2015 à 21h00.
- Le 02 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un événement, pour la période du 02 juillet 2015 de 08h00 à 21h00.
- Le 01 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules (pour pose d'une nacelle), avenue Netzer, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation au bâtiment de l'INDA, pour la période du jeudi 02.07.2015 à 07h00 au 03 juillet 2015 à 17h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des piétons véhicules (si nécessaire) à la rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir pour pose de raccordement téléphonique pour le compte de Belgacom, pour la période du 02.07.2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les environs du champ de foire, plaine des Manœuvres, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête d'Arlon 2015, durant la période du mardi 07 juillet 2015 à 08h00 au vendredi 24 juillet 2015 à 18h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur cinq emplacements avenue Patton, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 04 juillet 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Remparts, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 08 juillet 2015 de 07h00 à 14h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant le centre administratif, Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de chauffage, pour la période du 07 juillet 2015 au 20 juillet 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint Jean, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 06 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.

- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 05 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 juillet 2015 : pour réglementer la circulation au Chemin des Espagnols, 241 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 06 et 07 juillet 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 06 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de coffre-fort, pour la période du 09 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 06 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue François Boudart, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période des 08 et 09 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 06 février 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de mobilier pour la période des 08 et 09 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 06 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 09 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 1^{er} août 2015 de 09h00 à 18h00.
- Le 07 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 114 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 11 juillet 2015 de 08h00 à 22h00.
- Le 07 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, sur le côté gauche du parking situé entre les n°s 35 et 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'élagage, pour la période du 08 juillet 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 09 juillet 2015 : pour réglementer la circulation au Chemin de la Rentertkapell à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation (livraison de béton) pour la période du 08 juillet 2015 de 06h45 à 08h45.
- Le 07 juillet 2015 : pour réglementer le chantier à l'avenue J.B. Nothomb, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 09 juillet 2015 de 11h00 à 12h00.
- Le 09 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint Jean à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 11 juillet 2015 de 07h00 jusqu'à 20h00.
- Le 09 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Schlaus, 8 à Autelhaut, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'une annexe (livraison des ossatures bois), pour la période du 13 juillet 2015 à 07h00 au 15 juillet 2015 à 18h00.
- Le 10 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la Place Schalbert et rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée en trottoir et voirie pour pose de câbles pour le compte de PROXIMUS, pour la période du 27 juillet 2015 à 07h00 au 28 août 2015 à 18h00.

- Le 10 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Place (derrière l'ancien établissement SARMA) à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 13 juillet 2015 à 07h00 au 17 juillet 2015 à 20h00.

- Le 10 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à l'Avenue Jean-Baptiste Nothomb, au carrefour avec le Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée en voirie par la SWDE, pour la période du 14 juillet 2015 à 07h00 au 15 juillet 2015 à 18h00.

- Le 14 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Albert GOFFAUX résidence de la Semois bloc 6A), en raison d'un déménagement, pour la période du 16 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.

- Le 14 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 1 (devant l'ancienne BBL) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de conteneurs dûment balisés et conformes à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 04 juillet 2015 à 07 heures au 24 juillet 2015 à 18h00.

- Le 14 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch (devant les cinémas parking livraison) en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 15 juillet 2015 de 06h00 à 15h00.

- Le 14 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 19, bte 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 25 juillet 2015 de 07h00 jusqu'à 20h00.

- Le 15 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue E. Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation pour la « Grande fête de l'été 2015, pour la période du 31 juillet 2015 à 13 heures jusqu'au dimanche 02 août 2015 à 15 heures.

- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Eglise et autour de l'église à Arlon-Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement de la commémoration « escadron du Hussard », pour la période du 06 août 2015 à 08h00 au 07 août 2015 à 20h00.

- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour camion rue des Eglantines 4/6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du 17 juillet 2015 de 07h00 jusqu'à 17h00.

- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules pour camion et pose de nacelle à la rue Saint Jean, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 18 juillet 2015 de 07h00 jusqu'à 17h00.

- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la route de Bouillon à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement du remplacement de conduite d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 04 août 2015 à 07h00 au 31 août 2015 à 18h00.

- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Emile Tandel, 21 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement des

travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 05 août 2015 à 07h00 au 14 août 2015 à 18h00.

- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 03 août 2015 à 07h00 au 07 août 2015 à 18h00.
- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules au Chemin de Weyler, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 03 août 2015 à 07h00 au 07 août 2015 à 18h00.
- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Wäschbour, 27 à Arlon, rue de Metzert, 19 à Viville, rue des Déportés, 45 à Arlon, et route de Neufchâteau (arrière du parc conteneur) à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 03 août 2015 à 08h00 au 07 août 2015 à 17h00.
- Le 16 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules Rue des Déportés, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs organisés par J.D.B.S. Entreprises sprl, pour la période du 17 juillet 2015 de 08h00 jusqu'au 19 août 2015 à 19h00.
- Le 20 juillet 2015 : pour réglementer le chantier et le stationnement (1 emplacement) rue des Martyrs, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'une nouvelle toiture et du placement d'un échafaudage, pour la période du jeudi 06 août 2015 au 20 août 2015.
- Le 20 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'une maison pour Monsieur HENDRICKS-DECOLLE, pour la période du 1^{er} septembre 2015 à 08h00 au 30 septembre 2015 à 19h00.
- Le 23 juillet 2015 : pour réglementer le chantier rue Zénobe Gramme, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage pour travaux de façade organisé par HORWARD Henry, pour la période du 29 juillet 2015 à 07h00 au 03 août 2015 à 18h00.
- Le 23 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture, pour la période du 30 juillet 2015 de 07h00 au 04 août 2015 à 18h00.
- Le 23 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Patton, 5, boîte 5c, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 24-25 juillet 2015 depuis 08h00 jusque 18h00.
- Le 23 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 01 août 2015 de 09h00 à 18h00.
- Le 23 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement rue Michel Hamélius, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Mme Bénédicte DA SILVA pour la période du 27 juillet 2015 à 07h00 au 28 juillet 2015 à 18h00.
- Le 23 juillet 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la

rue Saint-Donat, n°3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 28 juillet 2015 de 08h00 à 18h00.

- Le 23 juillet 2015 : pour régler la circulation des véhicules rue G. Praet à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des concours équestres de Bonnert, pour la période du 22 août 2015 de 08h00 au 23 août 2015 à 20h00.
- Le 24 juillet 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht, en raison d'assurer le bon déroulement de la kermesse locale de Barnich et Bal, pour la période du mercredi 26 août 2015 à 12h00 jusqu'au mercredi 02 septembre 2015 à 08h00.
- Le 24 juillet 2015 : pour régler le stationnement rue Michel Hamélius, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Mme Bénédicte DA SILVA, pour la période du 27 juillet 2015 à 07h00 au 28 juillet 2015 à 18h00.
- Le 27 juillet 2015 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et / ou réunion de chantier par M. Fabien REVEMONT, pour la période du 24 juillet 2015 au 31 décembre 2015.
- Le 27 juillet 2015 : pour régler le stationnement arrière parking Hôtel de Ville (4 emplacements), rue Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de meubles pour Mme DELEUZE, pour la période du 04 août 2015 de 07h00 à 12h00.
- Le 29 juillet 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'une foire aux artisans et à la brocante (20EME), pour la période du dimanche 23 août 2015 de 04h00 à 20h00.
- Le 29 juillet 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Chemin des Marmottes à Arlon-Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des festivités de Weyler, pour la période du vendredi 21 août 2015 à 07h00 jusqu'au 23 août 2015 à 09h00.
- Le 29 juillet 2015 : pour régler la circulation des véhicules rue Basse à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de quartier, pour la période du 09 août 2015 de 09h00 à 22h00.
- Le 29 juillet 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement du week-end « Club des Jeunes de Freylange » pour la période du jeudi 13 août 2015 à 08h00 au lundi 17 août 2015 à 20h00.
- Le 30 juillet 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Bassin à 6700 Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie (réparation réseau HT) pour le compte d'Ores, pour la période du 29 juillet 2015 à 14h00 au 31 juillet 2015 à 19h00.
- Le 30 juillet 2015 : pour régler le chantier rue des Carmes, 8 à 6700 Arlon, en vue du placement d'un échafaudage pour travaux de façade, pour la période du 01 août 2015 à 07h00 au 31 août 2015 à 18h00.
- Le 31 juillet 2015 : pour régler le stationnement des véhicules place des Chasseurs Ardennais (30 mètres), à partir des containers jusqu'à l'entrée du parking (côté rue Paul Reuter) à 6700 Arlon, en raison du bon déroulement de la livraison de matériaux en vue des travaux d'isolation du bâtiment de l'Académie de Musique, pour la période du 11 août 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 31 juillet 2015 : pour régler la circulation des véhicules à hauteur du n°23 jusqu'au n°53, rue du Centre à Frassem / Arlon, en raison

du bon déroulement de la fête de quartier, pour la période du 29 août 2015 de 08h00 à 22h00.

- Le 31 juillet 2015 : pour interdire le stationnement et la circulation des véhicules rue du Palais de Justice, après le croisement de la rue du Marché aux Légumes jusqu'au parking passage Nord (limite arrière de l'ancien Palais de Justice) à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux du BBQ à l'issue du Concert Musical 2015, pour la période du 22 août 2015 de 13h00 à 24h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue du Bastion et rue du Marquisat à 6700 Arlon de façon ponctuelle, en raison de travaux de livraison de matériaux pour la construction d'un immeuble, pour la période du 30 juillet 2015 à 18h00 au 31 août 2015.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 24 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 10 août 2015 de 07h00 à 19h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules (20 mètres) rue Paul Reuter, 1 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la Banque BNP Paribas Fortis, pour la période du 05 août 2015 à 07h00 au 30 septembre 2015 à 20h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 43 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieure du bâtiment sis 43 rue de Seymerich, pour la période du 06 août 2015 à 07h00 au 07h00 août 2015 à 19h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules (3 emplacements) avenue Nothomb, 8 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pour la période du 06 août 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement du lift + camion, Résidence Albert 1^{er}, rue du Parc, 1 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 12 août 2015 de 12h00 à 17h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules (si nécessaire), du n°58 au n°62 rue de Neufchâteau à 6700 Arlon, en raison des travaux de modification du réseau de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 10 août 2015 à 07h00 au 24 août 2015 à 18h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement et le chantier à rue du Maitrank, 11 à 6700 Arlon, en raison de pose d'un échafaudage, entre le 05 août 2015 à 18h00 et le 15 août 2015 à 20h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Nicolas Berger (hauteur de l'arrière de l'ISMA), en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de raccords en plombs pour le compte de la SWDE, pour la période du 10 août 2015 à 07h00 au 18 août 2015 à 18h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le chantier avenue Nothomb, 69 à 6700 Arlon, en vue du placement d'un échafaudage pour travaux de façade, pour la période du 31 août 2015 à 07h00 au 11 septembre 2015 à 18h00.
- Le 05 août 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Wäschbour, 48 et 50 à 6700 Arlon, en raison de travaux de fouille en trottoir pour le compte d'Ores, entre le 06 août 2015 à 07h00

et le 14 août 2015 à 19h00.

- Le 06 août 2015 : pour réglementer le chantier 69 avenue Nothomb à 6700 Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 31 août 2015 au 11 septembre 2015 à 18h00.
- Le 06 août 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Molitor (parking de l'ancien site Molitor), en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de forage, pour la période du 10 août 2015 à 06h00 jusqu'à fin des travaux.
- Le 06 août 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Seymerich à 6700 ARLON (au croisement avec l'avenue du 10^{ème} de Ligne), en raison de pose de grue mobile (travaux d'entretien au niveau des antennes TELECOM), pour la période du 28 août 2015 de 07h00 à 19h00.
- Le 07 août 2015 : pour réglementer le stationnement d'un camion et d'une voiture rue des Déportés, 12B à 6700 ARLON, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 08 août 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 07 août 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht, en raison d'assurer le bon déroulement de la kermesse locale de Barnich et Bal, organisé par la Royale Philharmonie de l'Union Sterpenich, pour la période du mercredi 26 août 2015 à 12h00 jusqu'au mercredi 02 septembre 2015 à 08h00.
- Le 07 août 2015 : pour réglementer le chantier 14, rue de l'Europe, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 11 août 2015 à 07h00 au 13 août 2015 à 18h00.
- Le 07 août 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux organisée par Monsieur Cédric POLIDORI, pour la période du 08 août 2015 de 16h00 à 20h00.
- Le 11 août 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement du week-end Club des Jeunes de Freylange, les 14, 15, 16 août 2015, organisé par le Club des Jeunes de Freylange asbl, pour la période du mardi 11 août 2015 à 08h00 au mercredi 19 août 2015 à 20h00.
- Le 11 août 2015 : pour réglementer le stationnement des voiture + remorque, rue Léon Castilhon, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'entretien d'un jardin élagage et taille de haies, organisé par Monsieur VANDENAVENNE Philippe, pour la période du 17 août 2015 à 07h00 au 19 août 2015 à 18h00.
- Le 11 août 2015 : pour réglementer le stationnement voiture + remorque rue Léon Castilhon, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs organisé par Monsieur VANDENAVENNE Philippe, pour la période du 19 août 2015 à 07h00 au 18 septembre 2015 à 18h00.
- Le 11 août 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la cérémonie funéraire organisée par l'entreprise de Pompes funèbres Léonard de Bercheux, pour la période du

mercredi 12 août 2015 de 10h00 à 11h30.

- Le 11 août 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Posterie, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de gaz de fouilles en trottoir et traversée de voirie par forage pour le compte d'Ores, pour la période du 13.08.2015 à 07h00 et du 21.08.2015 à 19h00.
- Le 11 août 2015 : pour régler le chantier 28, rue Franck à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de façade par MCC Châssis Sprl, pour la période du lundi 17 août 2015 à 07h00 au 17 septembre 2015 à 18h00.
- Le 11 août 2015 : pour régler le chantier 21, rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de façade organisé par Monsieur POMES Jonathan, pour la période du lundi 31 août 2015 à 07h00 au dimanche 6 septembre 2015 à 18h00.
- Le 12 août 2015 : pour régler le chantier 17, Grand-Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du lundi 17 août 2015 à 07h00 au dimanche 30 août 2015 à 18h00.
- Le 12 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules dans le chemin d'accès au terrain ULM Sterpenich organisé par STERMOVE, de Sterpenich, pour la période du samedi 22 août 2015 de 07h00 à 24h00.
- Le 12 août 2015 : pour régler le chantier 21, rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de façade, pour la période du lundi 31 août 2015 à 07h00 au dimanche 13 septembre 2015 à 18h00.
- Le 12 août 2015 : pour régler le stationnement (5 emplacements en face de l'entrée latérale de l'ancien Palais de Justice), rue du Palais de Justice à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour des travaux de pose d'un nouvel ascenseur Ancien Palais de Justice pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 24.08.2015 de 07h00 au 13.09.2015 à 18h00.
- Le 13 août 2015 : pour régler les travaux de raccordement égout par Batifer de Viville, pour la période du jeudi 13 août 2015 à 08h00 jusqu'au vendredi 21 août 2015 à 18h00.
- Le 13 août 2015 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules rue de Diekirch, n°29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de toiture et pose de grue + camionnette, organisé par l'entreprise Toiture Stéphane BALAND et Fils sperl, pour la période du lundi 24 août 2015 à 07h00 au mercredi 26 août 2015 à 20h00.
- Le 13 août 2015 : pour régler le chantier 233, avenue de Longwy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour travaux de façade, pour la période du lundi 24 août 2015 à 07h00 au 31 août 2015 au vendredi 28 août 2015 à 18h00.
- Le 14 août 2015 : pour régler le stationnement (plaque 1CEP889) qui sera autorisé à proximité de l'entrée de l'Académie de Musique (rampe de

la Place des Chasseurs Ardennais), et ce, pour de courtes durées et de façon intermittente entre le 1^{er} septembre 2015 et le 30 juin 2015 (sauf les dimanches et durant les congés scolaires).

- Le 17 août 2015 : pour régler le chantier Immo Asselborn S.A., 7, Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du lundi 24 août 2015 à 06h30 au mardi 25 août 2015 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de marquage de voirie dans la commune d'Arlon, par l'entreprise SIMATEC Sprl, pour la période du 24 août 2015 de 07h00 jusqu'à fin des travaux.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 261 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'expulsion par voie judiciaire par Michel MARNEFFE, pour la période du 25 août 2015 de 08h30 à 17h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler la circulation des véhicules rue du Marché au Beurre, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du lundi 24 août 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler la circulation des véhicules à la rue du Rhin à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de modernisation de la rue du Rhin pour le compte de la Ville d'Arlon par l'entreprise Englebert Serge sprlu, pour la période du 14 août 2015 à 07h00 au 30 septembre 2015 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement d'une grande camionnette rue du Marché au Beurre, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Mme MANCHEL Isaline, pour la période du mercredi 19 août 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement et le chantier à la rue de la Caserne (côté latéral gauche 70 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage pour rénovation de toiture à la Caserne Léopold (chantier pour la Ville d'Arlon), par l'entreprise sprl ORLANDO, pour la période du 17 août 2015 à 07h00 au 24 août 2015 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement et la circulation au Chemin de Weyler, 109-111 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'extension du réseau TVO, pour raccordement de pose de câbles pour TECTEO, pour la période entre le 17 août 2015 à 07h00 au 21 août 2015 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Remparts (la montée des Pierrots à Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de restauration organisé par la société Homel Frères sprl, pour la période du lundi 17 août 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'expulsion par voie judiciaire par Me XHARDE Claude, pour la période du vendredi 21 août 2015 de 08h30 à 17h00.
- Le 17 août 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à Arlon, rue de Schoppach, n°58 (nouveau raccordement gaz) pour

la période du 20.08.2015 à 07h00 au 28.08.2015 à 20h00, à Bonnert, rue de Diekirch 424 (fouilles en trottoir), du 20.08.2015 à 07h00 au 28.08.2015 à 18h00, à Arlon, à la rue Castilhon 57 (ouverture de fouilles en trottoir et parking) pour la période du 24.08.2015 à 07h00 au 02.09.2015 à 18h00, à Arlon, à la rue des Déportés, 64 (ouverture de fouilles en parking et trottoir) pour la période du 27.08.2015 à 07h00 au 03.09.2015 à 18h00, à Arlon, rue Sainte Croix, 34 (radiation gaz, fouilles en trottoir) pour la période du 31.08.2015 à 07h00 au 02.09.2015 à 18h00, à Arlon, chemin de Weyler, 115, 117, 119, 121 (fouilles en trottoir) pour la période du 07.09.2015 à 07h00 au 16.09.2015 à 18h00.

- Le 17 août 2015 : pour réglementer le chantier et la circulation des véhicules au Carrefour de la Spetz (ancien site de lavage de voiture) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de construction d'un immeuble par l'entreprise Gérard construction, pour la période du 18 août 2015 à fin des travaux.
- Le 17 août 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 août 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, n° 180, boîte 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 août 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Francq, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 août 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 août 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Schlaus à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement d'éclairage public pour le compte d'Ores par l'entreprise Cofely Fabricom Infra Sud, pour la période du 31 septembre 2015 au 02 octobre 2015.
- Le 18 août 2015 : pour réglementer le stationnement d'une camionnette rue des Déportés, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 21 août 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 18 août 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Am ECK, 8A à Barnich, rue de Bastogne, 189 à Arlon, rue du Cimetière 16 à Fouches, rue du Wäschbour, 50 à Arlon, et rue de la Posterie 47 à Arlon, en raison du bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 19 août 2015 à 07h00 au 25 août 2015 à 18h00.
- Le 18 août 2015 : pour réglementer le chantier et la circulation des véhicules à la rue du Maitrank, 24 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de façade par l'entreprise BATHISSEURS.BE, pour la période du 24 août 2015 à 07h00 au 28 août 2015 à 18h00.
- Le 19 août 2015 : pour réglementer le chantier à la maison sociale du travail, rue des Déportés, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de découpage d'un réservoir à mazout (pose d'un camion), par la société Lhoest Frères A.S., pour la période du mercredi 02 septembre 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 18 août 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Remparts (la montée des Pierrots à Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de restauration organisés par la société Homel Frères sprl, pour la période du lundi 17 août 2015 de 07h00

jusqu'à fin du chantier à 18h00.

- Le 19 août 2015 : pour régler le stationnement des bus à l'avenue de la Gare, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du service de navettes bus vers le Grand-Duché de Luxembourg, pour la période du samedi 22 août 2015 à 05h00 au dimanche 13 septembre à minuit.
- Le 19 août 2015 : pour régler le stationnement des bus à l'avenue de la Gare, du 61 au 79 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du service de navettes bus vers le Grand-Duché de Luxembourg, pour la période du samedi 22 août 2015 à 05h00 au dimanche 13 septembre minuit.

5. C.P.A.S : Approbation de la modification du chapitre I du statut pécuniaire - champ d'application et adaptation de la section 8 du chapitre VI.

Madame la Présidente du CPAS, Marie NEUBERG, prend la parole et explique qu'il s'agit d'une décision qui a été prise au CPAS et qui concerne la régularisation de la situation des personnes qui sont sous contrat article 60 au CPAS, à savoir que dans les faits, toute une série d'allocations ont été instaurées dans le statut. Elle dit que dans les faits, elles étaient déjà appliquées et que ces personnes effectuent les mêmes tâches que d'autres membres du personnel, il était donc normal de leur octroyer les mêmes avantages : le paiement de l'allocation pour prestation de week-end et jours fériés pour le personnel du service soins, surtout les accompagnateurs de vie, le paiement d'allocation pour prestation dominicale pour les services entretien et cuisine ainsi que le paiement de l'allocation pour prestation nocturne et complément horaire de nuit également pour le personnel qui œuvre en cuisine et au service entretien. Elle précise que ces points sont passés en concertation Ville/CPAS et Concertation syndicale où tout le monde a donné son accord, et qu'ici il s'agit simplement d'une modification et d'une régularisation.

LE CONSEIL COMMUNAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 1^{er} juillet 2015 dont question ci-dessus.

6. C.P.A.S. : Approbation de la modification du cadre du personnel.

Madame la Présidente du CPAS, Marie NEUBERG, explique que l'on a soumis également en concertation Ville/CPAS, ainsi qu'en concertation syndicale, une projection, elle explique : « à savoir que nous avons un cadre actuel qui était dans certains domaines quelque peu désuet. Nous avons décidé d'avoir une projection du personnel sur 5 ans, raison pour laquelle nous avons revu également les métiers qui étaient exercés dans les différentes implantations. On aura d'ici quelques mois des appartements de résidence service, un centre d'accueil de jour et des lits pour court séjour, et pour cette raison nous prévoyons déjà aujourd'hui d'engager du personnel supplémentaire pour pouvoir accorder toute l'attention nécessaire aux personnes âgées et affaiblies par la maladie.

Dans les différentes implantations cela représente une augmentation d'environ 17,25 équivalents temps plein. Nous avons veillé à modifier ce cadre maintenant pour éviter à chaque engagement de revenir en concertation. Toutes ces modifications ont été approuvées, mais ça ne veut pas dire qu'on engagera demain, mais ça veut dire qu'on peut engager dans les prochains mois, voire dans les prochaines années. Je pense que ça nous permet de nous conforter dans l'idée que nous prévoyons d'engager des personnes supplémentaires, nous créons de l'emploi pour un cpas et je crois que c'est déjà une très bonne chose. »

Madame TRUM demande quand aurait lieu l'ouverture des lits de court séjour et de revalidation.

Mme NEUBERG précise que la nouvelle aile sera ouverte à partir de mars 2016 et qu'ils prennent déjà des décisions aujourd'hui, à savoir comment ils vont pouvoir organiser petit à petit ces trois pôles différents : la Résidence service a une législation propre, les lits de court séjour également, le centre d'accueil de jour avec déjà une optique de penser éventuellement à un centre de soins de jour pour diversifier l'offre de la Résidence de la Knipchen.

Madame TRUM demande quel sera le nombre de lits.

Madame NEUBERG répond qu'il y aura 10 appartements de service qui concernera 20 personnes, 5 lits de court séjour pour la revalidation et 10 places en accueil de jour. Elle explique que cet accueil de jour permet à la famille de souffler lorsque vous avez un parent qui souffre de la maladie d'Alzheimer ou d'autre, des activités y seront organisées ainsi qu'une surveillance via le personnel médicalisé. Elle dit que grâce à cela, les personnes âgées ont déjà les premières impressions par rapport à une maison de repos.

Monsieur GAUDRON profite de ce point sur le cadre du personnel pour se rappeler qu'il y a quelques temps d'ici, il y avait une volonté du Collège de pouvoir nommer des agents en 2017, et qu'il avait attiré l'attention sur le fait que nommer des personnes en 2016 coûterait certainement moins cher qu'en 2017, vu les changements de législation en terme de pension et entre autres les factures de responsabilisation des communes à ce sujet-là, et il demande si on a eu l'occasion de vérifier ceci.

Monsieur PERPETE répond que depuis déjà deux législatures la ville procède à des nominations l'année qui précède la fin de la législature. Il dit que c'est tout un travail important à faire et qu'on est actuellement la seule commune de la province qui le fait encore, qu'on nomme les agents pour autant qu'ils réussissent l'examen d'aptitude et qu'ils aient une certaine ancienneté à la Ville. Il explique : « par exemple la dernière fois un peu avant la fin de la législature 2006-2012, ont été nommés plusieurs dizaines d'agents contractuels qui travaillaient déjà pour la commune et qui sont devenus statutaires, ce qui a été voté ici au Conseil communal. Après une modification de cadre, après les examens, les constitutions de jurys, etc...et après encore un an de stage, on a donc nommé cette fois-là les agents recrutés jusque 2005, on nome à chaque fois six années; donc l'opération qui est en cours maintenant devrait normalement concerner les agents engagés de 2006 à 2011. Il y a plusieurs dizaines d'agents contractuels qui ont été engagés au fur et à mesure des besoins entre 2006 et fin 2011. Il s'agit de voir au cas par cas ce que le cadre actuel prévoit, il y a des endroits où par exemple il y a 4 places au cadre, ces 4 places sont déjà pourvues, et ces gens-là qui sont contractuels et qui sont en plus du cadre existant, il n'y a pas possibilité de les nommer légalement puisque toutes les places sont prises. On peut voir si il y a possibilité de spéculer sur le départ garanti d'un tel pour dire si une place d'un tel niveau va se libérer en 2017 etc.. A l'inverse pour pouvoir bénéficier de promotions, parce que ça influence aussi et ça peut libérer des postes, il y a une ancienneté dans le grade à avoir, les statuts prévoient tout cela, il faut parfois 6, 8 ou 12 ans dans une fonction une telle pour pouvoir monter à la fonction supérieure, et dans ce cas-là, on libère la fonction occupée maintenant. Donc c'est un travail à faire au cas par cas que nous sommes occupés à faire, dont le service du personnel principalement, il y a déjà eu des réunions et cela avance mais cela est très compliqué malgré tout. Il faut également voir l'impact budgétaire, ainsi qu'une certaine forme d'équité, les besoins de la commune et il faut un peu anticiper car ici au niveau communal on devra aussi procéder à une modification du cadre, mais il ne faut pas faire n'importe quoi car même lorsque le cadre est un peu élargi, ce n'est pas pour cela que le lendemain on engage ou qu'on nomme, mais ça crée tout de même des appels d'air et des demandes. Si c'est pour ouvrir des places au cadre et n'avoir

aucune intention de les pourvoir, ne le faisons pas alors. Mais il y a des endroits où c'est compliqué, il faut tenir compte aussi du diplôme des agents également. On a d'excellents agents qui sont contractuels et qui sont très bons là où ils sont, ceux qui dirigent le service parfois de fait, sauf qu'ils n'ont pas le diplôme aujourd'hui pour être nommé dans la place pour laquelle ils travaillent ! C'est le mystère de la fonction publique en Belgique. Donc on ne peut pas les nommer, et si on les nomme ils sont quelque part rétrogradés parce qu'ils vont être nommés par rapport au diplôme qu'ils ont. Donc dans certains cas, ce n'est pas dans l'intérêt de l'agent, sauf pour sa pension car il y a une grande différence entre une pension du secteur public et une pension du secteur privé, et c'est une des raisons pour lesquelles la ville depuis toujours et toute majorité confondue, a décidé de continuer ce mouvement, et nous avons l'intention de le continuer encore cette législature-ci mais pas n'importe comment ni aveuglément. Il faut un peu anticiper raisonnablement les besoins de demain, parce que ces opérations sont de plus en plus soumises à la tutelle de la Région Wallonne qui n'a pas l'intention de nous laisser créer des armées mexicaines. Ce que je crains le plus par rapport aux besoins de la ville et que budgétairement l'on soit raisonnables par rapport à ce qu'on pourra faire, c'est que la Région Wallonne nous empêche d'aller suffisamment loin et suffisamment vite pour exposer des problèmes d'équité entre les agents; il est possible que pour certaines catégories on ait des places au cadre où l'on puisse éventuellement nommer et que dans d'autres catégories il n'y en ait pas et qu'on ne nous laisse pas en créer suffisamment. Maintenant ce n'est pas une raison pour ne rien faire, mais cela va prendre encore quelques mois avant que l'on ne vienne devant le Conseil, mais il y a un vrai travail de fond qui se fait et je le redis : c'est à la fois une preuve de confiance dans l'avenir de la ville d'Arlon qui est un navire imposant, qui le restera, on croit à l'avenir de la ville et à son développement, on croit à la nécessité d'avoir des agents motivés et nommés; on n'est pas de ceux qui pensent que systématiquement si on est nommé on est démotivé, on perd l'intérêt qu'on a pour son travail et on est souvent malade etc...mais on n'est pas naïf non plus car il faut quand même que les agents sachent que nommés ou pas, on reste attentif à leur façon de travailler et qu'on veut récompenser ceux qui travaillent bien et éventuellement sanctionner ceux qui travaillent moins bien, voire parfois se séparer de ceux qui ne répondent vraiment pas à nos attentes. C'est pour cette raison qu'il y a parfois des licenciements qui interviennent dans le personnel, chez des agents contractuels en particulier, mais c'est le prix à payer pour pouvoir avoir un service public de qualité. Les gens ont l'occasion de travailler près de chez eux, il faut qu'ils saisissent cette occasion car il y a une attente immense des citoyens avec des besoins énormes, et on ne pourra pas tous les rencontrer, mais alors ceux qui ont la chance de pouvoir travailler à la ville doivent donner le meilleur d'eux-mêmes, ce que la plupart font. »

Monsieur GAUDRON reconnaît que l'objectif de la ville en la matière est remarquable et conçoit très bien que la charge de travail est importante, mais il veut juste attirer l'attention sur le fait que si il y a moyen de nommer le personnel en 2016 ce serait beaucoup plus intéressant parce qu'à partir de 2017 les pensions sont plus élevées pour les agents statutaires que pour les agents contractuels, et il y aura un effet de rattrapage à partir de 2017. Il dit que lorsqu'on nomme on paie à partir du moment où on nomme les cotisations, les différences de cotisations entre contractuels et statutaires, et qu'à partir de 2017 il y aura un effet rétroactif où tous les agents qui ont plus de 5 ans d'ancienneté, on devra leur payer les années en plus des différentielles des cotisations; on arrivera donc vite dans des systèmes où si on attend plus de cinq ans pour nommer les agents, cela deviendra impossible de les nommer d'un point de vue financier. Il attire l'attention sur l'enjeu de pouvoir faire cela avant 2017, même si ça ne court qu'à partir de 2017.

Monsieur PERPETE dit qu'on va accélérer le plus vite possible mais qu'on est dans la phase d'identification des situations et pas encore tout à fait du chiffrage, mais il espère que d'ici la fin d'année 2015 on aura fini cette partie-là.

LE CONSEIL COMMUNAL, par 23 voix pour et une abstention (Monsieur Guy SCHUSTER), décide d'approuver cette délibération du Conseil du C.P.A.S. du 1^{er} juillet 2015 dont question ci-dessus.

7. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Réhabilitation de la rue du Temple avec aménagement de parkings. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON demande à M. NICOLAS de projeter ce que l'on envisage de faire sur écran. Il explique qu'il y a quatre raisons qui amènent le Collège à faire cette proposition :

La première raison est que la rue du Temple est donc une voirie de liaison entre la rue du Maitrank et la Nationale 4, c'est une voirie qui longe le cimetière d'Arlon et le temple protestant proprement-dit. C'est une voie de circulation qui est de plus en plus souvent empruntée avec le développement des villages de Bonnert et de Frassem.

La deuxième raison c'est que cette voirie qui était un chemin communal a été, lorsqu'on a vu qu'il y avait de la circulation il y a une vingtaine d'année, enduite de produit de raclage à deux reprises, ceci est une bonne solution lorsqu'il n'y a pas trop de circulation, cette solution n'est pas pérenne, mais avec les orages violents de ces dernières années, force a été de constater non seulement la formation de trous, mais aussi qu'une partie de ce produit de raclage se retrouvait sur la Nationale 4.

La troisième raison c'est le problème de ruissellement, les ingénieurs du MET et notamment Monsieur TRILLET et Monsieur DECOLLE nous ont écrit quelques courriers pour nous faire remarquer que malheureusement toutes les eaux qui viennent de cette voirie qui est en très forte pente, se retrouvaient avec un peu de tout sur la Nationale 4 par temps de forts orages.

La quatrième raison c'est que le Temple protestant attire de plus en plus de personnes et le Pasteur Monsieur André COOLS y fait un excellent travail, et donc de ce fait il manque des places de parking. Bien qu'à l'intérieur de la propriété du Temple elle-même il a fait un maximum d'emplacements de parcages. La proposition de ce jour ne reprend qu'un peu moins de la moitié de ce chemin qui fait 550 mètres, donc on propose sur les 250 mètres qui sont vraiment en pente : 1) de renouveler l'hydrocarboné, et 2) de récupérer toutes les eaux au moyen de caniveaux et de grilles et de les réinjecter dans le réseau de la Nationale 4 au point bas, cette dernière solution est selon moi la meilleure et celle qu'il faudrait réaliser actuellement car les ennuis se multiplient. Ensuite, on va profiter de ce nouveau réseau de caniveaux etc... pour qu'en partie basse on puisse créer six emplacements de parcage en élargissant la chaussée. On pourrait faire de même en amont, où là on pourrait créer sept emplacements de parcage. On a prévu deux endroits qui sont plus des étranglements avec un autre revêtement : du béton, pour avertir les gens qu'ils n'arrivent pas trop vite sur la Nationale 4. On se rappelle qu'il y a sept ou huit ans d'ici, on avait déjà dû demander au MET à l'époque (Service Public de Wallonie maintenant) de fermer à cet endroit la Nationale 4 car des personnes dans les deux sens traversait les quatre bandes de circulation et la bande centrale. Donc pour protéger les gens et parce qu'il y a deux points on oblige tout le monde à faire un petit détour. Cependant on constate que certaines personnes qui connaissent mal l'endroit et surtout en hiver, débouchent sur la Nationale 4 à une vitesse totalement inadaptée. Le projet est de 188.000 euros HTVA. Il aurait dû être présenté par Monsieur REIS qui est l'auteur de projet et qui travaille dans notre département technique, et dont je tiens à remercier pour ce travail qu'il a réalisé d'une manière très professionnelle et rapidement, mais actuellement il est en vacances.

Monsieur SAINLEZ se dit un peu effrayé par le fait que cela devienne un axe de communication pour aller à Bonnert. Selon lui cela ne devrait pas et ça devrait rester un chemin que l'on prend par le haut pour aller vers le

cimetière pour se balader, ou par le bas pour aller vers le Temple. Il pense que ça ne doit pas devenir un axe bis, ter, quater, pour aller vers Bonnert, car ça deviendrait dangereux.

Monsieur BALON acquiesce et pense que c'est d'ailleurs valable pour cet axe-là comme pour d'autres, mais il fait remarquer qu'il y a quand-même un second chemin qui longe le cimetière en partie basse, là où il y a le funérarium, et il y a déjà quelques années le Conseil communal a décidé de le fermer parce qu'on s'était aperçu que tous les gens qui venaient de Frassem, y compris les camions, plutôt que de reprendre la rue de Diekirch, la rue des Deux Luxembourg et la rue de Bastogne, coupaient au plus court et rejoignaient le carrefour du Knäppchen par ce chemin totalement inadapté. Dans ce cas-ci, il explique qu'il a un statut un peu différent, mais il pense également qu'il ne vaut mieux pas trop l'emprunter, mais que les faits sont plus importants.

Monsieur SAINLEZ demande si on peut le rendre dissuasif au niveau vitesse.

Monsieur BALON dit qu'il est rendu dissuasif par ces deux étranglements et qu'il a fallu faire il y a 4 ou 5 ans d'ici, dans une des entrées du cimetière en partie haute, un arrondi qui bouche la moitié de la bande de circulation, qui a réduit à 2m50 les 4 mètres de voirie, pour permettre aux gens qui sortent le long d'une haie d'avoir un espace où ils peuvent faire attention. Il dit qu'il faut s'adapter à l'automobiliste.

Monsieur TURBANG demande si la motivation reprise sur le point est bien la retransmission télévisée de l'office de Pâques, il suppose que l'on parle de l'office de Pâques dans le Temple protestant de l'année prochaine.

Monsieur BALON répond que ce n'est pas pour lui l'élément principal et que ce projet traîne dans les couloirs depuis deux ans, parce que le Service de Wallonie nous a avertis d'un certain nombre de problèmes. Il explique que le Pasteur COOLS nous a avertis d'un événement nouveau qui est la retransmission télévisée. Monsieur BALON dit être un peu contrarié par ce fait, il dit que c'est bien que ça se fasse mais il espère que ça ne se fera pas en même temps que le chantier.

Monsieur TURBANG aborde un deuxième point qui est le fait de s'engager sur la Nationale 4 et demande si le Service Public Wallon prévoit une bande d'accès ou de dégagement parce qu'on est quasi à angle droit en arrivant sur la Nationale 4.

Monsieur BALON répond qu'ils se sont rendus sur place avec Monsieur DECOLLE et qu'à cet endroit-là il y a la bande des pneus crevés qui permet aux habitués de ralentir et de se déporter pour remonter. Il dit que pour ceux qui viennent de la Caserne Callemeyn, ils ne pourront plus venir que du rond point du SRI, ceux-là ont tout le temps de se déporter, de ralentir, et de prendre le chemin pour le monter. Pour ce qui est de repartir dans le carrefour du Knäppchen, avec cette nouvelle antenne, il dit que pour le moment il y a des travaux qui posent un peu problème mais que ça devrait s'arranger.

Monsieur TRIFFAUX voudrait ajouter un mot sur cette église évangélique d'Arlon, il dit que c'est une communauté protestante qui est présente à Arlon depuis 80 ans et que ça remonte à la fin des années vingt, il dit qu'ils ont été longtemps les voisins de l'hôtel de ville d'Arlon car ils étaient installés dans une maison qui a été abattue aujourd'hui et qui se situait sur le « kiss & ride » de l'école communale du Centre. Il explique que le Temple a été construit dans les années 80 et qu'ils ont construit eux-mêmes, de leurs propres mains. Il dit se rendre compte qu'il y a des problèmes dans cette rue maintenant, et qu'il a été plusieurs fois témoins que des voitures se déportent vers le fossé. Il pense qu'il y a vraiment un problème de voirie au niveau du Temple et que ce serait bien d'y remédier.

Monsieur MITRI confirme ce que Monsieur TRIFFAUX vient de dire, et que suite à toutes les réunions qu'ils ont eues avec la Communauté évangélique, ce

besoin a toujours été réclamé et à juste titre. Il dit être sensible aux remarques qui ont été formulées et notamment à celles de Monsieur SAINLEZ concernant la mobilité sur cette rue, il dit qu'il y a moyen avec les dispositifs qui peuvent être aménagés, que ce soit même pour la mobilité douce, de garder cette traversée à destinée de circulation plutôt tranquille. Il explique que par contre pour la traversée de la Nationale 4, ce serait un grand projet, que cela demanderait des dispositifs importants pour sécuriser le passage, et que ces moyens existent, mais que ça nuirait à la tranquillité de cette ruelle « tranquille ». Il trouve que ce n'est pas le moment pour cela, et qu'on est d'accord sur le fait qu'il faut rénover le plus vite possible tout en gardant un aspect plutôt « tranquille » de cette rue.

Monsieur BIREN dit que lui sera plus sévère que ce qui a été dit, non pas pour mettre en doute la qualité de l'église évangélique présente à Arlon depuis bien longtemps, mais il se pose la question de l'utilité de l'investissement de 250.000 euros sur fonds propres, alors qu'il y a des endroits où un investissement de ce montant serait certainement aussi justifié. Il se réfère également au problème de récupération d'eaux de pluie en cas d'orage, il dit être d'accord avec l'aménagement jusqu'à proximité de l'église évangélique mais qu'il n'est pas d'accord d'en faire une desserte secondaire pour le village de Bonnert. Il dit qu'un autre problème de mobilité très dangereux est l'accès sur la Nationale 4 et qu'il ne lui apparaît pas possible d'accepter aujourd'hui que les véhicules descendant parfois à rythme rapide dans une voirie qui serait réhabilitée, puissent se diriger sur la Nationale 4 sans voie d'accès. Il explique qu'aujourd'hui la voie d'accès à cet endroit n'est pas possible en raison de l'antenne qui vient d'y être placée, qu'elle sera possible pour accéder au Temple évangélique, mais qu'elle ne sera pas possible pour quitter ce Temple évangélique, qu'il faudra aller vers le rond-point du Knäppchen. Il pense que ce point mérite une attention plus importante que ce qui a été fait ce soir, et que nous remettons cela à l'ouvrage. Il dit être d'accord avec le fait qu'on soit tenu d'être présents à la télévision mais de le faire dans des conditions qui soient dignes de notre ville, il comprend cela et dit qu'on voit d'ailleurs souvent le tour de France le faire, mais par contre qu'un investissement tel que celui-ci dans des conditions telles qui ont été présentées ce soir, il ne peut l'accepter et qu'il votera contre.

Monsieur TRIFFAUX pense qu'il n'y aura pas plus de véhicules si on aménage la partie basse de la rue.

Monsieur BIREN dit être d'accord avec la partie basse de la rue mais pas sur le dessus.

Monsieur TRIFFAUX demande si en-dessous il s'agit bien de la partie Temple et de la Nationale 4 et précise qu'il faut quand même bien aménager, qu'il n'y aura pas plus de voitures qu'il n'y a maintenant et que les voitures sortiront quand-même sur la Nationale 4. Il dit que l'objectif est aussi d'éviter que les voitures ne se garent le long de la Nationale 4, et insiste sur le fait qu'il faut aménager en tout cas la partie basse.

Monsieur BIREN dit qu'il est d'accord sur l'aménagement de la partie basse, mais qu'en ce qui concerne la partie supérieure qui rejoint la rue du Maitrank, le long du cimetière d'Arlon, il pense qu'aujourd'hui ce n'est pas une bonne idée.

Monsieur MAGNUS dit que ce chemin fait 550 mètres et qu'on en refait que 250 mètres et que donc il y a 300 mètres qui ne sont pas refaits.

Monsieur BALON dit que la pente dans ce projet n'est pas du tout en bon état et que pour preuve, le Département technique va régulièrement réparer la clôture le long du cimetière, car des voitures roulant un peu trop vite se retrouvent dans le cimetière, en ayant démolie la barrière du cimetière, et que ceci est dû à l'état de la voirie et du fait que ça a été fait avec des produits de raclage il y a plusieurs années. Il dit que cette entrée est d'ailleurs remarquable et qu'il y a 4 ans d'ici cette entrée a été refaite et qu'il espère que les Arlonais qui se rendent au cimetière prendront cette

entrée-là car elle est très sympathique, les grilles ont été refaites, il y a un portail et une allée en herbe. Il dit que c'est une manière aussi d'aborder autrement le cimetière d'Arlon que par ces deux entrées naturelles (celle de la rue de Diekirch et celle du haut le long du cimetière juif).

Monsieur MAGNUS demande à Monsieur BIREN ce qu'il propose, si on ne fait rien du tout à la rue du Temple ou si on refait uniquement le bas.

Monsieur BIREN répond qu'il pense qu'il faut refaire le bas jusqu'à hauteur du Temple évangélique et qu'il faut essayer d'aménager quelques emplacements de parkings, mais que ce n'est pas en raison d'un fait exceptionnel car de toute façon le nombre de parkings qui sera créé sera de toute manière insuffisant. Il dit qu'au-delà de cela, il mettrait un type de barrière permettant une circulation très fluide et très légère, mais surtout pas l'arrivée sur la Nationale 4 avec une voie de dévidoir de la rue du Maitrank, il pense que ce ne serait pas raisonnable.

Monsieur MAGNUS informe que nous n'avons pas d'auteur de projet dans ce dossier, et que si on refait travailler la personne sur le dossier, ça ne coûtera rien de plus à la commune puisque c'est Monsieur REIS, Employé communal, qui a fait cette proposition. Il dit qu'on n'est pas à un mois près, et qu'on peut demander à Monsieur Reis de retravailler sur ce projet et de revenir avec quelque chose de moins lourd financièrement la fois prochaine. Il demande à Monsieur BALON s'il est d'accord avec cette solution.

Monsieur BALON demande s'il a bien compris ce que Monsieur BIREN a suggéré et qui est de s'arrêter au chemin à l'entrée du cimetière. Il dit qu'en tout cas il ne portera pas la responsabilité d'un cycliste ou une moto cycliste qui, parce que la voirie est dégradée, ira un jour se projeter Dieu seul sait où..

Monsieur BIREN répond qu'il y a des dizaines de kilomètres sur notre territoire Arlonais, où il doit prendre la responsabilité d'avoir éventuellement un jour un accident parce que la route est fort dégradée. Il dit avoir de nombreux exemples.

Monsieur BALON dit que c'est vrai, mais qu'il a toujours dit qu'on avait au cours des quinze dernières années fait aux alentours de 70% du boulot, ce qui veut donc dire que 30% du boulot n'est pas encore fait, mais il faut laisser un peu de temps. Il explique que les raisons budgétaires ne sont pas uniquement des raisons budgétaires dues à la Ville d'Arlon, car celle-ci a encore des finances saines, mais plutôt à la note européenne appliquée par Monsieur le Ministre FURLAN qui prévoit 180 euros par an par habitant, ce qui est une contrainte qui font qu'il nous manquerait 3 ou 4 millions d'euros qui seraient nécessaires pour aller un peu mieux.

Monsieur BIREN dit que ces euros seraient nécessaires également pour faire quelque chose ailleurs aussi.

Madame WILLEMS demande si on retravaille le projet, si on ne pourrait pas penser à rajouter quelques places de parking correctes en face de l'entrée du cimetière qui est dans cette rue, à la petite entrée en haut à droite.

Monsieur BALON répond qu'elle a raison, mais que ce terrain ne nous appartient pas.

Madame WILLEMS dit que pourtant les gens s'y garent.

Monsieur BALON dit que les propriétaires de ce terrain-là laissent un état de fait depuis des années. Il dit que dans ce qui est proposé ici, on travaille sur nos terrains mais que malheureusement dans la partie haute, là où tout le monde se gare, ça n'appartient pas à la Ville d'Arlon.

Monsieur MITRI trouve le débat important et pense qu'il y a deux questions auxquelles nous devons répondre pour cette problématique :

« 1) Est-ce qu'il y a nécessité de réparer et refaire cette rue proposée ? D'après ce qu'on a entendu, il y a effectivement deux portions et les dégradations sont telles qu'il y a une nécessité. 2) Comment éviter que la réparation éventuelle ne favorise le transit ? Si la nécessité y est, les moyens de ne pas favoriser le transit existent. Est-ce réellement une économie même à long terme de ne pas la faire ? J'en doute, car l'état dans laquelle elle est actuellement va tôt ou tard nous amener à la refaire et plutôt tôt, ce qui voudra dire relancer un deuxième marché qui ne sera peut-être pas plus important que maintenant. »
Il pense que c'est une nécessité, et qu'il serait utile de revoir le projet.

Monsieur GOEDERT revient sur la remarque de M. BALON et de M. MITRI concernant la nécessité d'aménager ce chemin, il pense aussi que c'est nécessaire de le faire, d'autant que des rapports externes le confirment. Il trouve que « saucissonner » le chantier en disant qu'on va aménager jusque par exemple 5 ou 10 mètres au-delà et laisser la portion, les 100 mètres restant, jusqu'à la portion supérieure dans l'état actuel pour avoir une partie supérieure en bon état, ce serait faire deux fois le travail. Il dit que si par la suite on doit de toute façon refaire cette portion, on va devoir réinstaller un chantier et on aura des frais supplémentaires, sans compter avoir entretemps le risque d'un accident comme Monsieur BALON le disait, dans cette portion qui ne sera pas réhabilitée. Il fait remarquer qu'on parlait de ne pas favoriser l'accès et l'utilisation de cette rue, mais que la création d'une rampe de lancement ou d'une rampe d'entrée avec la Nationale 4 va favoriser son utilisation, et que c'est donc aux personnes utilisant ce chemin à être prudents lorsqu'ils montent sur la Nationale 4.

Monsieur MEDINGER pose la question s'il ne serait pas intéressant ou si cela ne s'imposerait pas de demander l'avis de l'IBSR, au vu des aménagements prévus ici. Il dit que d'après le schéma il voit une patte d'oie, et que l'idéal si on voulait partir vers le rond-point du Knäppchen serait d'avoir une bande de lancement mais qu'il faudrait entamer le talus de l'autre côté.

Monsieur BALON prend un exemple et explique que la Région Wallonne est pour l'instant complètement désargentée en tout cas en Province de Luxembourg. Il dit qu'on trouve de l'argent pour aller voir les pandas à Pairi Daiza mais qu'on n'en trouve un peu moins dans notre province. Il continue : « Lorsqu'on décide de refaire la rue du Gazomètre, et la rue de Neufchâteau dans son espace compris entre la gendarmerie et le carrefour de Viville, le MET est partie prenante pour la rue de Neufchâteau, la Ville d'Arlon partie prenante pour faire les trottoirs. Et on fait la rue du Gazomètre. Cela fait 6 ans qu'on me reproche à juste titre de ne pas avoir fait les quinze premiers mètres de la rue du Gazomètre et pourquoi ne les a-t-on pas faits ? Parce que nous espérions tous, le SPW en tête, que l'année suivante, et les études sont faites par l'auteur de projet Monsieur VAN HORENBEECK d'ECOSITE, que depuis l'école du Galgenberg jusqu'au carrefour de Viville, le MET trouverait l'argent pour faire la voirie, et faire en sorte que ceux qui sortent du magasin Lidl arrêtent de tourner à gauche alors que c'est hyper dangereux, que le trottoir le long de l'école du Galgenberg n'est pas en bon état, que l'entrée vers le Delhaize n'est pas évidente du tout etc..., et moi j'ai arrêté le chantier à quinze mètres pour avoir quelque chose de cohérent. Mais je vous le dis, je me suis trompé, vu sous cet angle, la gestion en bon père de famille qui était de s'arrêter à quinze mètres, en croyant qu'on pouvait faire de l'ensemble...alors oui il faudrait voir le MET etc..., mais non c'est peine perdue car il n'y a plus d'argent nulle part ! »

Monsieur TRIFFAUX confirme ce que dit Monsieur BALON que demander une voie de lancement c'est vraiment enterrer le projet. Il explique qu'ils ont refait la rue de Mersch pour aller à la Gaichel, et qu'ils ont refait des morceaux parce qu'ils n'ont pas d'argent pour refaire l'ensemble de la voirie. Il dit qu'on a présenté le projet de la réhumanisation de la rue de Longwy, et qu'on allait saucissonner en plusieurs morceaux parce qu'il n'y a pas d'argent. Il conclut donc qu'ici on ne va pas réaliser une voie de lancement pour la rue du Temple, qu'il faut rester sérieux.

Monsieur BALON rajoute que depuis la frontière, de Sterpenich jusqu'Arlon, jusqu'à la Spetz, ce projet devait être fait en une phase en 2002. Il dit qu'on en est maintenant à trois phases et qu'on est seulement arrivé à l'entrée de Clairefontaine. Il dit que c'est ça la réalité dans ARLON.

Monsieur MAGNUS propose qu'on reporte ce point au Conseil communal suivant et qu'on réfléchisse à nouveau sur ce projet, en fonction de toutes les remarques qui ont été proposées à Monsieur l'Échevin des Travaux.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de demander à Monsieur Alain REIS, Agent technique en chef de retravailler le projet et de remettre le dossier au prochain Conseil communal en analysant les remarques faites en séance.

8. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Rénovation de la rue du Bourg. Approbation des conditions et du mode de passation modifiés.

Monsieur MITRI dit que c'est un ancien dossier qui était un grand projet, démarré en 2006, présenté au Conseil communal au 22 avril 2015, qui a nécessité également un débat et des demandes qui ont été prises en considération, que ce soit par le Collège, discuté au sein de la Commission de la mobilité, ce qui nous a amené à nous poser la question suivante : « N'est-il pas possible de réaliser le long de la voirie de la rue de Barnich, un trajet trottoirs partagés entre piétons et cyclistes ? ». Il explique qu'on a demandé à l'auteur de projet de réétudier s'il y avait moyen sans grosses modifications de le réaliser et que le Bureau d'Études représenté par M. LOUPPE a pris en considération le désir du Collège et du Conseil communal. Il lui demande de nous exposer le nouveau projet.

Monsieur LOUPPE expose : « aucune autre modification que l'élargissement du trottoir à une largeur de 2m20 de telle sorte qu'il puisse être partagé par les cyclistes et les piétons de manière similaire à ce qui a été réalisé par exemple à la rue du Maitrank. Il propose de ne pas représenter tout le projet qui a été présenté le 22 avril et qui avait été approuvé à l'unanimité mais d'aller à l'essentiel : (il s'aide d'une photo) la flèche rouge est la seule modification au projet et cette modification a évidemment une conséquence budgétaire puisqu'on élargit la largeur du trottoir donc il y a plus de surfaces pavées. Voici l'illustration de ce que cela donnait à la rue du Maitrank et ce sera exactement la même chose. Pour les implications budgétaires, le coût total de la voirie était de 1.002.000 euros et actuellement on est à quasi 1.062.000 euros, dont le coût de 60.000 euros hors TVA pour l'élargissement de ce trottoir et permettre ainsi d'offrir une circulation plus sécurisée pour les cyclistes qui seront sur le trottoir.

Monsieur MEDINGER souhaiterait que Monsieur LOUPPE précise la hauteur de la bordure du côté du trottoir partagé.

Monsieur LOUPPE répond que ce sera 7cm, que ce sera une bordure filet d'eau tout-à-fait classique, et que la différence de niveau entre le point qui est le bord du tarmac et le talons qui est au niveau du trottoir est de 7cm. Il dit qu'il y a aura une seule exception à ce qu'il vient de dire, c'est au niveau du Carrefour avec la rue de l'Eau et rue de Autelhaut, dans la rue qui remonte vers Autelhaut, puisque la visibilité est mauvaise, ils ont jugé utile de surélever le trottoir à cet endroit pour protéger les cyclistes et les piétons vis-à-vis d'une situation un peu plus dangereuse à cause d'une mauvaise visibilité dans ce carrefour.

Monsieur MEDINGER s'inquiète un peu qu'on aie pas plus de contact avec l'AIVE pour la gestion des eaux de ruissellement et que pour l'aboutissement de la rue du Bardenbourg il était prévu qu'on puisse raccorder les eaux claires, et demande si de la part de l'AIVE on n'a rien vu venir.

Monsieur LOUPPE dit qu'il n'a pas d'informations récentes de la part de l'AIVE. Il dit qu'actuellement il y a déjà une situation problématique d'inondations récurrentes dans le bas de la rue, et que forcément canaliser les eaux augmenterait les surfaces imperméabilisées et ne solutionnerait pas le problème bien au contraire. Il explique qu'il y a à l'étude et normalement en projet, un bassin de rétention qui doit être réalisé sur le ruisseau du Volberg en amont de la rue du Bourg. Il dit qu'il faudra interroger l'AIVE pour savoir où on en est dans ce projet plus précisément.

Monsieur MEDINGER demande à Monsieur BALON s'il en sait plus.

Monsieur BALON dit que le projet avance petit-à-petit car il s'agit d'un projet FEDER avec le Grand-Duché, que les réunions se multiplient et que la phase 1 de ce projet pourra commencer en 2016 voire 2017 qui est la création d'une station d'épuration commune en territoire belge mais juste sur la frontière. Il dit que le reste suivra en même temps mais que la solution retenue à cet endroit-là est la création d'un bassin d'orages pour récolter les eaux de ruissellement du Volberg. Il dit qu'il pousse la ville à ce que la solution de la réalisation du bassin se fasse en même temps que la station d'épuration, c'est-à-dire le plus rapidement possible. Il dit que c'est normal de partir de l'amont vers l'aval, et que les études se poursuivent.

Monsieur MEDINGER demande aussi ce qu'il en est en matière de timing vu l'avis défavorable de notre Directeur financier du fait que la somme a été retirée lors de la modification budgétaire.

Monsieur BALON répète ce qu'il a déjà dit à plusieurs reprises et qui est : « A cause de la note de Monsieur le Ministre FURLAN, et à l'extraordinaire on tourne pour le moment aux alentours de 9.000.000 d'euros, il faut qu'on emploie au maximum cette somme. On vient de plus du double. Cela veut donc dire que si on met au budget que ce dont on croit qu'on est sûr, alors on arrivera à un résultat semblable à ce qui se passe dans toutes les autres communes de Wallonie c'est-à-dire à 50% du budget. Quand on regarde le panel des autres communes on est même en-deçà des 50% du taux de réalisation. Ici à Arlon, en matière de travaux, la première année on était à 78% et maintenant pour ce qui est des taux proprement dit on flirte avec les 100%. Le seul moyen de flirter avec les 100% est d'avoir des tas de fers au feu, en sachant bien, et c'est le rôle de M. THILL, de nous dire si l'argent est là ou pas. Notre marge de manœuvre à l'extraordinaire, nous avons mis en matière sportive à la fois le hockey et la Spetz. Si on n'a pas un des deux on vient de « gagner » budgétairement parlant 60% d'1.500.000 euros HTVA, (sauf pour ces clubs sportifs puisqu'ils ont perdu), mais ce qui permet de faire autre chose. La même chose avec le plan triennal, on a rentré en même temps la rue du Maitrank et celui-ci. Est-ce-que le Ministre va signer cette année-ci les deux, ou un des deux, ou aucun ? Personne n'en sait rien. Et de tels exemples se multiplient. En matière de bassins d'orage à la rue du Vélodrome, on avait introduit pour 350.000 euros et le Ministre nous a demandé de le rescinder et nous a octroyé 125.000 euros. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir une phase, il y aura deux phases ou peut-être même trois phases. Donc pour le moment nous sommes devenus des jongleurs dans toutes les communes, et celles qui ne jonglent pas elle dépensent la moitié du budget. Après cela on ne s'étonne plus que toute une série d'entreprises soient en train d'être étranglées. La Wallonie qui gagne ne peut gagner que si on donne du travail aux entreprises. Donc oui on jongle à Arlon, et oui on ne respecte pas tout-à-fait administrativement tout ce qu'on devrait faire, mais au bout du compte on évite quand même le reproche de ne pas avoir dépensé tout l'argent, car il est dépensé parce qu'on a jonglé! »

Monsieur MAGNUS rajoute que les années qui arrivent on va devoir encore plus jongler pour arriver au 100% du budget de l'extraordinaire.

Monsieur BALON rappelle qu'en 2014, on a réussi à notifier 18 dossiers entre le 15 et le 31 décembre, et qu'on était à l'extrême limite mais qu'on a tout dépensé. Il en profite pour remercier tous ceux qui se sont employés à sortir tous ces dossiers.

Monsieur MEDINGER demande si concrètement pour tous ces dossiers il y aura adjudication avant la fin de l'année.

Monsieur BALON reprend que l'adjudication aura lieu quand Monsieur le Ministre aura donné son aval. Monsieur BALON dit que si le Ministre donne son aval en novembre, alors on lancera l'adjudication, et s'il le donne au printemps, alors on lancera l'adjudication au printemps.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE,

Article 1er : D'approuver le cahier des charges (MT-AO/15-1053) et le montant estimé du marché "Rénovation de l'égouttage et de la voirie rue du Bourg à Barnich", modifiés par l'auteur de projet, le Bureau d'Etudes BGS, Rue de Vance, 17 à 6720 Habay-la-Neuve. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.009.398,94€ hors TVA ou 2.232.413,89 € 21% TVA comprise, dont 1.284.990,89 € 21% TVA comprise à charge de la Ville et 947.423,00 € hors TVA à charge de la SPGE.

Article 2 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service Public de Wallonie (SPW) - DGO 1 - Département des Infrastructures Subsidiées - Direction des Voiries Subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60/20154014.

9. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Déplacement et installation du préau situé à l'école de Fouches vers l'école de la rue de Neufchâteau. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS introduit le point et précise qu'il s'agit de replacer le préau métallique dans la cour de récréation de l'école de la rue de Neufchâteau, avec un mode de passation de marché avec procédure négociée, sans publicité avec consultation d'au moins trois entreprises, pour un montant de 2.455 euros TVA comprise.

Monsieur BALON dit qu'ils ont demandé à l'entreprise qui travaille à Fouches de pouvoir retransplanter ce préau, puisqu'il a été démonté, c'était prévu dans son cahier des charges. Il dit que le prix qu'elle nous a fourni paraît être un prix pas très sérieux, et de ce fait nous ouvrons à la concurrence.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°B 15 158 (MT-PNSP/15-1110) et le montant estimé du marché "Déplacement du préau métallique de l'école de Fouches vers l'école de la rue de Neufchâteau", établis par l'auteur de projet, ECO-SITE, Rue Francq, 22 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 18.550,00 € hors TVA ou 22.445,50 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/723-60/2012/20117020.

10. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Assainissement des murs de l'église Sainte-Aldegonde à Sterpenich. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS précise qu'il s'agit d'un montant de 16.734 euros TVA comprise.

Monsieur MITRI informe que le Conseil de la Fabrique d'Église, a désigné les Services Techniques Provinciaux en tant qu'auteur de projet et, le cahier des charges étant réalisé, il demande à la Ville d'Arlon la reprise de la maîtrise d'ouvrage et de suivre le dossier jusqu'à l'attribution du marché. Il dit que vu la difficulté de la Fabrique d'Église, le Collège communal a accepté de reprendre cette maîtrise d'ouvrage et de suivre ce dossier jusqu'à l'attribution du marché en procédure négociée, le budget étant prévu au budget extraordinaire de la Fabrique d'Église à 13.830 euros.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°2015-63 (MT-PNSP/15-1111) et le montant estimé du marché "Assainissement des murs de l'église Sainte-Aldegonde à Sterpenich - Phase 1", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques - Direction Bâtiments et Techniques Spéciales, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 13.830,00 € hors TVA ou 16.734,30 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché avec consultation de 4 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 790/723-60/20157026.

11. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Aménagement du Hall des Sports n°2 de la Spetz - inscription budgétaire.

Monsieur BALON explique qu'il y a simplement eu une légère discordance entre le coût repris dans notre délibération du Conseil communal et le coût repris dans le cahier spécial des charges. Il dit que pour le Hall de la Spetz, INFRASPORT nous a fait remarquer que notre délibération ne correspondait pas et que cela portait sur des milliers d'euros. Il évoque la bonne nouvelle : Il y a deux mois d'ici INFRASPORT a terminé l'étude du projet de hockey, avec l'aval de l'inspection des finances, et ce dossier est à la signature ministérielle. Il espère que Monsieur le Ministre signera.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver au montant global de 1.474.533,73 € hors TVA soit 1.784.185,81 € 21 %TVA comprise la dépense à résulter des lots 1 : architecture-stabilité, 2 : électricité et 3 : chauffage relatifs à l'aménagement du Hall des Sports n° 2 de la Spetz.

Article 2 : De maintenir ses délibérations du 03 septembre 2013 et du 22 avril 2015 pour le surplus, à savoir l'approbation des cahiers des charges, du mode de passation des marchés qui est l'adjudication ouverte et des critères de sélection qualitative des différents lots.

Article 3 : De solliciter une subvention auprès de l'autorité subsidiante - le Service Public de Wallonie (SPW) DGO1.78 - Direction des Infrastructures Sportives, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 764/723-60/2011/20117008 qui sera

augmenté lors de la prochaine modification budgétaire

12. TRAVAUX COMMUNAUX - Exécution de travaux : Remplacement de l'éclairage de la Grand-rue (travaux de la phase 1). Approbation des travaux d'ORES et de la dépense.

Monsieur MAGNUS précise que treize luminaires sont proposés en remplacement des luminaires de l'avenue Nothomb.

Monsieur BALON évoque qu'on a eu beaucoup de luminaires et que le choix n'a pas été facile.

Monsieur MAGNUS trouve que ce qu'on a dans la rue Nothomb, c'est assez élégant et précise qu'ils voudraient avoir les mêmes dans la Grand-Rue et qu'ils seront accrochés au mur des façades de manière à éviter qu'on les accroche trop facilement avec les voitures.

Monsieur EVEN demande si on les a ou s'ils appartiennent à la société d'électricité, ce à quoi Monsieur BALON répond qu'ils nous appartiennent et que nous allons les récupérer. Il dit qu'ils serviront à remplacer ceux du vieux quartier ou de la rue des Martyrs puisque c'est entre 3 et 5 lampadaires qui étaient brisés.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver les travaux et le devis d'ORES pour le remplacement de 13 luminaires situés dans la zone de la phase 1 des travaux de réhabilitation de la Grand-Rue. Le montant du devis s'élève à 35.817,55 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De transmettre à ORES le bon de commande dûment complété et signé dans les meilleurs délais.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60/2013/20114013.

13. TRAVAUX COMMUNAUX - Exécution de travaux : Restauration du belvédère de Saint-Donat - lot 1 : reconstruction de la terrasse et du lanterneau. Approbation de l'avenant n°3.

Monsieur MAGNUS précise que les travaux avancent bien mais qu'on a souhaité un avenant numéro 3, pour qu'on ne nous reproche pas d'ici quelques années de ne pas avoir rénové en plus du bulbe, l'entièreté de l'ardoisage du clocheton. Il dit que ce qui coûte le plus cher dans ce type de travaux c'est la mise en place d'un échafaudage et qu'il fallait donc profiter de l'échafaudage pour avancer un peu plus loin dans la restauration du clocheton.

Madame WILLEMS relève deux ou trois petits mots qui l'étonnent : « 'Il est toutefois constaté que le travail n'était pas excellemment fait'... si quelque chose n'a pas été fait correctement pourquoi incombe-t-il à la Ville d'Arlon de refaire de tels frais?

Monsieur BALON souligne que ce terme « pas excellemment fait » date d'une centaine d'années. Il dit qu'à l'époque ils étaient suffisamment faits pour qu'il n'y ait pas d'infiltration, mais pas assez que pour tenir encore maintenant.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver l'avenant n°3 - renouvellement du clocher du marché "Restauration du belvédère de Saint-Donat - Lot 1 reconstruction de la

terrasse et du lanterneau" pour le montant total en plus de 20.550,00 € hors TVA ou 24.865,50 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 3 : De financer cet avenant n°3 par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 790/723-60/2013/20137043.

14. TRAVAUX COMMUNAUX - Exécution de travaux : Remplacement de l'escalier d'accès à l'église de Waltzing. Ratification de la décision du Collège communal du 22 juillet 2015 approuvant les travaux et la dépense.

Monsieur MAGNUS souligne le montant de 7.598 euros TVA comprise par l'entreprise COLLIGNON.

Monsieur MITRI dit qu'effectivement il s'agit d'une demande de Fabrique d'Église qui a été adressée au Collège dans le cadre des travaux de remplacement de l'escalier d'accès à l'église de Waltzing. Il dit qu'on a demandé à nos services de voir s'il y avait moyen de réaliser ce travail, mais comme ils étaient dans l'impossibilité d'exécuter ces travaux, un marché a été réalisé. Un seul a répondu, l'entreprise COLLIGNON pour une somme de 7.598 euros TVA comprise.

Madame TRUM demande combien de marches vont être refaites et Monsieur MITRI répond que ce sera 5 ou 6 marches, juste celles devant l'église.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : De ratifier la décision du Collège Communal du 22 juillet 2015 approuvant le remplacement de l'escalier d'accès à l'église de Waltzing, attribué à l'entreprise J.-L. Collignon, rue de Hayange, 25 à 6700 Arlon, pour le montant d'offre de 6.280,00€ hors TVA ou 7.598,80 € 21% TVA comprise.

15. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de services : Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation du revêtement hydrocarboné de la rue de la Platinerie. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON informe que certaines portions de la rue de la Platinerie sont en train de revenir à l'état sauvage et qu'il est plus que temps de la refaire. Il précise que si l'on souhaite plus d'explications, il les donnera à huis clos.

Monsieur GOEDERT entend bien que c'est urgent de refaire cette route mais il demande s'il est prévu d'exécuter les mêmes travaux pour la rue du Vicinal, qui est un champ de mines à peu près comparable et qui dessert une population bien plus importante.

Monsieur BALON répète qu'il reparlera à huis clos de ce point, mais qu'il va quand même répondre pour la rue du Vicinal. Il explique que pour sortir de Bonnert il y a un certain nombre de voiries dont trois principales, la rue de la Platinerie, la rue du Maitrank et la rue du Vicinal.

Il poursuit en ajoutant qu'on a désigné en même temps un auteur de projet pour la rue du Maitrank et la rue du Vicinal, et les événements qui sont arrivés à la rue des Deux Luxembourg ont fait que nous avons mis en priorité la rue du Maitrank afin de faire sur la première partie (celle qui va jusqu'au-delà du cimetière vers Bonnert) un réseau d'égouttage que l'on a pu dévoyer pour qu'il ne se retrouve pas rue des Deux Luxembourg. Sinon c'est vrai on aurait sans doute dû commencer par la rue du Vicinal, puis faire la rue du Maitrank, mais ici il fallait vraiment qu'on diminue la charge de l'égouttage rue des Deux Luxembourg et on a donc demandé à faire la

rue du Maitrank en deux phases : la première phase vient de se terminer et on espère commencer la deuxième phase en 2016, cela fait partie du plan triennal. Et quand la rue du Maitrank sera faite, à ce moment-là on pourra commencer la rue du Vicinal.

Monsieur SCHUSTER parle au nom de tous les cyclistes Arlonais qui remercient le Collège pour la rénovation de cette route qui devient impraticable en descente particulièrement.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/15-1096 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation du revêtement hydrocarboné de la rue de la Platinerie à Bonnert". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.000,00 € hors TVA ou 48.400,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 5 bureaux d'architectes.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015 lors de la prochaine modification budgétaire.

16. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de services : Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation des chaussées reliant les entités de la Ville d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS évoque qu'ici on propose un montant de 500.000 euros par an avec la désignation d'un auteur de projet pour trois ans.

Monsieur BALON dit que la dernière fois que nous avons fait cela c'était il y a trois ans d'ici, pour une somme équivalente. Il ajoute qu'on a réussi à faire 22 chantiers à travers toute la commune. Il explique que le but poursuivi est de refaire la même chose dans des liaisons entre les villages et que toutes les suggestions sont bonnes à prendre, que le Collège a quelques idées mais n'a pas d'à priori, et qu'il y a peut-être des endroits qui sont mal connus.

Monsieur MAGNUS rajoute qu'il s'agit d'un accord de principe.

Monsieur GAUDRON dit que ce serait bien de pouvoir mettre en avant ce projet et qu'on a des compétences en interne d'auteur de projet avec d'autres points évoqués auparavant. Il se rend bien compte que les services de la Ville d'Arlon ont un travail conséquent et qu'ils ne chôment pas. Il précise que ces personnes ne pourraient pas avoir cette charge de travail supplémentaire dans leur temps de travail. Mais il fait le calcul des 103.000 euros sur 3 ans et se rend compte qu'avec un tel budget cela permettrait pour la même période d'engager une personne de niveau universitaire à temps plein, et il voudrait savoir si ce ne serait pas plus intéressant de faire ce genre de chose en interne, puisque cette personne pourrait travailler sur ce projet mais également donner un coup demain sur autre chose. Et en plus on développerait des compétences en interne, complémentaires aux compétences que l'on a déjà.

Monsieur BALON trouve que la somme est un peu juste pour payer un universitaire, mais admet qu'on n'est pas loin quand même.

Par voix 22 pour et 2 abstentions (Monsieur R.GAUDRON, Madame F.BURNET)
DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNDAP/15-1103 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la

réhabilitation des chaussées reliant les entités de la Ville d'Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.966,94 € hors TVA ou 150.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché, conformément à l'article 26, § 2, 1° d (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 207.000,00 €) de la loi du 15 juin 2006, et de choisir les critères de sélection suivants :

Situation juridique du soumissionnaire (droit d'accès)

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux §§ 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

En application de l'article 60 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter d'attestation ONSS à son offre ni d'attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée; il vérifiera le respect des obligations fiscales de tous les soumissionnaires dans les quarante-huit heures de la réception des offres via l'application Digiflow.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout soumissionnaire.

Capacité économique et financière du soumissionnaire (sélection qualitative)

La preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels.

Capacité technique du soumissionnaire (sélection qualitative)

L'indication des titres d'études ou professionnels du prestataire de services ou des cadres de l'entreprise et, en particulier, du ou des responsables qui peuvent être chargés de la prestation de services.

Une liste des noms et qualifications professionnelles appropriées des personnes chargées de l'exécution du marché.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015 lors de la prochaine modification budgétaire.

17. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de fournitures : remplacement d'une clôture à l'école communale des Lilas. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS évoque la somme de 5.000 euros et suppose que tout le monde est d'accord pour la sécurité de nos enfants.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver la description technique N° MF-PNFA/15-1105 et le montant estimé du marché "Remplacement d'une clôture à l'école des Lilas". Le montant estimé s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/723-60/20157007.

18. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de fournitures : Fourniture et placement de stores extérieurs à l'école communale de Schoppach. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS fait part de la somme de 7.000 euros et rajoute que cette demande est tout-à-fait justifiée car les élèves ont chaud dans leur classe.

Monsieur TURBANG s'étonne un peu car cette école vient d'être inaugurée il y a un an et demi et qu'aujourd'hui on demande des stores extérieurs. Il ne comprend pas car à l'époque il dit qu'on a fait une analyse assez complète. Il dit s'être rendu lui-même voir ce bâtiment et que celui-ci a été très bien pensé et se demande si quelque part ce ne serait pas un peu du « luxe ».

Monsieur MAGNUS répond que lors de l'inauguration plusieurs professeurs étaient venus le trouver en lui disant qu'il faisait vraiment trop chaud et qu'il fallait absolument des stores, ce qui veut dire que cela fait deux ou trois ans qu'ils attendent et il pense que ceci est vraiment indispensable.

Monsieur BALON explique la cause et admet sa part de responsabilité dans cette affaire en expliquant que lorsqu'on implante un bâtiment scolaire, c'est l'Est qui est l'idéal pour les classes, car généralement celles-ci ne posent pas de problème. Le problème vient souvent de l'Ouest. Mais il est très difficile de voir si le problème va se poser ou pas à l'Ouest car il suffit que le bâtiment soit un peu plus au Nord-Ouest et le problème ne se pose pas. Lorsqu'il y a un doute de problème éventuel, il trouve préférable d'observer d'abord les événements avant de faire des dépenses qui s'avéreront peut-être inutiles. Généralement, ça marche et ici ça n'a pas marché! Il ajoute que des stores ont été posés à toute une série d'endroits où on était sûrs qu'ils serviraient; et sans doute il aurait fallu en mettre aussi vers cet Ouest qui est un peu plus Sud-Ouest que ce qu'il imaginait.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver le descriptif technique N° MF-PNFA/15-1106 et le montant estimé du marché "Fourniture et placement de stores extérieurs à l'école communale de Schoppach". Le montant estimé s'élève à 5.785,12 € hors TVA ou 7.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché avec consultation de 4 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/723-60/20157007.

19. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de fournitures : Acquisition de panneaux touristiques indiquant le point de départ des Promenades d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS rajoute que c'est une bonne idée.

Monsieur SAINLEZ rappelle les beaux plans qui avaient été faits à l'Office du Tourisme pour certaines de ces promenades, trouve que les panneaux et le balisage c'est très bien, mais qu'il y a un entretien de certains tronçons qui serait à revoir.

Madame GOFFINET rappelle que depuis l'année passée on a mis en place un système de parrainage pour toutes les balades qui ont été remises en état et dit que les travaux se font en fonction de ce que les parrains des balades nous transmettent comme information. Elle dit que les ouvriers communaux font deux fois par an la balade, et qu'entretemps il y a peut-être d'autres dégâts qui apparaissent, comme des balises qui sont enlevées. A certains

endroits il faut les remettre tous les deux mois. Elle dit que l'on peut transmettre les informations.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver le descriptif technique N° MF-PNSP/15-1107 et le montant estimé du marché "Acquisition de panneaux touristiques indiquant le point de départ des Promenades d'Arlon". Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.922,00 € hors TVA ou 7.165,62 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le Commissariat Général du Tourisme de la Région Wallonne, Avenue Gouverneur Bovesse, 74 à 5000 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-53/20154013.

20. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de fournitures : Acquisition de mobilier. Approbation des conditions et du mode de passation.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver le descriptif technique N° MF-PNFA/15-1112 et le montant estimé du marché "Acquisition de mobilier de bureau". Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 660,00 € hors TVA ou 798,60 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 104/741-5120151001.

21. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de fournitures : Acquisition d'une sculpture de Monsieur Renaud Matgen. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS informe qu'il y a déjà un poteau implanté dans le béton et qu'il faut essayer de mettre aussi régulièrement tous les deux ans un artiste Arlonais à l'honneur.

Il se rappelle qu'il y a deux ans environ on avait inauguré les statues de Catherine LHOIR qui sont ici en face et également dans le parc. Il dit que cette année on fait honneur à Monsieur Renaud MATGEN qui a obtenu un vif succès lors de l'exposition « le Palais dans tous ses états » il y a quelques mois.

Il rajoute que la statue qu'il a proposée est une statue où l'on voit les visages de tout côté, lorsqu'on sort de l'Hôtel de Ville, quand on arrive et quand on sort de la Grand-Rue, quand on descend et monte les rues avoisinantes. Et de plus c'est un artiste du coin qui tient à sa localité et quand il le peut il met Arlon en valeur.

Il précise que c'est un artiste qui pour l'instant 'monte' bien. Par exemple il est à la mer à Knokke dans des galeries qui ont pignon sur rue le long de la digue, il est à Paris, il fait parler d'Arlon autour de lui et a un grand succès sur Facebook.

Madame TRUM voudrait féliciter le Collège d'acquérir ces œuvres de personnes Arlonaises.

Monsieur MAGNUS la remercie et en profite pour rappeler l'inauguration de cette statue le 10 septembre à 17 h00.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : D'approuver l'acquisition d'une sculpture de l'artiste Arlonais Renaud MATGEN". Les conditions sont fixées par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 € hors TVA ou 15.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, conformément à l'article 26, § 1, 1° f qui permet de faire appel à un seul soumissionnaire en raison de la spécificité artistique.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 124/749-51/20151015.

22. BIENS COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage d'une parcelle privée sise en bordure du chemin de Wolkrange à Sesselich.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le procès-verbal de bornage de la parcelle cadastrée Arlon - 7ème Division - Toernich - Section D - n° 176 C, propriété de Madame Marcelle HENGEN, dressé le 21 mai 2015 par Monsieur Bernard ROUSSEL, Géomètre Expert.

23. BIEN COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage d'une parcelle privée sise en bordure de la voirie de la rue de la Cova à Frassem.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le procès-verbal de bornage des parcelles cadastrées Arlon - 4ème Division - Bonnert - Section C (Frassem) - n°s 651 B - 652 H - 653 E et L, propriétés de Monsieur Guy ORIGER et Madame Monique ORIGER, dressé le 23 décembre 2014 par Monsieur Bernard ROUSSEL, Géomètre Expert.

24. BIEN COMMUNAUX : Vente à la SPGE d'emprises sises à Heinsch, route de Neufchâteau en vue de la réalisation du collecteur Heinsch-Thiaumont / décision de principe.

Monsieur MAGNUS souligne que la Ville va s'enrichir d'un montant de 60 euros, et qu'avec cela on pourra faire beaucoup de choses.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE du principe de la vente de gré à gré de ces emprises, à la SPGE, au prix de 60 euros.

Le projet d'acte sera soumis à l'approbation d'une prochaine séance du Conseil communal, après l'enquête publique.

25. BOIS COMMUNAUX : Vente de coupes de bois dans les cantonnements d'ARLON et d'HABAY - exercice communal 2015 : destination des coupes et fixation des conditions.

Monsieur PERPETE informe que, comme chaque année, la Ville participe à des ventes groupées qui lancent la saison et qui auront lieu le 21 septembre 2015 à Etalle pour ce point et quelques semaines plus tard à Aywaille (il s'agit du point 26).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes de bois ordinaires de l'exercice 2015 reprises aux états de martelage ci-annexés. Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par la Division Nature et Forêts le 21 septembre 2015.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du nouveau Cahier des charges générales du 25 mai 2009 et suivant les clauses particulières ci-annexées.

Article 3 : Monsieur André PERPETE, Échevin de l'Environnement et des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON.

En cas d'empêchement de Monsieur André PERPETE, Échevin de l'Environnement et des Bois communaux, Monsieur André EVEN, Conseiller communal, est désigné pour le suppléer.

Article 4 : La délégation de deux directeurs financiers appartenant aux Communes participantes est approuvée.

Article 5 : La présente sera soumise à l'approbation de la Députation Permanente du Conseil provincial.

26. BOIS COMMUNAUX : Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'AYWAILLE : destination des coupes et fixation des conditions - exercice budget ordinaire 2015.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires (cantonnement d'Aywaille) de l'exercice budget ordinaire 2015 reprises aux états de martelage. Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le cantonnement d'Aywaille le 02 octobre 2015.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du Cahier des charges générales arrêté par la Députation Permanente du Conseil Provincial le 9 août 2001 et suivant les clauses particulières ci-annexées.

Article 3 : Monsieur André PERPETE, Échevin de l'Environnement et des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON
(3 lots).

En cas d'empêchement de Monsieur André PERPETE, Échevin de l'Environnement et des Bois communaux, Monsieur André EVEN, Conseiller communal, est désigné pour le suppléer.

27. CIRCULATION ROUTIERE : Lignes directrices du Plan de Mobilité : Approbation du marquage des pistes cyclables et de l'emplacement des panneaux Sens Uniques Limités (SUL).

Monsieur MAGNUS souligne l'importance de ce point pour le Collège et pour le Conseil communal, ce sont les lignes directrices du futur plan communal de mobilité. Il explique que depuis le début de la législature, nous y réfléchissons et que nous avons d'ailleurs engagé quelqu'un pour nous y aider, Monsieur Eric NICOLAS.

Le Collège pense qu'Arlon doit devenir une ville qui offre toutes les possibilités aux gens de se déplacer en voiture, mais également en vélo. Il ajoute qu'il y a les moyens nouveaux comme les segway, les roues qui sont uniques maintenant, les gens vont de plus en plus vers un déplacement électrique et ça doit faire partie de l'objet de la réflexion de notre ville de voir comment attirer et convaincre les gens à prendre les moyens de locomotion plus doux que simplement la voiture. Monsieur l'Échevin MITRI qui a beaucoup travaillé sur ce dossier en plus de ses dossiers de Vivalia va présenter aujourd'hui ce plan de mobilité. »

Monsieur MITRI affirme que c'est un travail très important mais d'emblée il remercie tous ceux qui ont participé à ce travail et surtout notre Conseiller en mobilité Monsieur Eric NICOLAS, ainsi que la Commission de la Mobilité qui a été mise en place et qui est formée des conseillers et des citoyens qui ont participé à la réflexion qui nous préoccupe.

Il poursuit en expliquant que dans le plan communal de la mobilité, on sait que toute ville est appelée à réaliser un plan communal de mobilité. Ce n'est pas une obligation mais ça ouvre la porte à des subsidiations et des projets qui sont encouragés par les tutelles et la Région Wallonne.

Il ajoute que la Ville avait déjà son plan communal de la mobilité depuis 2001 et il arrive à échéance en 2013. Ce plan communal de la mobilité a été réalisé et a donné une orientation stratégique globale, une orientation vers une stratégie de mobilité dans la ville. De plusieurs points dans le cadre 2001-2013, 32 points ont été conseillés pour cette vue vraiment globale de notre mobilité dans la ville. Tous n'ont pas été faits, mais beaucoup ont été réalisés et ces réalisations demandent une concertation et un budget important.

Il dit que ceux qui ont connu Arlon depuis longtemps savent cela très bien et réalisent tous les changements qui ont eu lieu depuis lors. Actuellement nous constatons dans l'analyse de ce plan de mobilité trois points importants qui ont été faits :

Il explique que le diagnostic de notre plan 2001-2013 a été basé sur une étude du Conseiller en mobilité qui consiste à envoyer à la Région Wallonne en ciblant les points qui manquaient au plan communal de la mobilité. A ce moment-là il y a lieu de faire des propositions sur les points qui n'ont pas été accomplis dans le plan (surtout au niveau de la mobilité douce, au niveau de la mobilité des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite), d'où l'accent qui a été mis cette fois par le Collège sur ces trois axes de la mobilité qui sont la mobilité douce pour les piétons, PMR et cyclistes.

Il ajoute que l'on voit bien que les voies ne sont pas toujours respectées, il cite le stationnement réguliers sur les trottoirs, l'encombrement et les bouchons dans les rues d'Arlon (surtout au moment des sorties scolaires), et l'absence des 'voies des pistes' suggérées ou des pistes cyclables rend l'usage des vélos plus difficile.

Il poursuit : « Le plan de mobilité qui sera réalisé possède diverses orientations et il n'y a pas de timing à respecter car la ville reste maître de ses projets. Les projets s'inspirent de ce plan de mobilité mais peuvent s'exécuter avant que ce plan de mobilité ou pendant que ce plan de mobilité est décidé. Quels sont les objectifs d'un plan de mobilité communale ? Chez nous comme ailleurs c'est améliorer le bien-être des citoyens, certainement par la pratique de l'exercice, par la pratique du sport, qui donne à la santé et au bien-être un 'plus'. Renforcer l'attractivité de la ville, ce qui est un aspect important pour une ville d'histoire comme Arlon. L'histoire est un atout en elle-même et l'accès à cet histoire doit être facilité et favorisé par la mise en place des moyens de mobilité, et favorise ainsi un acte économique par la même occasion. Cela favorise aussi la complémentarité des déplacements car il n'y a pas seulement la voiture ni les cyclistes et les trains, mais il y a une complémentarité, ce qui doit signifier qu'il n'y a pas de concurrence et d'opposition entre les différents usagers mais qu'il y a une collaboration et une compréhension. Le plan de mobilité avec ses grandes thématiques a été envoyé en juin 2015 à la Région Wallonne pour

approbation, et a été accepté par le Collège communal, et, sous réserve de l'approbation du Conseil communal, nous lancerons par la Région Wallonne un appel à cahier des charges pour mise en route de l'actualisation du plan de mobilité. Les grandes thématiques choisies sont les piétons, les personnes à mobilité réduite, vélo, voiture, bus, train, aménagement du territoire, sensibilisation, et information. Mais en priorité, on remarque l'importance de la mobilité douce. Cependant tous ces points ont leur importance. La priorité et les axes forts sont donnés à la mobilité douce, la zone 30 et ses implications, comment sécuriser le cœur du village et comment éviter un des grands problèmes que nous rencontrons actuellement qui est 'le transit', comme on le constate dans certains quartier résidentiel. Le point qui passe actuellement au Conseil communal montre combien ce problème de transit à travers les quartiers, ou les villages, ou dans la ville, pose un problème pour nous tous et les Conseillers communaux spécialement. Les cinq objectifs pour une mobilité douce sont le fruit d'une réflexion qui a été menée par les représentants du Collège et l'Échevin qui a rapporté au Collège les résultats des concertations qui ont eu lieu avec la Commission de la mobilité, et il s'agit du fruit du travail et de collaboration avec les citoyens. En ce qui concerne les cheminements structurés, cohérents et complets, la Ville d'Arlon a une particularité remarquable car c'est un pôle autour des noyaux villageois, et ces cheminements entre les villages et la ville seront rendus plus accessible comme ce fût dans le temps, par des chemins communaux, des ruelles qui permettront de ramener les populations des villages vers la ville d'Arlon, car il faut que les villageois se réapproprient leur ville qui en vaut la peine, même en prenant des accès sous forme de balade pour arriver jusqu'à Arlon. Le Collège souhaite mettre l'accent sur l'attention spécifique qui doit être donnée aux piétons et aux PMR, on dit toujours que ces personnes sont des usagers faibles, mais quiconque un jour ou l'autre devient PMR ou piétons. Il n'y a pas un jour où nous ne sommes pas des piétons ou des PMR, puisqu'un PMR ne signifie pas seulement avoir un handicap mais aussi toute personne ayant des difficultés à se déplacer à cause par exemple d'une poussette, ou parce qu'il porte une charge importante etc... tous ces exemples sont des PMR. Les infrastructures propices à l'usage de la marche ou du vélo sont la colonne vertébrale de la mobilité. Un autre point est la sensibilisation, la promotion, et une démarche participative et transparente de toutes les personnes qui font partie de la Commission et des personnes représentant le Collège, car il s'agit d'un travail transversal. Pour le cheminement des piétons, il faut la continuité du centre-ville, car il est important qu'on puisse réaliser un plan 'piéton' au centre-ville en collaboration avec l'Office du Tourisme, et les différents services. De même qu'il faut sécuriser les accès, ce qui veut dire étudier l'emplacement des 'zones 30', car il est important que les piétons se sentent en sécurité. Comment cohabiter les piétons, les cyclistes, et les voitures, c'est là le travail à réaliser. On voit que la 'zone 30' est une sécurité supplémentaire : L'étude qui a été menée et diffusée partout et notamment par l'IBSR, démontre qu'à 30km/heure lors d'un arrêt brutal d'un conducteur dans un accident qui s'arrête à moins de 15 mètres le pourcentage des décès diminue par rapport à un arrêt avec une vitesse à 50km/heure. Le Collège a décidé d'initier cette prise de décision pour que l'hyper centre d'Arlon, la vraie ville soit mise en 'zone 30' pour avoir moins de bruit et plus de convivialité, et on voit bien que c'est là où on partage l'avis. La réduction des largeurs des grands axes sont également importants et certains projets sont actuellement mis à l'étude, comme par exemple le projet d'urbanisation de la rue de Longwy, tout comme le projet de la Spetz jusqu'à la frontière, et qui sont dans les tiroirs de la Région Wallonne. Ce projet prévoit des Boulevards urbains avec une cohabitation entre les différents usagers qui aboutira à mettre en valeur les pistes cyclables protégés et séparés par un espace vert, ainsi que des parkings et des voiries. Le bon usage du stationnement n'est pas toujours respecté et on dérange alors les usagers faibles; ce problème a lieu tous les jours mais nous osons espérer, et les résultats le montrent à Arlon où les rues sont bien aménagées, que nous aurons des résultats positifs. Par exemple à la rue du Maitrank, où il y a eu une circulaire dans toutes les boîtes aux lettres avec des menaces de répression, on a constaté que pour le moment le stationnement sur les trottoirs est nettement moindre. Appliquer les normes aux bordures qui sont

le long des voiries, et les abaisser de manière à permettre aux PMR d'accéder plus facilement sans les enjamber. Ce sont tous des points que nous demandons aux Auteurs de projet de prendre en considération.

On peut aussi inclure de Lancer un label 'ami PMR' dans notre plan de mobilité, tout comme cela existe déjà dans certaines villes et qui le nomme 'Handycity', et qui consiste aux commerces et aux institutions de respecter les normes d'accessibilité afin de faciliter la mobilité pour toutes les personnes à mobilité réduite. L'accent est également mis sur le vélo, car il faut réaliser un réseau continu et balisé, ce qui manque effectivement c'est une continuité dans notre réseau, avec une logique du déplacement.

Il faut sécuriser aussi les pénétrants dans le village, et on revient à la réalisation d'un réseau continu et de balisage, qui est la création au niveau de la ville. Avant la fin de l'année, il est proposé par la Région Wallonne la création d'un sens unique limité, avec les critères et les normes pour qu'ils puissent être pris en sens inverse par les cyclistes. Nous avons déjà sur Arlon deux sens unique limité et la proposition est de les augmenter à quinze. Nous avons envoyé à la presse toutes les rues qui seront en sens unique limité et cette information sera diffusée pour que tout le monde prenne conscience de cette facilité qui est offerte aux cyclistes de prendre un trajet plus court et qui n'est pas plus dangereux, au contraire. Les études le démontrent, il y a moins de risque pour un cycliste de croiser un automobiliste de face que lorsqu'il est dans la même direction. Le Collège propose également une zone avancée pour cycliste, le ZAC, et qui se trouve dans les carrefours, devant les zones de feu rouges où il y a une limitation, de manière à empêcher les voitures d'arriver à cette zone et à ce qu'elles s'arrêtent un peu avant la ligne blanche. Ce qui permet aux cyclistes qui arrivent sur leur voie suggérée de passer devant le feu rouge et se retrouver devant la voiture, pour ensuite reprendre leur route en toute tranquillité. C'est une facilité pour les cyclistes de prendre la route et c'est plus convivial mais il est important que les conducteurs de voiture respectent cela et qu'ils en soient informés. C'est un travail d'information, d'apprentissage et il ne faut pas le négliger non plus.

Si la rue de Neufchâteau est actuellement à l'étude pour la réalisation d'une sécurisation, ainsi que la rue de Bastogne et du Vicinal. Améliorer le stationnement pour les vélos est très important aussi, car il y a 19 points dans la ville d'Arlon qui sont pointés et qui sont aptes et stratégiques pour servir de stationnement à vélos. Promouvoir le vélo au quotidien comme par exemple ce que le Collège a favorisé en 2015 et qui est la possibilité pour les élèves de cinquième et sixième primaire de pouvoir passer leur brevet cyclisme grâce à une institution favorisée par la Région Wallonne (PROVELO) et en collaboration avec le CRAC. Le Collège en collaboration avec l'enseignement communal et non communal souhaite continuer cette initiative.

Promouvoir le vélo au quotidien? Pourquoi pas! Et favoriser aussi le vélo dans les administrations et les entreprises (par exemple les facteurs). En ce qui concerne les voitures, les grands problèmes que nous avons pour limiter le trafic de transit c'est le contournement 'sud', qui pose un grand problème pour la circulation à l'intérieur de la Ville. Nous savons très bien que c'est un projet de grande envergure puisque la connexion entre la rue de la Lorraine et la rue de Toernich; et aussi entre la rue de Sesselich et l'avenue de Longwy sont des problèmes. Mais c'est un projet que le Ministère de la Région Wallonne est préoccupé à programmer, en fonction des possibilités budgétaires.

Empêcher la traversée des quartiers résidentiels, nous avons rêvé d'avoir des quartiers résidentiel de ce type, ce serait certainement un but à réaliser pour les 10 ou 15 ans à venir.

Limiter les vitesses entrantes de l'hyper-centre : le Collège propose que le centre historique d'Arlon soit limité à 30 km/h. Tout comme le cœur des villages, là où les enfants jouent. Une réhumanisation des grands axes comme de la Spetz à la route de Diekirch, de la Spetz à Steinfort, la traversée de Heinsch, la route de Neufchâteau... tous ces projets qui ont déjà été beaucoup discutés lors de réunions sont en attente de leur réalisation.

Optimiser le stationnement et créer des 'park & ride': Ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons beaucoup, notamment sur ce futur projet à Stockem ».

Il rappelle l'avantage de ce projet, de traversées de grands axes des bus, des taxis, de stationnements proche l'arrêt des trains pour les usagers. Ce magnifique projet serait une solution à la réalisation d'une mobilité multimodale.

Il poursuit « Évidemment tout projet doit être inclus dans sa composante urbanistique et il est même obligatoire que ce projet soit vu sous l'angle de la hiérarchie de mode déplacement des piétons, vélos, bus, trains, voitures... Je ne peux pas m'empêcher de faire un clin d'œil à ce qui a été proposé ailleurs, en déplaçant notre hôpital au milieu de nulle part, qui est un projet qui est loin d'être pris en considération par les services urbanistiques.

Sensibilisation et formation : ce point montre l'importance des modes de transports disponibles, et comment éveiller et favoriser les modes de déplacements disponibles, informer et donner aux parents et aux élèves la possibilité d'acquérir l'information à propos des déplacements dans la Ville et aux élèves la possibilité de réaliser des stages ou formations pour rouler à vélo. Écouter les associations de défense des usagers, et je pense surtout aux personnes à mobilité réduite qui ont à ce moment-là des problématiques que la majorité des gens n'ont pas nécessairement. Faire respecter le code de la route et redonner la possibilité aux seniors de réapprendre le code de la route. ». Il remercie l'assemblée et espère que ce projet sera accepté et mis en application le plus rapidement possible.

Monsieur MAGNUS ajoute que ce projet tient à cœur à l'ensemble du Collège. Il ajoute : « Le mot que l'on a beaucoup entendu ce soir c'est le mot 'PARTAGER' et je crois que dans une Ville comme Arlon où on ne sait pas écarter les murs de l'ancienne Ville, il faut qu'on partage. Que la voiture partage avec le vélo et j'insiste sur ces petits vélos qu'on dessine, rendre simplement l'automobiliste plus attentif au fait qu'il pourra sans doute rencontrer un vélo mais ne l'empêche pas non plus de rouler sur toute la largeur de la chaussée. Il n'y a donc de voie exclusivement dédiée aux vélos dans l'espace centre-ville; c'est un espace partagé et je crois que de plus en plus il faudra avoir ce réflexe-là et être attentif aux éventuels vélos qui pourraient venir en sens inverse. »

Monsieur GOEDERT salue, au nom du groupe ECOLO, cette dynamique et cette mise en œuvre de réactualisation du Plan Communal de Mobilité, ainsi que l'accent mis sur la mobilité douce. Il ajoute que la mise en place des SUL et des ACS se fait en fonction des normes qui ont été établies, mais il s'interroge, à propos de la mise en place des SUL et des ACS notamment pour les cyclistes : « quel est le timing pour l'arrivée du Plan Communal de Mobilité, et est-ce qu'il tiendra compte de cette mise en place 'en amont' des aménagements pour les cyclistes? »

Monsieur MITRI confirme que ce sont bien deux choses qui sont parallèles. Il poursuit : « Que ce soit les SUL, les zones avancées pour cyclistes et le marquage des voiries pour les pistes suggérées, elles vont réalisées et budgétées pour 2015. Cela n'empêchera pas en parallèle de continuer à travailler et le timing pour l'actualisation du Plan de Mobilité va prendre du temps, jusque plus ou moins juin 2016. Et ceci dans le meilleurs des cas car ce sont des procédures qui prennent du temps, qui sont subsidiées par la Région Wallonne mais qui n'empêchent pas pour autant la réalisation et l'actualisation de nos projets. Que ce soit le SUL, les ACS ou le marquage des voiries pour des pistes suggérées, ce sera réalisé avant la fin de l'année. »

Monsieur GOEDERT ajoute qu'il trouve regrettable de devoir attendre 2016 pour avoir cette actualisation alors que le budget et les subsides ont été octroyés en mars 2012 par le Ministre Henry. Il ajoute que le passé est le passé et salue toutefois le travail effectué.

Madame BURNET remercie également le travail effectué et espère que cela ne restera pas que sur du papier, vu l'absence de l'Échevin des Travaux pendant l'exposé.

Monsieur MAGNUS la rassure sur ce point, il insiste sur le fait qu'il y a un budget de 50.000 € qui est mis en 2015. Il espère qu'ils arriveront à tenir le timing que M. MITRI a fixé et ajoute que le Collège a une ferme volonté d'avancer dans ce projet (il précise toutefois que le timing fixé peut être revu en fonction des intempéries éventuelles).

Monsieur GAUDRON dit se réjouir du contenu de ce point et félicite Monsieur MITRI ainsi que la Commission Mobilité. « C'est moderne, cela correspond aux enjeux du 21^{ème} siècle, on a enfin un projet qui sort simplement de la rénovation. » Il trouve que c'est un projet porteur qui répond à nos besoins de ce jour et félicite le Collège sur ce point.

Monsieur SCHUSTER intervient, pour ceux qui ont des inquiétudes concernant les SUL, il dit emprunter régulièrement une SUL (notamment à l'extrémité du chemin de Clairefontaine) et cela ne lui a jamais causé de problème. Concernant les ACS il est satisfait que l'on mette en place des ACS à Arlon, comme cela se fait un peu dans toutes les villes européennes à l'heure actuelle.

Monsieur TURBANG, en précisant qu'il fait partie de la Commission, a deux choses à ajouter par rapport à la conférence de presse à laquelle il a assisté précédemment :

« Un des points mis en avant est le stationnement illégal très répandu. On connaît les moyens de la Zone de Police et on sait très bien que pour le moment, dans la Ville d'Arlon, on ne contrôle plus beaucoup le stationnement illégal. La preuve en est, il suffit de regarder devant la Maison Communale, il est clair que le piéton doit systématiquement changer de trottoirs devant la Maison Communale puisque des voitures sont garées un peu n'importe comment (certains monteraient même sur les parterres!).

Ensuite, dans le cadre des PMR, c'est de faire respecter les normes en matière de dimension des espaces de stationnement, de largeur et déclivité. Il y a aussi l'appropriation des ces places PMR, car je pense que certaines personnes, bien ou mal intentionnées, systématiquement, pensent que cette place leur est réservée. Et certains sont là pratiquement 24h/24h. Il y aura aussi quelque chose à faire au niveau du contrôle de la présence sur ces places.»

Il annonce une question qui lui a été posée à la conférence de presse :

« A-t-on prévu la mise en place de location de vélos? Puisqu'il y aura deux zones importantes, c'est-à-dire la gare d'Arlon et la place Didier. Ne serait-il pas intéressant de prévoir la mise en place d'un système de location vélos, comme cela se passe dans pratiquement toutes les grandes villes de Belgique? »

Monsieur MITRI répond que cette mise en place de location vélos est un des objectifs et rappelle qu'à l'Office du Tourisme il y a déjà des vélos électriques qui peuvent être loués. Il ajoute que d'après la dimension de la Ville, il faudrait au moins deux emplacements stratégiques : LA GARE (il précise que dans le cadre de la restructuration de la gare, un emplacement est prévu); et le CENTRE-VILLE d'Arlon. Il précise que ce projet est écrit dans la proposition à réaliser dans le Plan de Mobilité.

Il en vient ensuite à la remarque concernant les PMR : C'est un point très important, et il y a beaucoup de places pour les PMR qui sont réalisées sur Arlon. Il est également d'avis que des contrôles seraient nécessaires et qu'il s'agit d'un problème de citoyenneté et de civilité. Il ajoute que la Ville s'occupe des normes, des degrés de facilité de ces emplacements..., mais pour ce qui est du bon usage, il admet que c'est souvent problématique.

Monsieur EVEN rappelle qu'il y a quelques années, on a déjà fait une étude pour mettre des vélos sur Arlon. Au départ d'Arlon, pour les navetteurs qui venaient travailler ici à Arlon, l'étude n'a pas donné grand-chose parce que la Ville étant trop petite, et il y avait aussi trop de montées.

Monsieur MITRI répond qu'il y a encore quelques années, très peu de Villes avaient cela, mais les choses changent. Même la qualité des vélos actuellement en service dans les Villes a changé depuis. Ce qui a été proposé il y a quelques années est actuellement revu et peut certainement s'adapter à la Ville d'Arlon. Il rappelle également l'importance des parkings à vélos.

Monsieur SAINLEZ, également à la Commission de la Mobilité, souhaite répondre à la remarque d'ECOLO :

« Il y a deux fers au feu, il y a le fer qu'on met directement et celui qu'on va mettre plus tard - 2016/2017, car il faut être réaliste, tout ce qui a été montré aujourd'hui ne se fera pas. Par contre il y a des choses directes que l'on peut faire progressivement pour, petit à petit montrer que les vélos existent et montrer que les vélos peuvent s'insérer dans le trafic de manière plus optimale. Les SUL et les ACS y participent et le budget qui a été créé y participe également et on a besoin de quelque chose de direct.

Un deuxième thème à ce 'fer au feu' que l'on met directement est qu'il y a certains chemins entre villages qui doivent être refaits, avant tout pour des usagers faibles (il cite en exemple les jonctions Sterpenich/Barnich et Udange/Toernich) ». Il pense que ce sont des choses qui peuvent être réalisées à plus court terme et qui montreront que cela avance.

Il rejoint Monsieur TURBANG dans sa remarque par rapport à la Police, tout comme plusieurs membres du Conseil de Police. Il poursuit : « Il y avait une interpellation du Commissaire à ce niveau et je pense qu'il y a une grosse incompréhension sur qui fait le P.V.! La Police nous dit 'c'est pas nous, maintenant c'est vous'; or ce n'est pas à nous de le faire c'est toujours à la Police de le faire! Chez nous, après il y a un agent sanctionnateur mais le P.V. en tant que tel c'est à la Police à le faire. Tant que ce principe de base n'est pas rappelé, je pense qu'il y a quelque chose qui se crée aussi dans la population et qui se sait aujourd'hui, ce qui donne la situation actuelle. »

Monsieur MAGNUS rejoint l'avis de M. SAINLEZ et rappelle la réponse du Commissaire divisionnaire ('A partir du moment où le parquet ne poursuit pas, moi je ne vois pas pourquoi je prendrais mes hommes pour faire ce travail-là').

« On peut donc taper dessus tant qu'on veut, tant qu'au niveau du Parquet ils ne décident pas de prendre les choses en mains... on peut éventuellement les encourager à mettre plus de P.V. mais cela se sait vite que même si on ne paye pas on n'est pas poursuivi... c'est là le problème, ce n'est pas tellement la Police mais plutôt le Parquet qui ne poursuit pas ».

Monsieur SAINLEZ répond qu'à présent c'est la Ville qui va poursuivre à la place du Parquet et que la mésentente c'était 'Vous poursuivez donc vous dressez les P.V.', mais que non, c'est toujours eux qui doivent faire les P.V. et nous on poursuit après!

Monsieur MAGNUS propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil de police.

Monsieur SAINLEZ demande le délai pour les SUL.

Monsieur MITRI explique que si le Conseil communal approuve la décision du Collège, cela partira à la Région Wallonne et que dès le retour de la Région Wallonne (en principe 2 à 3 semaines) tout se mettra en place. Il ajoute que les panneaux pour les SUL et le marquage du sol avec les ACS et les pistes suggérées soient dévoilés en même temps. Il va y avoir des panneaux qui sont occultés, et quand le marquage sera fait les panneaux seront dévoilés.

Madame DENIS désire intervenir au sujet de personnes qui travaillent au Centre-ville et elle explique qu'il serait bien d'avoir les parkings de

délestage mais où il y aurait ce système de vélo à louer. Elle dit qu'il y a vraiment de la demande pour la location de vélos au centre-ville. Elle aimerait savoir si cela est prévu dans le plan.

Monsieur MITRI répond qu'il n'y a aucun contre indication pour réaliser ce type de déplacement. Mais il dit que cela mérite une étude plus approfondie. Il explique que la décision qui sera prise sera ensuite étudiée par des spécialistes du domaine, qui eux verront si il y a des choses à revoir et / ou à ajouter. C'est le murissement de ces idées qu'il y a au niveau du Collège et du Conseil qui vont amener les Conseillers de mobilité actuels (payés par la Région Wallonne) à étudier l'actualisation du Plan d'Arlon. Y compris le stationnement vélos.

Monsieur LAFORGE rejoint l'intervention de M. SAINLEZ :

« Il existe déjà un magnifique chemin cyclo-pédestre entre Udange et Toernich, qui vaut vraiment le déplacement, mais il est dommage que l'on y retrouve systématiquement des voitures qui passent par ce chemin-là. Je ne sais pas comment on peut interdire ces passages parce que, par exemple les tracteurs doivent passer... c'est assez problématique; et si on veut également limiter le transit des voitures par le centre-ville, je pense qu'il faut aussi penser à des chemins 'de délestage' ou 'de transit' qui se font à partir des villages, sans nécessairement passer par le centre-ville. »

Il revient sur un des points précédents, relatif à la rénovation des chaussées qui relient les villages :

« Il y a un chemin qui est le prolongement de la rue du château Barbençon qui fait Udange / Toernich; on arrive en fait par la route de Virton. En passant par la route de Virton on fait le contournement et on ne doit pas nécessairement rentrer dans le centre-ville pour aller dans différents endroits. Je trouve que c'est ce chemin-là qui doit être encouragé pour éviter d'avoir une accumulation de voitures dans le centre-ville. »

Monsieur MITRI approuve la remarque et confirme que ce cheminement entre les villages et la Ville est un des moyens qui est relevé dans le Plan de Mobilité pour faciliter l'accès à la Ville. Il ajoute que dans tout projet qui est étudié au Collège, où il y a appel à la désignation d'un auteur de projet, systématiquement, le Collège sollicite de l'auteur de projet un regard attentif à la problématique de la 'mobilité douce', et à plusieurs reprises déjà, des projets ont été arrêtés ou remodifiés en fonction de cette demande.

Monsieur EVEN demande s'il est possible d'avoir la liste des gens qui font partie de la Commission.

Monsieur MITRI explique qu'il y a eu appel au niveau de tous les partis composant le Conseil pour déléguer un représentant de chaque groupe politique. Il y a aussi une invitation qui a été envoyée à toutes les associations de la Ville qui sont intéressées (club de cyclistes, ...) et ils ont délégué. Il annonce qu'ils sont une douzaine de personnes à la Commission et que de nouveaux candidats peuvent toujours les rejoindre. Il ajoute que la diffusion qui est faite à travers le bulletin communal permet à quiconque de venir rejoindre cette commission.

Monsieur GAUDRON s'adresse à M. EVEN par rapport à son intervention relative à l'ancienne étude faite sur le vélo à Arlon, concluant que l'usage du vélo à Arlon était compliqué voir impossible; il demande si M. EVEN veut dire par là que les aménagements qu'on fait ici sont inutiles.

Monsieur EVEN dit qu'il n'a jamais dit ça, il a juste dit qu'il y a eu à un moment donné la possibilité pour les gens qui venaient par le train d'avoir des vélos pour aller travailler, c'était même gratuit. Et cela n'a pas été plus loin.

Monsieur MAGNUS ajoute que les vélos électriques sont de moins en moins onéreux et pense que cela facilitera l'usage du vélo. Il poursuit :

« Pour aller en vélo de chez moi au centre-ville il y a deux moyens d'y aller, soit on prend par l'avenue de Longwy - c'est pratiquement plat et on arrive à la rue Godefroid Kurth, soit on va de l'autre côté et là il faut descendre la rue des Déportés et puis remonter après et c'est plus difficile... il faut se dire que parfois en faisant un ou deux km de plus on peut prendre un chemin parfois plus agréable ». Il ajoute qu'Arlon ne monte pas tant que ça, cela dépend de quel côté on vient.

Monsieur EVEN constate que beaucoup d'argent est dépensé pour les vélos et il demande si au moins, une étude a déjà été faite pour voir combien de personnes sur la commune d'Arlon emploient un vélo.

Monsieur MITRI répond qu'on ne sait pas dire combien de personnes, mais étant lui-même usager régulier du vélo, il dit avoir constaté, par exemple à l'hôpital, une augmentation significative des usagers à vélo. Il poursuit : « Est-ce que cela arrive au niveau de la Ville entièrement? J'ose l'espérer parce que cela peut apporter beaucoup de bienfaits, tout en diminuant les accidents... »

Il ne pense pas que la difficulté des montées et des descentes dans la Ville d'Arlon soient vraiment un problème : « Revenons 60 ans en arrière, les gens ne se déplaçaient qu'à vélo, les gens de tout âges! Le problème actuellement est que la circulation est beaucoup plus importante et qu'il faut qu'on trouve un moyen de cohabiter ensemble avec intelligence; cela veut dire un bien-être et respect partagé. »

Monsieur EVEN dit que si on revient 60 ans en arrière il faut aussi dire que le vélo était le moyen de locomotion du pauvre!

En raison de la nécessité de réactualiser la Plan Communal de Mobilité et de mettre l'accent sur la mobilité douce et réduite, et conformément à la décision du Collège du 29/06/2015 concernant les lignes directrices du futur PCM, et à l'avis de la Commission de concertation de la mobilité douce et réduite;

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE,

D'approuver les lignes directrices du PCM,

D'approuver le projet de règlement complémentaire de roulage concernant la mise en sens unique limité de 15 rues dans le centre d'Arlon.

29. FABRIQUE D'EGLISES : Fabrique d'église d'AUTELHAUT - approbation du compte 2014 modifié.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le compte 2014 de la fabrique d'église d'AUTELHAUT corrigé, vu qu'après la vérification d'usage, le compte a dû être modifié et est dès lors présenté corrigé comme suit :

Recettes : 14.452,65 €
Dépenses : 8.137,82 €
Boni : 6.314,83 €.

30. FABRIQUE D'EGLISES : Fabrique d'église de VIVILLE - approbation du compte 2014.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le compte 2014 de la fabrique d'église de VIVILLE, comme suit :

Recettes : 28.174,68 €
Dépenses : 19.589,09 €
Boni : 8.585,59 €

31. FABRIQUE D'ÉGLISES : SYNAGOGUE D'ARLON - approbation du compte 2014.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le compte 2014 de la Synagogue d'ARLON, comme suit :

Recettes : 10.302,03 €
Dépenses : 6.920,63 €
Boni : 3.381,40 €

32. FABRIQUE D'ÉGLISES : Église PROTESTANTE EVANGELIQUE D'ARLON - approbation du compte 2014.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le compte 2014 de l'Église Protestante évangélique d'ARLON, comme suit :

Recettes : 18.389,06 €
Dépenses : 15.763,63 €
Boni : 2625,43 €

33. FINANCES COMMUNALES : Aide financière octroyée dans le cadre de l'AREL CHALLENGE.

Monsieur MAGNUS précise qu'avec le travail qu'ils ont fait sur Arlon, ils ont eu bien raison de les encourager et de les aider.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser la liquidation de la subvention de 381,60 € pour les frais liées aux visites guidées dans le cadre de l'Arel Challenge 2015 ;
- De demander la reddition des comptes sous présentation d'une facture couvrant le montant de la subvention.

34. FINANCES COMMUNALES : Aide financière octroyée dans le cadre de la deuxième édition de « CHANGE LE MONDE ».

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser la liquidation de la subvention de 100,00 € en vue de soutenir l'organisation « Change le monde »;

35. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes 2015 de l'asbl « ARLON CENTRE-VILLE ».

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable au compte de l'exercice 2014 de l'ASBL Arlon Centre-Ville.

36. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes 2014 de l'asbl « ROYAL OFFICE DU TOURISME D'ARLON ».

Monsieur MAGNUS mentionne la perte de 13.792,59 € et donne la parole à Mme l'Échevine des Finances.

Madame GOFFINET revient d'abord sur le boni de l'asbl ARLON CENTRE VILLE dû au fait qu'ils avaient trop approvisionné de subsides de la Région Wallonne.

Elle poursuit et revient ensuite sur la perte de l'asbl ROYAL OFFICE DU TOURISME D'ARLON :

« On a payé un pécule de sortie d'une personne et notre autre employée a été malade à plusieurs reprises, mais sans atteindre le nombre de jours suffisant pour passer sur la caisse de maladie. On a donc été obligé de la remplacer et dans ce cas-là comme on n'est pas sur la caisse de maladie on ne bénéficie pas des points APE. Nous avons donc du payer toutes les heures de remplacement sur fonds propres. »

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable au compte de l'exercice 2014 de l'ASBL ROYAL OFFICE DU TOURISME D'ARLON

37. FINANCES COMMUNALES : Approbation des comptes 2014 de l'asbl « L'AUBERGERIE »

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable au compte de l'exercice 2014 de l'Asbl l'Aubergerie (centre des jeunes).

38. PERSONNEL COMMUNAL : Modification du statut administratif du personnel : insertion des dispositions relatives aux prestations réduites pour la maladie chronique et de longue durée.

Monsieur PERPETE explique que c'est un intitulé un peu long et un peu technique mais qui recouvre des réalités humaines que nous pouvons rencontrer et essayer d'adoucir. Ce sont des agents communaux qui sont frappés de maladies chroniques ou de maladies de longue durée, et en raison de cette maladie ils deviennent incapables de travailler (par exemple s'ils étaient à temps-plein, de continuer à travailler à temps-plein).

Il explique ce qui se passe-t-il pour eux sur le plan financier et se réfère au paragraphe 6. L'agent qui sera empêché de travailler à temps-plein suite à une maladie chronique ou de longue durée (cas dans lesquels la maladie est vraiment avérée et sans risque pour l'entourage) peut reprendre ses fonctions si sur le plan médical on l'autorise quand-même, à concurrence de 50% de prestations ou 60% ou 80% de ses prestations normales; par périodes de 12 mois qui peuvent être renouvelées.

Il en vient ensuite au financement et explique que pour la partie de temps où l'agent travaillera il sera payé; mais pour l'autre mi-temps la personne ne peut plus travailler... Il cite le paragraphe : 'l'agent bénéficie de son traitement complet pour les 3 premiers mois des prestations réduites pour maladie chronique ou de maladie longue durée', et à partir du 4^{ème} mois il bénéficie d'un traitement pour les prestations réduites.' Il donne un exemple : 'j'avais 100%, je travaille à 50% : j'ai 50 % et pour les 50 autres que je ne sais plus prester je touche 60% de ces 50% restants (30%), donc au total je touche 80 %. Et tout les ans, ou plus vite si nécessaire, le MEDEX dit 'peu reprendre à autant de pourcent' - 'peut augmenter' - 'il faut réduire'...

Il annonce qu'une projection budgétaire a été faite au vu des cas connus aujourd'hui au niveau de l'Administration communale. Il ajoute qu'il y a

malheureusement quelques agents qui sont dans ce cas-là et il pense que c'est quelque chose que la Ville peut faire et qu'il faut faire. Ne fut-ce pour essayer que ces personnes puissent continuer à travailler, ce qui souvent malgré tout les aide pour toutes sortes de raisons.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'insérer le texte ci-dessous dans le statut administratif du personnel communal :

« Article 115 bis : Par. 1 - L'agent empêché de travailler à temps plein suite à une maladie chronique ou une maladie de longue durée, peut reprendre ses fonctions à concurrence de 50%, 60% ou 80% de ses prestations normales pour une période de maximum 12 mois, à moins que Medex estime que le nouvel examen doit avoir lieu plus tôt.

Des prolongations peuvent être accordées sur base d'une nouvelle demande, chaque fois pour une période maximale de 12 mois, si Medex estime lors d'un nouvel examen que l'état de santé de l'agent le justifie. A chaque examen, Medex décide quel est le régime de travail le mieux approprié et statue sur le mode de répartition des prestations.

Par. 2 - Ces prestations réduites doivent succéder directement à une absence ininterrompue pour maladie d'au moins trente jours.

Par. 3 - L'agent atteint d'une maladie chronique ou de longue durée doit:

- prendre rendez-vous en temps utile pour un examen médical, en appelant le call center de Medex, et ce de préférence une quinzaine de jours avant la date de début des prestations réduites. L'avis de Medex doit être obtenu avant le début des prestations réduites ;
- faire compléter un formulaire de demande pour maladie chronique ou de longue durée par son médecin traitant ou par son médecin spécialiste ;
- faire établir et transmettre un rapport médical détaillé rédigé par un médecin spécialiste.

Par. 4 - Medex décide de l'octroi ou non des prestations réduites.

La décision de Medex sera communiquée à l'agent à l'issue de l'examen médical, sauf si Medex éprouve la nécessité d'obtenir des renseignements complémentaires.

Dès que l'agent aura marqué son accord sur la décision de Medex, celui-ci informera l'autorité de l'agent de la décision prise.

Par. 5 - Si l'agent n'est pas d'accord avec la décision de Medex, il peut aller en recours. Dans ce cas, l'agent devra désigner en concertation avec le médecin de Medex, un médecin-arbitre dans les deux jours ouvrables et prendre contact avec celui-ci afin de planifier un examen.

Ce médecin-arbitre peut éventuellement être désigné parmi les médecins figurant sur la liste publiée sur le site du SPF Emploi et Travail.

Le médecin-arbitre devra procéder à l'examen et prendre une décision dans les trois jours ouvrables. Il en informera immédiatement par écrit le médecin traitant ainsi que le médecin de Medex.

Medex informera l'autorité du résultat du recours.

Les frais de cette procédure sont à charge de la partie perdante.

Par. 6 - Les absences d'un agent pendant cette période de prestations réduites pour raisons médicales sont assimilées à une période d'activité de service.

L'agent bénéficie de son traitement complet pour les trois premiers mois des prestations réduites pour maladie chronique ou de longue durée. A partir du quatrième mois, l'agent bénéficie du traitement dû pour des prestations réduites, augmenté de 60% du traitement qui aurait été dû, pour les prestations non fournies.

Par. 7 - Le nombre de jours de congés de vacances annuelles pouvant être octroyé à l'agent n'est pas influencé par les prestations réduites pour raisons médicales.

Cependant, lorsque l'agent en prestations réduites pour raisons médicales pose un jour de congé, celles-ci sont suspendues. Par conséquent, l'agent qui souhaite s'absenter la journée complète doit poser un jour entier de congé. Pour les prestations réduites réparties exceptionnellement sur des journées entières sur une partie de la semaine et non sur des journées réduites sur toute la semaine, l'agent qui souhaite s'absenter une semaine complète est tenu de poser 5 jours de congés annuels, par soucis d'égalité avec l'agent qui exécute ses prestations par journées réduites sur une semaine complète.

Par. 8 - Le congé pour prestations réduites pour raisons médicales est suspendu dès que l'agent obtient ou est absent pour l'une des causes suivantes :

- un congé de maternité ;
- un congé de paternité ;
- un congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse ou du placement dans une famille d'accueil à la suite d'une décision judiciaire;
- un congé parental ;
- un congé pour interruption de la carrière professionnelle ;
- des congés pour prestations réduites pour convenances personnelles ;
- l'absence de longue durée pour raisons familiales ;
- la non-activité pour raisons personnelles;
- la semaine de quatre jours ;
- le travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans.

La délibération sera soumise à l'approbation des autorités de tutelle.

39. ADMINISTRATION GENERALE : SAMARITEL asbl - approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2015.

Monsieur MAGNUS précise que l'activité de SAMARITEL ne va pas disparaître mais va simplement être transférée vers l'Agence de Prévention et de Sécurité (APS) et l'asbl elle-même va être mise en liquidation. Il donne la parole à Melle NEUBERG.

Madame NEUBERG explique que SAMARITEL va être liquidée pour être réinjectée dans APS. Il a été demandé que tous les représentants des villes soient présents à l'Assemblée générale puisque justement il faudra atteindre le quorum (elle cite Mmes Trum et Charlier à qui il faudra leur rappeler l'information).

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver les points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'asbl SAMARITEL qui auront lieu le 25 septembre 2015, et notamment celui concernant la liquidation de l'asbl et le transfert de l'activité et de l'actif net de Samaritel vers l'Agence de Prévention & Sécurité et des modalités de transfert y relatives.

URGENCE : acquisition d'un PC portable pour les besoin du Palais

Monsieur MAGNUS explique que le PC actuel a lâché et que c'est prévu au budget dans le poste achat de matériel informatique pour un montant estimé de 1.200 € ttc.

Madame BURNET trouve que le prix de cet ordinateur est énorme et M. MAGNUS donne la parole à M. MARCHAL.

Monsieur Eddy MARCHAL, responsable en informatique, explique que c'est un PC qui utilise Windows professionnel et également Office standard qui seront beaucoup utilisés dans le futur par les professionnels et qu'il ne

faut pas confondre un ordinateur pour un besoin familial avec un ordinateur professionnel.

Mme NEUBERG explique aussi que ce n'est pas nécessairement l'ordinateur qui coûte cher mais bien les licences et logiciels nécessaires.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Marque son accord sur l'urgence de ce point non prévu à l'ordre du jour Approuve à la somme approximative de 1.200,00 € TVA comprise relative à l'acquisition, par simple appel d'offre auprès de 5 fournisseurs minimums, d'un PC portable pour les besoins de l'agent communal chargé de la gestion et de la planification des réservations des expositions au Palais.

DEMANDE DE M. TURBANG : Problèmes d'entretien du cimetière d'Arlon et la réinstauration de la 'Commission cimetières'.

Monsieur TURBANG fais circuler à l'assemblée quelques photos prises dans le cimetière d'Arlon pour montrer dans quel état se trouvent certaines parcelles.

Il s'explique que par exemple la parcelle des indigents; n'est absolument pas entretenue et semble même carrément à l'abandon. A parle aussi de l'allée des anges qui est dans un état d'entretien qui fait peine à voir quand on pense au drame que doivent traverser les familles qui s'y rendent.

Il ajoute que les hautes herbes poussent dans les allées, des arbres dans les tombes, de nombreux monuments sont tombés, sans compter ceux qui ne tarderont pas à tomber; mettant en péril la sécurité des familles venant se recueillir sur la tombe d'un proche.

Le groupe MR souhaiterait remettre en place, ou poursuive la COMMISSION CIMETIERES qui comme il le pense existe toujours, elle n'a jamais été dissoute.

Au niveau des cimetières il se pose la question quant au recouvrement de certaines concessions qui sont maintenant tombées à l'abandon et qui ne seront pas reprises. Quand on voit le coût que l'on paie pour réhabiliter ces concessions ou certains monuments, il demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir une équipe d'ouvriers qui pourrait s'occuper de l'entretien et éventuellement de la récupération de certaines concessions. Il site en exemple le cimetière de Waltzing où il ne reste qu'une concession disponible.

Il pense que c'est un problème global au niveau de l'entretien des cimetières et des concessions, et le groupe MR est demandeur de remettre en place cette COMMISSION CIMETIERE.

Monsieur MITRI est d'accord qu'il y a là un important problème. Il ajoute qu'ils ont presque à chaque Collège un point à ce sujet. Il dit que ce sont des questions qui ne sont pas négligées et tient à faire savoir qu'il y a des solutions.

Il poursuit : « La parcelle musulmane a fait l'objet depuis le début de la législature d'une attention particulière et une étude est en cours, ainsi qu'un budget pour l'exercice 2015 qui est en cours pour réaliser les bordures à l'article budgétaire 8008. Notre Service Technique qui est l'auteur de projet est en collaboration avec l'Association des Musulmans pour le choix de certaines choses un peu plus particulières pour le culte musulman.

Pour l'emplacement non concédé de champs communs, qui est pour les indigents, c'est en effet un problème. La parcelle n'a pas de bordure... »

Il prend en référence le nouveau règlement du cimetière qui est toujours en première lecture et qui suscitera un débat au Collège. Il poursuit : « Les

parcelles des emplacements non concédés font partie de cette section '3' et sous-section '1' de ce règlement, avec une proposition de ne plus laisser cela comme ça à l'abandon mais plutôt de réaménager les parcelles classiques, de ne plus donner un emplacement des indigents - comme on dit parfois sans domicile fixe. Non! Ils seront placés parmi les autres concessions et ce sera une concession non concédée parmi d'autres qui sont concédées. Et on ne saura plus en passant s'il y a un indigent ou pas.

Pour les allées des anges il n'y pas de financement pour cela mais ce n'est pas une raison, et cela fait partie de nos préoccupations.

Nous avons également un nouveau conservateur, il y travaille mais tout ne peut pas se faire comme cela. Il est prévu pour l'allée des anges de faire les bordures nécessaires et c'est détaillé dans la section '4' de ce nouveau règlement.

Pour l'espace vert du cimetière : Ce n'était pas une habitude avant que les espaces dans les cimetières soient à l'abandon au point de vue entretien. Il est vrai qu'actuellement on a une interdiction depuis le 1^{er} juin 2014 d'utiliser tout produit pesticide. Cela veut dire qu'on cherche les autres moyens (mécaniques ou thermiques). Mais pour le moment il faut s'habituer à ne plus avoir ces allées impeccables. On ne peut plus, surtout avec la continuité avec certains réseaux d'égouttage, c'est formellement interdit d'utiliser les pesticides.

Nous sommes penchés sur des propositions pilotes qui émanent de la Région Wallonne à faire des cimetières 'NATURES'. Cela prendra du temps mais nous sommes attentifs.

Pour la Commission cimetières, à la première lecture du nouveau règlement (il mentionne la page 25), nous allons proposer au Collège de se repencher sur cette Commission des cimetières et quoi faire. C'est une demande de la part du Conservateur et de l'Échevin de redonner 'vie' à cette commission qui n'a plus été réunie depuis un certain temps et c'est un besoin!

Pour les sépultures abandonnées il y a la règle (il faut au moins deux ans qui suit l'affichage); et les sépultures âgées de plus de 40 ou 50 ans nécessitent un accord de la Région Wallonne. La réunion initialement prévue au mois de juin avec le Directeur général de l'art funéraire de la Région Wallonne a du être postposée pour raison de santé. Il faut savoir que pour remettre une sépulture abandonnée cela coûte entre 500 et 4000 € par sépulture ».

Il ajoute que tous ces problèmes sont pris en considération, mais que ce sont des choses qui prendront un peu de temps, et que certaines choses sont déjà engagées, et d'autres se préparent.»

Monsieur TURBANG demande quand sera présenté ledit règlement au Collège.

Monsieur MITRI répond qu'il y a déjà eu une première lecture mais il précise que ce règlement contient 25 pages et 300 articles, et que le Collège doit encore se pencher dessus. Il ne sait pas dire exactement quand tout sera prêt car cela peut encore prendre du temps car il y a assez bien de modifications.

Monsieur TRIFFAUX rappelle que chaque été des dizaines de jeunes qui travaillent dans le cadre de l'opération ÉTÉ SOLIDAIRE, ont nettoyé, et parfois retapé avec l'aide du Service des travaux, des anciennes tombes qui présentent un intérêt (historique, architectural ou esthétique), des tombes que l'on souhaite conserver et pour lesquelles il n'y a plus de famille. Il insiste sur le fait qu'un gros travail est fait chaque année. Il ajoute qu'il y a chaque année une petite cérémonie de clôture, à laquelle les membres du Conseil communal et les membres du C.P.A.S. sont invités; il invite M. TURBANG à s'y rendre une année. Il ajoute encore qu'au cours des 3 dernières années il y a des centaines et des centaines d'avis qui ont été mis

sur des concessions qui ont l'air d'être abandonnées afin de pouvoir les récupérer. La liste a été donnée au Conseil communal il y environ 2 ou 3 ans. Il maintient qu'un travail important se fait autour des cimetières.

Monsieur MITRI remercie M. TRIFFAUX pour son intervention et poursuit en disant qu'il y a d'autres actions qui ont été faites, en dehors de l'ÉTÉ SOLIDAIRE. Il poursuit : « L'espace de recueillement où le souci du Collège est d'offrir un espace à des gens qui ne trouvent pas de place ailleurs, le travail est en cours et va être finalisé. Il y a les nouveaux columbariums et il y a à peu près 2 mois le Conseil communal a accepté et voté l'approbation du projet de rénovation des accès aux quatre cimetières dont les accès sont difficiles. »

Madame TRUM signale que c'est depuis 2008 que les panneaux ont commencé à être placés sur les tombes abandonnées et que le délai est de un an (de novembre à novembre - veille de la Toussaint). Elle précise qu'il y a un travail conséquent derrière cela, il faut vider ces tombes, mettre dans un ossuaire etc.

Monsieur TRIFFAUX ajoute que la Commission cimetière avait été réunie lorsque M. MITRI est devenu Échevin des Cimetières, et qu'avant l'opération ÉTÉ SOLIDAIRE ils ont fait le tour avec la Commission en décidant que les jeunes allaient 'attaquer' le nettoyage des tombes. M. MITRI confirme qu'il y a eu convocation mais que les membres sont peu nombreux.

Monsieur MAGNUS clôture en ajoutant que ce point est important pour le Collège vu le nombre de personnes visitant le cimetière durant l'été.

Puis, à l'unanimité, prend acte de la demande de Monsieur Ludovic TURBANG, Conseiller communal, relative aux problèmes d'entretien du cimetière d'Arlon et la réinstauration de la « Commission Cimetières ».

DEMANDE DE M. TURBANG : Redynamisation du commerce Arlonais.

Monsieur TURBANG rappelle que le 24 janvier le MR Arlonais réunissait diverses personnalités actives dans le monde économique de notre Commune et il poursuit : « Nous avons suite à cette réunion, rédigé un dossier intitulé 'Redynamisation du commerce Arlonais'. Le 24 mars nous vous envoyons ce dossier par la poste, conscients que cette thématique est importante pour tous au sein de l'Assemblée démocratique qu'est le Conseil communal. Plus de 6 mois après nous nous étonnons de voir qu'aucune réponse de votre part ne nous est parvenue. Le MR a toujours été très clair sur le fait qu'il se voulait être un parti d'opposition constructif; malheureusement le manque de réponse pour le travail effectué ne peut que nous inciter à nous poser diverses questions. Pensez-vous que nous unir tous ensemble dans un dossier tel que celui-là puisse être bénéfique pour l'intérêt général et pour les commerçants de notre commune? Quelle est la considération de la majorité pour les partis d'opposition qui souhaitent participer activement aux dossiers capitaux pour la Ville d'Arlon? Souhaitez-vous répondre un jour à notre demande? »

Monsieur MAGNUS répond que oui et ajoute que le Collège s'attèle à ce que le Centre-ville bénéficie de travaux importants. Il rappelle que la rue Netzer vient d'être terminée et le piétonnier est en pleine restauration. Il ajoute qu'on essaye de faire en sorte que les travaux aillent le plus vite possible pour les Arlonais et pour les commerçants évidemment.

Il poursuit : « C'est une conviction profonde en ce qui me concerne, je crois que le centre-ville devra son 'renouveau' à la culture. Depuis le début de la législature nous avons mis l'accent sur des événements culturels importants. Vous avez eu d'ailleurs la gentillesse de le relever dans votre étude. Le Palais est tout le temps occupé, nous avons pour l'instant une exposition sur MATISSE qui marche fort bien, nous allons bientôt avoir une exposition photo, une exposition peinture au 2^{ème} étage..

Il va y avoir bientôt une semaine de la mode et de la créativité appelée 'LA LUX FASHION WEEK' : d'un dimanche à l'autre nous aurons des boutiques éphémères d'un côté et durant le week-end un tas d'animations, avec du relooking... et toute la semaine des conférences.

On peut citer également toutes les manifestations qui ont eu lieu pendant l'été, je tiens d'ailleurs à féliciter Anne-Catherine GOFFINET et toute la Commission des Fêtes ainsi que l'Office du Tourisme. Nous y étions encore, Monsieur PERPETE et moi-même samedi passé pour les encourager. Il y aura aussi bientôt le week-end GALLO-ROMAIN.

Lorsqu'on fait de l'animation, il y a des gens qui viennent et les gens viennent à ce moment-là également dans nos commerces! Nous avons obtenu de l'argent pour le FEDER et nous allons le consacrer à la place Léopold et à la place des Chasseurs Ardennais, c'est-à-dire des endroits stratégiques en plein centre-ville pour nous permettre d'accueillir encore du monde, qui viendra également voir nos commerçants Arlonais.

La fois dernière nous avons voté tous ensemble le schéma de structure communale, et vous en parlez également dans votre étude. Le schéma de structure communale a démarré, on a aujourd'hui voté la rénovation urbaine.

Vous avez aussi parlé du schéma de développement commercial, et je peux vous assurer que c'est également dans nos cartons; et que si nous allons au MAPIC cette année nous avons déjà des rendez-vous pour redévelopper l'idée et en tout cas pour la mettre en avant. Nous avons des rendez-vous avec des personnes qui font ce genre de choses, et cela passera au Conseil dans les jours qui viennent. Le centre-ville et ses commerçants ne sont pas oubliés.

Dans vos points que vous avez repris il n'y a pas que le centre-ville. Mais je crois qu'il faut également distinguer votre étude en fonction des différentes compétences. Je lis que vous trouvez que les prix des loyers sont trop élevés mais ce n'est pas de la compétence d'un Conseil communal de fixer les prix des loyers. C'est de la compétence du Fédéral. 'Le mix des logements des commerces casse la dynamique de certaines rues', en tout cas dans la grand-rue, pour l'instant, et au niveau urbanistique on nous avait demandé récemment d'avoir une surface d'appartements au rez-de-chaussée et à l'unanimité, le Collège a refusé afin de ne pas casser cette dynamique.

Je ne vais pas reprendre tous les points que vous avez repris mais je crois qu'il y a la compétence communale, il y a la compétence régionale et fédérale, et également la compétence du privé! Un privé qui ne veut vraiment pas louer son bien immobilier, je peux bien l'encourager, l'inviter, essayer de le convaincre, mais s'il ne veut pas il ne veut pas!

Et puis il y a des choses qui ont été faites, comme le schéma de structure communale et il y a des éléments que nous avons mis en avant, M. PERPETE et moi-même lorsque nous avons été défendre à Namur le FEDER comme la forte évasion du pouvoir d'achat - comment faire pour lutter contre cela... mais ce sont des constatations que vous faites et sur lesquelles on ne peut qu'être d'accord.

Il y a l'autre point pour lequel il faut rendre à ceux qui travaillent le mérite qui est le leur. Je voudrais mettre en avant le travail qui est fait par la GESTION CENTRE-VILLE : Lorsque vous dites un 'remembrement du foncier commercial', c'est vrai, si on pouvait le faire! Mais c'est ce qu'on va faire ici en face vu qu'on souhaiterait y avoir des cellules de 400m² minimum. Vous dites 'créer un cadastre de cellules vides permettant de trouver rapidement un projet adapté à la cellule et inversement'...je crois que vous faites partie de la GESTION CENTRE-VILLE et que vous y avez un administrateur, et vous devriez savoir qu'on a ce cadastre, il est prêt, il suffit de demander à Marielle FLAMMANG.

'Chercher activement et trouver les auteurs de projet', Marielle était presque 'froissée' de croire que ce n'est pas ce qu'elle fait. Lorsque nous allons au MAPIC on ne fait que ça pendant 2 jours, on est enfermés à l'intérieur de ce bâtiment et on rencontre des porteurs de projets privés pour qu'ils viennent. Ce n'est pas toujours facile, on en reçoit parfois ici, avec toute la chaleur des Arlonais mais faut-il encore qu'ils acceptent de franchir le pas.

'Inciter les commerçants à ouvrir le dimanche' : Vous dites par exemple 'à chaque fois que je les vois je leur dit : mais bon dieu le jour des braderies ouvrez le dimanche!'; et il y en a qui commencent à le faire. Il y a 15 dérogations par an qui sont données aux commerçants pour ouvrir le dimanche.

Vous dites 'heures d'ouverture classiques, il faut sortir de cela avec des soirées frontaliers' et bien ils le font maintenant car un vendredi par mois nous ouvrons beaucoup plus tard.

'Inciter les loisirs nocturnes tant pour les jeunes que pour les aînés'; on est d'accord avec vous et je vous soutiendrai lorsque on organisera certaines choses qui font un peu de bruit et où certains vont dire 'mais qu'est-ce que c'est que ça'... j'entends maintenant qu'on nous dit qu'il y a trop de bruit à Arlon et il y a trop de manifestations. Les uns sont contents et les autres ne le sont pas!

'Faire revenir des musées au centre-ville' c'est ce qu'on fait avec le Palais.

Je voulais simplement reprendre quelques éléments et vous proposer ceci : il ne faut pas multiplier les endroits de rencontre et la GESTION CENTRE-VILLE peut être le bon endroit pour nous voir, parce que tous les partis politiques sont représentés au sein de la GESTION CENTRE-VILLE. On élargit cela à l'A.C.I.A., aux gens de l'HYDRION, tout le monde est là et j'ai demandé à Mme FLAMMANG d'organiser une réunion pour reparler de cette problématique, pour reprendre tous les points. J'y serai aussi pour reprendre tous les points qui ne sont pas de la compétence de la GESTION CENTRE-VILLE, pour réfléchir ensemble. Donc, je répète ce que j'ai dit au départ, nous allons reparler de vos différentes idées avec les balises que je viens de fixer pour l'instant. »

Monsieur TURBANG précise que pour le groupe MR la redynamisation du commerce c'est sur l'ENSEMBLE de la commune, et pas uniquement le CENTRE-VILLE. Il cite pour exemple qu'il ne faut oublier le boucher de Fouches ... Il poursuit : « Je pense que chacun à notre niveau nous avons des créneaux ou des carneaux dans lesquels nous pouvons agir! Nous avons par exemple fait toute une étude à partir du Ministre fédéral du commerce qui nous a donné pas mal d'informations. Et il est clair qu'à un moment donné on peut tirer sur certaines ficelles... c'est purement politique mais quelque part si on peut les utiliser utilisons-les! Et chacun dans nos partis, dans nos canaux de communications, peut éventuellement à un moment donné trouver certaines clés. »

Monsieur MAGNUS estime que le commerce ne marche pas si mal en dehors du centre. Il trouve que les plaintes proviennent surtout pour le CENTRE-VILLE, pas seulement pour le commerce mais également pour l'insécurité qu'on y retrouve. Il espère que la grand-rue retrouvera son dynamisme lorsqu'elle aura été refaite, avec des pavés, un éclairage, des fleurs et des bancs corrects; ainsi qu'avec les activités culturelles et toutes les activités de la Commission des Fêtes et de l'Office du Tourisme mettent en avant. Quant au reste des commerces il cite pour exemple l'HYDRION qui marche assez bien. Il poursuit : « Rappelez-vous du projet d'IKEA de recréer un nouveau centre commercial, c'est qu'il y a encore des promoteurs. On est allé inaugurer DECATHLON dernièrement, ils ont encore fait une conférence de presse pour avoir une cinquantaine de personnes. Donc Arlon est attractif, sinon ils ne viendraient pas! Ces gens-là réfléchissent quand même deux fois avant d'investir. Nous aurons l'occasion de nous revoir et je vous demande

vraiment de participer au Conseil d'administration de GESTION CENTRE-VILLE, c'est là qu'il y a une réflexion approfondie sur ce qu'il faut faire. Je suis certain que Marielle organisera cela récemment et on peut aussi lui demander de venir lors d'un prochain Conseil communal pour nous présenter tout les projets de plan stratégique. »

Madame GOFFINET ajoute que l'association CENTRE-VILLE est un projet pilote qui existe depuis 15 ans mais il ne résout pas à lui seul le problème du commerce. Elle poursuit : « J'invite votre représentant à venir assister au Conseil d'administration parce qu'il arrive fréquemment que l'on ne soit pas en nombre et que nous n'arrivons pas à prendre de décision ou avancer. Notamment pour élaborer le plan stratégique de la GESTION CENTRE-VILLE qui a une durée de vie de 3 à 5 ans nous étions très peu autour de la table pour avancer sur ce dossier! Et au sein du Conseil d'administration de GESTION CENTRE-VILLE il y a l'A.C.I.A., IDELUX, FERRERO et aussi 3 représentants au niveau du Conseil communal. C'est frustrant, en tant que Présidente de vouloir avancer sur des projets qui, à l'extérieur sensibilisent tout le monde mais quand il faut un moment donné se mettre autour de la table il n'y a plus de combattants! » Elle demande de faire passer le message.

Monsieur MEDINGER remercie M. MAGNUS d'avoir insisté sur le volet culturel pour redynamiser la Ville et désire pour être complet citer également la Maison de la Culture d'Arlon. Il invite chacun à se rendre la présentation de la saison le vendredi prochain à 19h ainsi qu'au buffet et verre de l'amitié qui suivront.

Puis à l'unanimité, prend acte de la demande de Monsieur le Conseiller communal Ludovic TURBANG, relative à la redynamisation du commerce Arlonais.

DEMANDE DE M. GAUDRON : Délibération relative à la mise en place d'une commission communale chargée d'étudier un retrait de l'intercommunale VIVALIA et le développement de partenariats transfrontaliers avec un ou plusieurs hôpitaux de la Grande Région.

Monsieur GAUDRON précise que ce n'est pas une question mais une délibération.

Il explique : « On vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur cette question sur la mise en place de cette commission. Tout le monde est au courant que malheureusement le 16 juillet dernier le Conseil d'administration de VIVALIA a décidé de déclencher la guillotine pour l'hôpital d'Arlon et qu'à l'horizon 2025 notre hôpital se contentera de faire des consultations et de la clinique de jour. Unanimement, sur tous les bancs on a toujours déploré la situation de ce dossier VIVALIA 2025 et nous avons toujours montré notre désapprobation par rapport à ce projet. Dans la foulée de ces points nous savons très bien que nous allons prendre la décision d'ester en justice, de faire un recours au Conseil d'état contre cette décision. Et le groupe ECOLO soutiendra évidemment cette démarche. Cependant nous estimons qu'il vaut mieux mettre plusieurs cordes à notre arc pour multiplier les chances de sauver notre hôpital, d'autant plus que la voie judiciaire est intéressante mais nous estimons qu'à part reporter un peu les échéances il sera difficile d'obtenir quelque chose par ce biais-là.

C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en place une commission. Une commission qui sera chargée d'étudier d'une part la sortie de l'Intercommunale VIVALIA par notre Commune, voir par d'autres communes. Il faut savoir que l'article 10.3 des statuts de VIVALIA permet la possibilité de sortir de l'Intercommunale en cas de refonte importante, de restructuration de VIVALIA. On voudrait donc pouvoir envisager cette piste. On ne vous dit pas aujourd'hui 'sortons de Vivalia!', parce que c'est un point complexe, cela nécessite aussi des collaborations. L'hôpital d'Arlon, seul, ne pourra pas être un hôpital qui rayonne d'importance, mais nous voudrions pouvoir tenter, avec d'autres hôpitaux de la Grande Région, l'initiative de la complémentarité. C'était le projet de l'ensemble des partis politiques en Luxembourg jusqu'il y a peu, ça n'a jamais vraiment été

essayé jusqu'au bout. Essayons donc dans un autre territoire, celui de la Grande-Région, celui de la proximité de la France, du Grand-duché de Luxembourg qui correspond certainement bien plus à notre bassin de vie que par exemple un hôpital à Marche-en-Famenne.

Je veux aussi mettre en avant un autre aspect : vous connaissez tous la devise de la Belgique 'L'UNION FAIT LA FORCE'. Je ne reviendrai pas sur différents épisodes mais on sait très bien que dans ce dossier-là, nous, Conseillers de l'opposition (aussi bien MR qu'ECOLO) on a pu être déçus sur certaines tentatives de cavalier seul du Collège parce nous estimons que dans ce dossier on n'a jamais fait de politique; on a voulu se battre tous ensemble pour notre hôpital, pour les Arlonais... et on sait en plus que dans les états majors de vos partis vous ne réobtiendrez pas un soutien pour défendre ce projet. Sortons donc une union au niveau des différents groupes politiques pour pouvoir ensemble réussir à obtenir un résultat concret pour notre hôpital.

C'est en gros ce que le groupe ECOLO propose aujourd'hui : une commission qui étudiera une sortie de VIVALIA et en même temps des collaborations avec la Grande Région.

Pourquoi aujourd'hui? Tout simplement parce que nous savons qu'un projet tel que celui-là est un projet ambitieux et qui prendra du temps à développer (10 ans seront peut-être bien nécessaires). Ne nous mettons pas le couteau sous la gorge, prenons le temps parce qu'il faudra aussi négocier avec ces partenaires éventuels, cela ne se fera pas tout seul. »

Monsieur MAGNUS désire répondre en ce qui concerne le problème de la sortie de l'Intercommunale. Il précise que pour ce point il répondra plus de manière juridique que politique car c'est un problème pour lequel ils ont déjà réfléchi et pour lequel ils ont déjà fait des consultations juridiques (il ajoute que la dernière consultation juridique date de tout à l'heure à 18h43 exactement).

Il poursuit : « Je vais donc me permettre de lire des choses parce que je voudrais, dans cette matière éminemment compliquée, être précis dans ce que je vous dis et ne pas partir dans des considérations qui ne seraient pas juridiques. Et ce parce que la sortie d'une Intercommunale se règle par des textes qui sont repris dans le code de la démocratie locale et dans les statuts. Il faut donc s'en tenir à ces textes.

Il y a deux possibilités de se retirer de VIVALIA : Le retrait au terme prévu ou le retrait 'en cours de route'.

Le terme prévu pour une Intercommunale c'est 30 ans, et l'Intercommunale est constituée pour un terme venant le 06 août 2034. C'est à cette date que la Commune d'Arlon pourrait éventuellement se retirer.

Cependant l'article 1523.22 du code de la démocratie locale fixe les modalités de retrait : Si la Commune est appelée à exercer l'activité précédemment confiée à l'Intercommunale elle est tenue de reprendre à un juste prix les installations et établissements situés sur son territoire et destinés exclusivement à la réalisation de l'objet social (en ce qui la concerne) ainsi que le personnel de l'Intercommunale affecté à l'activité reprise. Les biens reviennent cependant gratuitement à la Commune dans la mesure où ils ont été financés totalement par celle-ci. Ou encore, dès que celle-ci, située sur le territoire de la Commune et affectée à son usage par l'Intercommunale ont été complètement amortis. En d'autres mots même si cette approche est très théorique, si la Commune d'Arlon se retire de VIVALIA en 2034 elle devrait en théorie rembourser à l'Intercommunale les investissements non amortis que VIVALIA a réalisés pour l'hôpital d'Arlon.

En conclusion si le retrait de la Commune d'Arlon de VIVALIA et la réhabilitation d'un hôpital à Arlon coûterait cher à la Commune il pourra en être de même pour VIVALIA qui devrait alors faire fonctionner un nouvel

hôpital sans la patientèle et le personnel médical de la Commune la plus peuplée de la Province.

Donc en dehors du fait qu'en 2034 certains d'entre nous ne feront plus de politique, il y a d'autres possibilités qui me semblent peut être plus intéressantes. Et c'est la sortie avant terme. »

M. MAGNUS cite alors une partie du texte : 'Dans l'hypothèse d'un retrait avant le terme prévu, le législateur considère le retrait anticipé comme une rupture unilatérale du contrat et soumet ce retrait à des conditions strictes et moyennant dédommagement des autres associés. Comme il est prévu dans l'article 1532 du code de la démocratie locale tout associé peut se retirer dans les cas suivants :

- 1) Après 15 ans, à compter selon le cas, du début du terme statutaire en cours de son affiliation, moyennant l'accord de deux tiers des voies exprimées par les autres associés. M. MAGNUS ajoute que deux tiers ce ne sera peut-être pas facile à obtenir.
- 2) Si un même objet d'intérêt communal, (c'est le décret de mars 2007 - article huit) est confié dans une même commune à plusieurs intercommunales, régies et organismes d'intérêt publics; la commune peut décider de le confier pour l'ensemble de son territoire à une seule intercommunale. M. MAGNUS précise que ce n'est pas non plus le cas ici.
- 3) En cas de restructuration dans un souci de rationalisation, une commune peut décider de se retirer de l'intercommunale à laquelle elle est associée pour rejoindre une autre intercommunale dans les conditions prévues au premier point, c'est-à-dire avec une majorité des deux tiers. (Il ajoute encore une fois que cela lui semble difficile);
- 4) Unilatéralement, lorsque l'intercommunale est en défaut de mettre à exécution son objet social dans un délai de trois mois à compter de sa constitution.' M. MAGNUS ajoute en hypothèse que les associés ne peuvent donner leur démission dans l'association que dans les dix premiers mois de l'année écoulée, au-delà de cela la démission ne prendra cours qu'à l'exercice suivant.

Il ajoute qu'ils ont demandé à leur avocate de 'creuser' ce point-là et il explique ce qu'elle dit :

« Force est de relever que la rédaction d'objet social est comme d'ordinaire relativement large. En tirant sur les principes on pourrait tenter de soutenir que l'objet social de VIVALIA devait être interprété à la lumière des accords ayant précédé la création de VIVALIA (accord de SAVY, de Saint-Ode, plan de fusion) qui contiennent l'intention originaire des fondateurs de VIVALIA, à savoir notamment le maintien de quatre sites hospitaliers aigus et le développement de la cardiologie à Arlon. VIVALIA est déjà le résultat d'une restructuration des soins de santé. Par ailleurs le droit de retrait unilatéral prévu à l'article 1532 du code de la démocratie locale est fondé sur la nécessaire continuité d'exercices des activités de services publics et sur le contrat du non respect par l'intercommunale des engagements statutaires qui lui incombe. Il serait donc nécessaire de pouvoir démontrer que VIVALIA n'a pas mis en œuvre son objet social et que cette attitude a mis, ou est susceptible de mettre en péril la continuité du service public. En procédant quelques années à peine après, à des suppressions d'hôpitaux, notamment celui d'Arlon, VIVALIA semble agir au mépris de l'intérêt général et du service public. Et d'une certaine manière n'accomplirait pas son objet social. »

Il poursuit : « Je veux bien faire une commission mais je crois qu'il faut plutôt demander à notre avocat de creuser encore un peu ce point de vue là. Parce qu'on va se réunir pour dire qu'on est tous d'accord avec ce qu'elle a écrit... mais lorsqu'on lit le point quatre 'l'intercommunale est en défaut de mettre à exécution son objet social', est-ce qu'on peut dire que dans l'objet social que tous les éléments qui ont été annoncés avant la création de VIVALIA sont des éléments qui font de près ou de loin partie des statuts? C'est la question qu'elle se pose. »

Il maintient que pour le moment se réunir ne servirait pas à grand-chose, qu'il faut d'abord creuser cette réflexion. Il n'est pas contre la création d'une commission mais il ne voit pas l'intérêt dans l'état actuel des choses.

Monsieur GAUDRON dit partager la difficulté et insiste sur le fait que c'est bien parce qu'il y a une difficulté qu'il est important de pouvoir au plus vite se réunir tous ensemble, unir ses forces, pour utiliser chacun son levier comme l'a dit tout à l'heure M. TURBANG, et ce afin de multiplier les chances de réussir. Il est pour le fait d'ester en juste mais aussi mettre d'autres pistes en marche.

Il poursuit : « Il faut d'une part étudier la question juridique, mais aussi étudier 'qu'est-ce qu'on aurait à vendre à nos éventuels partenaires? Qu'est-ce que l'hôpital d'Arlon? Qu'est-ce qu'on peut y proposer? Quels seraient les besoins qu'on aurait à aller chercher dans les autres hôpitaux?' Je pense que le point est suffisamment complexe pour ne pas perdre de temps et pouvoir déjà réfléchir à cela ensemble. D'une part pour pouvoir avancer mais d'autre part également ce serait une question de confiance entre nous parce qu'on déplore qu'à multiples reprises le Collège a voulu avancer seul. Encore cet été, le Collège rencontre avec d'autres communes l'avocate qui a été définie si on est en justice; et nous groupe de l'opposition nous ne sommes pas joints à ces rencontres! Je pense qu'à un moment il faut dire 'ça suffit', si vous aussi vous voulez vraiment sauver l'hôpital d'Arlon comme nous, montrez-le nous et collaborons! Parce qu'on sait bien que ce ne sera pas dans les états majors de vos partis qu'on pourra trouver du soutien et c'est bien pour cela qu'il me semble important de mettre en place cette commission. »

Monsieur MAGNUS maintient que l'important pour le moment c'est d'avancer.

Il ajoute : « Dans l'organe qui est chargé de la représentation populaire d'introduire une action en retrait de VIVALIA sur base d'arguments qui nous sont donnés, allons-y! Mais ce point n'est pas à l'ordre du jour, et comme vous l'avez dit on est en discussion avec l'ensemble des bourgmestres de l'arrondissement et on essaye aussi de faire des choses en commun de manière à avoir plus de poids au niveau de notre province.» Il donne ensuite la parole à M. GOEDERT.

Monsieur GOEDERT dit que l'objet de la commission c'est d'étudier le scénario. Il poursuit : « Avant aujourd'hui nous n'avions pas les conclusions et les interprétations de l'avocate, d'où notre démarche. Et je vous remercie d'en avoir fait profiter tout le conseil. On a vu aujourd'hui la complexité juridique de ce scénario, mais il y a aussi la complexité budgétaire, la complexité organisationnelle; et c'est toute cette complexité qui nous a incité à faire cette proposition pour ne pas se retrouver dans sept ou huit ans à se dire 'on n'a plus trop le choix il faut bricoler quelque chose'.

Et pourquoi dès maintenant? C'est pour donner un signal à la population, mais aussi aux médecins. Un médecin projette sa carrière dans les dix, quinze, vingt ans à venir; ce n'est pas un plan à un, deux ou trois ans! Et si aujourd'hui on donne un signal qu'on veut sauver cet hôpital, et on met toutes les chances de notre côté, je pense que c'est un signal fort que l'on peut donner aux médecins et au personnel soignant de rester à Arlon, d'investir du temps et de l'énergie dans l'hôpital d'Arlon, de ne pas se dire 'finalement ça ne sert à rien de travailler pour l'hôpital d'Arlon puisque dans dix ans je serais ailleurs'. »

Monsieur MAGNUS dit qu'il est bien d'accord avec les arguments pour sauver l'hôpital et qu'il est possible de discuter de l'opportunité de créer ou non une commission lors d'une réunion en dehors du Conseil communal.

Monsieur PERPETE ajoute : « On peut comprendre vos préoccupations et le Collège les partage; et le Collège a pris les devants, vous n'étiez pas sensé le savoir, sur cet aspect-là de sortir éventuellement de cette Intercommunale. Où nous ne vous rejoignons pas encore c'est sur le timing

pour le faire et la forme que vous proposez d'une commission. Il y a quand-même trois choses et M. MITRI va parler des collaborations etc.

Sur le plan du retrait, il est vrai que c'est peut-être l'arme dissuasive la plus importante, peut-être plus que d'autres recours.

Mais y a un vrai travail juridique et financier à faire faire, et quand on aura cela d'une manière approfondie alors se posera la question de 'qu'est-ce qu'on décide?', et ça cela doit venir ici!

Aujourd'hui nous n'avons pas les outils, aucun membre du Conseil communal ici ne pourra suffisamment approcher la totalité des problèmes qu'un retrait poserait. Donc laissons travailler d'abord les spécialistes dans une certaine discrétion qui est nécessaire dans ces matières-là.

Et puis il y aura un vrai travail à faire, utiliser les réseaux... car c'est vrai que si une commune comme Arlon sort cela fera déjà des dégâts, mais si plusieurs sortent cela fera beaucoup plus de dégâts!

Ensuite, sur le plan de l'outil, une commission c'est bien mais si un jour nous prenons la décision d'en créer une il faudra alors un comité de pilotage, avec des vrais spécialistes budgétaires, médicaux, financiers, des représentants, des partenaires qu'on aurait pu approcher, de banques, de représentants par partis, etc. qui se réunissent régulièrement. Un vrai comité de pilotage c'est un boulot à quart temps! Une commission aujourd'hui ou demain c'est bien mais cela ne servira à rien.

Monsieur MAGNUS revient sur les dires de Monsieur GOEDERT par rapport à l'aspect budgétaire qui est fondamental. Il a ajouté qu'il ne se sent pas capable de piloter quelque chose comme ça. Il propose éventuellement une réunion pour lancer cette réflexion et discuter de cette commission il insiste que s'ils veulent aller dans ce sens-là il faut se donner les moyens, comme l'a expliqué Monsieur PERPETE.

Monsieur GAUDRON insiste : « Vous n'avez pas compris l'idée de ce que nous proposons : l'idée n'est pas simplement de se voir une fois comme ça pour faire un défouloir collectif sur les méchants décideurs de VIVALIA! L'idée c'est se réunir et s'entourer d'experts, pouvoir ensemble mûrir, voir quelle sont les pistes à envisager et cela ça prendra du temps car vous l'avez dit, aujourd'hui nous n'avons pas les outils. C'est pour cela que nous vous demandons aujourd'hui de vous prononcer sur mise en place de cette commission et j'invite vraiment l'ensemble des Conseillers à oser faire une démarche constructive. Il faut se rendre compte que si on veut sauver l'hôpital d'Arlon on devra le faire tous ensemble. J'invite chacun à se poser la question 'Si on ne le fait pas aujourd'hui qui le fera et quand?' »

Monsieur MAGNUS demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir cette réflexion également avec leurs amis de l'Arrondissement et Monsieur GAUDRON répond qu'il n'y a aucun souci à cela. Monsieur MAGNUS répond qu'il faut avant résoudre leur problème du point cinquante-cinq et qu'ensuite ils peuvent se revoir au sein de l'Arrondissement et leur proposer la sortie. Il propose de mettre au point une structure dans laquelle les Conseillers communaux qui le souhaitent pourront participer.

Monsieur PERPETE intervient : « Il ne faut pas se tromper de timing, les Communes associées de l'Arrondissement vont surtout venir chercher ici des solutions. Ils vont demander ce que nous proposons, ce que cela va leur coûter, à quoi cela va les engager, etc... et aujourd'hui on va leur dire qu'on va prendre un avocat, qu'on va faire examiner l'aspect financier, l'aspect médical... ils le savent déjà!

Quand on aura des choses à proposer on pourra peut-être faire adhérer d'abord le Conseil communal, et ensuite les voisins, et peut-être des conseillers médicaux etc. Aujourd'hui les gens attendent de nous des solutions et on n'en a pas encore, nous sommes en train de les préparer.

Monsieur GAUDRON précise que si l'on estime que c'est trop tôt pour se prononcer pour cela aujourd'hui, alors qu'ils en parlent d'abord entre eux, et ils en feront part par la suite.

Monsieur MAGNUS annonce qu'il mettra à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec l'Arrondissement la possibilité du retrait (il rappelle qu'il a reçu ce jour-même l'analyse détaillée) et la création d'un 'groupe de travail, de spécialistes' pour aider à la réflexion.

Monsieur PERPETE explique aussi que si on ouvre à l'opposition, les autres communes vont se dire 'nous aussi alors'. Il précise qu'ils étaient déjà vingt-deux lundi à la salle des mariages pour cette discussion. Faire cela pourrait engendrer la 'bisbrouille' dans les autres communes ainsi qu'augmenter trop considérablement le nombre de participants aux réunions. Il ajoute que ce n'est pas le moment.

Monsieur GOEDERT : « Dites-nous alors ce que vous engagez comme démarches. Depuis le début nous insistons sur la participation commune du Conseil, je ne dis pas de trahir des secrets et de mettre en péril nos chances d'aller en justice mais de simplement nous avertir. » Il déplore le fait de devoir toujours demander pour savoir ou d'apprendre les choses pas la presse.

Monsieur PERPETE n'est pas d'accord avec cette remarque et précise qu'à deux endroits ils ont quand même donné la parole au groupe ECOLO et ajoute que cela ne se fait pas partout.

Monsieur GAUDRON demande si l'enjeu c'est de faire de la politique ou de sauver l'hôpital?

Monsieur MAGNUS dit qu'on est bien d'accord que c'est sauver l'hôpital d'Arlon. Il ajoute suite à la remarque de M. GAUDRON qu'on ne peut pas voter sur la commission maintenant mais on peut le proposer à l'Arrondissement pour voir si on peut faire quelque chose de plus global et s'ils sont également d'accord qu'on réfléchisse là-dessus.

Monsieur GAUDRON insiste et dit que ce point doit être voté comme pour les autres points.

Monsieur MAGNUS répond qu'il va laisser M. MITRI répondre au deuxième point et que l'assemblée votera après.

Monsieur MITRI dit qu'il est touché comme tout le monde de l'importance de cette problématique qui fait vivre depuis plus d'un an des moments très difficile. Il poursuit : « Je souhaite vraiment qu'on cible là où on peut toucher le plus nos adversaires. Toute division au niveau du Conseil communal est certainement l'élément le plus mauvais dans cette bataille. Je rejoins pleinement M. GAUDRON sur le principe de la commission et le principe de partage de la décision. Mais il faut vraiment cibler le moment, et voir comment faire. Évitions la précipitation, pour l'instant ce n'est pas à une semaine - un mois près! Ils nous attendent au premier faux pas et c'est pour cela que je souhaite vraiment qu'on ne fasse pas le vote aujourd'hui parce que personne n'est 'maître' encore de quelle démarche nous allons prendre. Ce qui est important c'est que personne ne sente de notre part, éloigné de la décision à prendre.

Je crois que dans ce problème, comme M. GAUDRON l'a dit, la politique n'a pas sa place. Je n'ai jamais ressenti qu'il y avait une volonté de mettre l'opposition à l'écart; il peut y avoir eu certaines démarches qu'on a du prendre rapidement. C'est cela qui, légitimement, peut froisser un Conseiller qui ne se sent pas vraiment concerné pour une bataille qu'il prend comme sa propre bataille. Maintenant il ne faut vraiment pas montrer que notre Conseil peut se diviser.

Je suis entièrement d'accord avec ce que vous demandez, et cette proposition doit être pensée et réfléchi. Nous n'avions peut-être pas saisi l'importance de votre demande vers un vote de décision maintenant. Par rapport à l'objectif ce n'est pas la meilleure attitude, quitte à revenir avec ce problème et voir comment on peut mêler et mettre l'ensemble du Conseil dans la prise de discussion. Chacun de nous doit pouvoir se sentir investi de cette mission, de venir contacter le Collège pour dire pour dire 'voilà j'ai un tuyau'... On pourrait repenser cela à une prochaine réunion afin d'en discuter avant de passer à un vote qui va diviser notre Conseil dans une problématique vitale. »

Monsieur GAUDRON insiste pour juste mettre en place une commission et que les modalités pourraient être définies ensemble. Il ajoute que si effectivement c'est un peu tôt, la commission pourrait travailler au ralenti au début, et ce ne serait absolument pas un problème pour lui, ni pour l'ensemble du groupe ECOLO.

Il ajoute : « Aujourd'hui on attend un geste fort, et je ne veux pas accuser le Collège; je veux bien croire qu'il n'y avait pas d'intention de mettre l'opposition de côté. Mais il faut un geste fort pour montrer que l'intention n'est pas celle-là et que tous ensemble on va travailler dans la confiance en créant ensemble les modalités de ce groupe de travail. »

Monsieur MAGNUS demande à M. GAUDRON qu'est-ce qui lui a été caché et insiste sur le fait que dans la farde de VIVALIA qui se trouve au Secrétariat TOUTES les notes de Maître VERITER sont reprises.

Monsieur GAUDRON répond que tout vient APRES et qu'ils veulent être associés aux discussions pour pouvoir, avec le Collège, prendre les meilleures décisions.

Monsieur MAGNUS lui répond qu'ils sont associés et Monsieur GAUDRON répond que non et qu'ils sont chaque fois pris sur le fait des décisions que le Collège a pris.

Monsieur MAGNUS n'est pas d'accord, il rappelle qu'il y avait tout dans la farde et que par conséquent il savait ce qu'ils ont demandé.

Monsieur GAUDRON déplore par exemple qu'ils n'aient pas été associés pour le choix de l'avocat.

Il est rappelé à Monsieur GAUDRON qu'il s'agit là de la compétence du Collège.

Suite aux remarques de Monsieur GAUDRON, Madame NEUBERG lui explique qu'il n'est pas possible de les contacter pour chaque décision, mais qu'ils sont bien associés. M. GAUDRON pense toujours que pour ce sujet il serait intéressant qu'ils soient contactés.

Monsieur GAUDRON répond qu'effectivement ils ont avec transparence les décisions du Collège mais il maintient qu'ils ne sont pas associés aux décisions.

Monsieur BIREN pense que les différents orateurs ce sont exprimés avec beaucoup de mesure parce qu'ils ressentent tous cette grosse difficulté. Il comprend qu'il y ait quelques fois un peu d'énervement dans l'esprit des Chefs de Groupes LIBERAL et ECOLO. Il rappelle que la compétence du Collège reste quand-même de diriger la manœuvre à la Ville d'Arlon et a une proposition pour apaiser la situation :

« Ne pourrait-on pas imaginer que le Collège continue son action qu'il a entreprise il y a déjà de très nombreux mois et qui n'est pas facile. Mais que à chaque moment qu'une décision importante a été prise, que le Bourgmestre, entouré de ses Échevins prennent l'initiative de réunir les quatre Chefs de groupe et leur disent à ce moment-là ce qui s'est passé. Je pense alors que les quatre Chefs de groupe sentiraient réellement qu'ils

participent à la gestion communale. M. GAUDRON je vous comprends parfaitement mais soyez raisonnable aussi pour accepter une telle proposition. »

Monsieur MAGNUS propose à M. GAUDRON de réfléchir à la proposition de Monsieur BIREN pendant que Monsieur MITRI va expliquer le deuxième point.

Monsieur MITRI dit rejoindre la proposition de Monsieur BIREN. Il poursuit : « Concernant les partenariats, si on décide de se retirer de VIVALIA, avec la complexité que cela pose, il faut aussi penser à offrir quelque chose à notre population pour leur santé. Sur le plan médical il y a déjà certains contacts mais cela n'en est qu'au début parce que tout dépend de comment le dossier prendra forme. Il existe des possibilités d'accords transfrontaliers, certains sont déjà en route mais si on veut les institutionnaliser il faut que ce soit dans le contexte d'un dossier complet. Et la forme du dossier n'a pas encore pris une direction bien précise. Nous développons : les contacts médicaux sont pris pour intensifier la collaboration, mais pas de contacts sur le plan politique (peut-être par la suite), il est donc impossible que commence cette action de partenariats transfrontaliers pour nous aider dans ce dossier. »

Monsieur MAGNUS propose de mettre ce point du retrait à l'ordre du jour de leur prochaine réunion avec les Bourgmestres de l'Arrondissement et de Libramont et de leur faire part de leur décision. Et en fonction de cela de voir comment on peut avancer dans une réflexion groupée.

Il poursuit en disant qu'il rejoint tout-à-fait Monsieur BIREN et Monsieur MITRI dans l'idée de réunir les Chefs de Groupes. Il ajoute que les décisions sont prises et qu'il leur sera fait part tout à l'heure de la réunion de lundi. Il rappelle que rien n'a été caché et que tout est dans la farde qui se trouve au Secrétariat Communal. Il demande ensuite si Monsieur GAUDRON exige toujours un vote pour ce point.

Après réflexion sur la proposition de Monsieur BIREN le Groupe ECOLO se prononce :

Monsieur GAUDRON précise que leur idée est d'être dans une dynamique constructive et qu'ils sont éventuellement prêts à enlever le vote sur la mise en place de la commission, mais à une condition.

Il explique : « Ce n'est pas d'être uniquement informé des orientations prises par le Collège mais nous souhaitons, avant la moindre prise d'orientation être consultés à l'avance. C'est une étape un peu plus loin dans la collaboration que nous pouvons avoir sans pour autant être dans cette structure d'une Commission Communale, qui je l'entends est prématurée pour vous. Donc sur base de cette condition nous pouvons envisager un retrait du vote sur ce point. »

Monsieur MAGNUS pense qu'il n'est pas raisonnable que le Collège doive chaque fois leur demander leur avis, voir leur accord avant de prendre une décision. Il ne voit pas où on a déjà vu cela.

Monsieur GAUDRON exige alors le vote et des discussions s'ensuivent...

Le vote est clôturé à 3 voix 'pour' (Monsieur GAUDRON, Monsieur GOEDERT et Madame BURNET) et le reste de l'assemblée 'contre'.

Monsieur MAGNUS passe ensuite au point suivant et donne la parole à Madame WILLEMS.

DEMANDE DE MME WILLEMS : Organisation de cours particuliers de langues à l'école de Waltzing.

Monsieur TRIFFAUX apporte sa réponse par rapport au texte de Madame WILLEMS : Il dit qu'il ne faut pas mélanger l'enseignement obligatoire et les activités qui se donnent en dehors des cours. Il précise qu'en plus la Commune n'est pas organisatrice de ces cours particuliers.

Il poursuit : « Très clairement, dans les quinze écoles communales primaires et dans les seize maternelles que nous organisons, nous respectons la loi, nous respectons les décrets et je tiens à votre disposition tous les rapports d'inspections et vous verrez que nous sommes plus qu'en ordre et que nous avons droit à des félicitations. Nous sommes donc en conformité avec la législation!

Dans le Décret il n'est pas prévu de cours de langues en maternelle ni en primaire (de la 1^{ère} à la 4^{ème} année). Il est prévu des cours de langues à raison de 2h par semaine dans les classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires.

Il y a déjà une vingtaine d'années de cela la Commune d'Arlon a consulté tous les parents pour savoir quelle langue on voulait enseigner à Arlon car nous avons le choix; 80% des parents ont choisi la langue anglaise. Nous avons donc recruté des professeurs de langue anglaise, des professeurs de qualité, qui ont été nommés au fil du temps et qui dispensent leur enseignement de manière tout à fait gratuite! Et les 400/450 enfants qui sont dans ces classes de 4^{ème} et 5^{ème} primaires acquièrent des compétences qui vont leur permettre de poursuivre leur cursus scolaire et de s'épanouir plus tard dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et autre. Donc la loi est parfaitement respectée!

Ce qui se passe une fois que la cloche sonne à 16h00 c'est tout à fait autre! Certains vont apprendre, de la guitare, d'autres ce sera du karaté, de la batterie, des jeux de rôles... Et dans le cadre de ces activités il y a effectivement les cours de langues, et pour ce il y a deux possibilités : soit ils sont dispensés dans des écoles privées (comme PRO LINGUIS); soit ce sont des comités de parents qui souhaitent organiser des cours de langue pour les enfants de l'école.

Madame WILLEMS dit être interpellée par le fait de dire que ce qui se passe après 16h00 c'est autre chose :

« Ce n'est pas vrai! Vous savez très bien que l'école reste l'école! A partir du moment où vous mettez des locaux à disposition vous avez quand-même un droit de regard. Moi ce qui m'interpelle surtout c'est que ces cours ne pouvaient être dispensés qu'à vingt-quatre enfants, et en plus pour une somme de 450 €! Tout le monde n'a pas les moyens de mettre une somme pareille! A partir du moment où vous donnez la possibilité que les enfants aillent des cours avec des entreprises qui ne sont pas privées et que vous pouvez donner des cours à un plus grand nombre d'enfants c'est très bien, mais j'ai ici le courrier des parents qui organisent trois groupes (il y aura trois ateliers de huit personnes) les lundis, mardis et jeudis ou vendredis. Donc il y a vingt-quatre enfants sur toute l'école qui pouvaient avoir des cours particuliers! Je n'ai pas trouvé cela normal! ». Elle trouve que s'ils ont les moyens ils peuvent les mettre à Thiaumont et ajoute que c'est de la discrimination.

Monsieur TRIFFAUX n'est pas d'accord avec cette dernière remarque et Madame WILLEMS reste sur sa position.

Monsieur TRIFFAUX cite plusieurs exemples pour insister que dans toutes les écoles il y a des activités (sports et autres).

Monsieur TRIFFAUX et Madame WILLEMS ne tombent pas d'accord, Madame NEUBERG ajoute alors que par exemple des parents suivis par le CPAS peuvent obtenir des aides pour aider à payer ces cours. Elle ajoute qu'elle est certaine qu'il y a aussi d'autres moyens d'obtenir des aides dans ces cas-là.

Madame WILLEMS est sceptique quant au fait que le CPAS va financer des cours de langues à 450 € l'année et Madame NEUBERG précise que le CPAS peut octroyer une participation via le 'fond de participations'.

Madame WILLEMS lui propose d'organiser des cours de langues dans les écoles communales de la Commune d'Arlon après 16h00.

Monsieur TRIFFAUX explique que la Communauté Française n'a pas les moyens d'organiser des cours de langue en maternelle et/ou durant les 4 premières années primaires. Il ajoute qu'aucune école actuellement sur Arlon (et la majorité des autres communes) n'a les moyens financiers d'organiser des cours de langues en dehors de la 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Il précise par contre, qu'il y a à Arlon, une piscine, des logements sociaux, une bibliothèque, des crèches, etc.... Et il n'est pas contre les initiatives des parents à organiser des cours.

Monsieur MAGNUS clôture ce point et annonce que le point cinquante-cinq qui était prévu en huis-clos va passer en séance publique.

55. SERVICE JURIDIQUE : Autorisation d'ester en justice - recours en annulation devant le Conseil d'État dans le dossier 'VIVALIA'.

Monsieur MAGNUS reprend les éléments du rapport :

« Vu la décision du Conseil d'administration de l'intercommunale VIVALIA du 30 juin 2015 décidant de localiser le futur Centre hospitalier Centre/sud à Léglise;

Et vu les décisions du Conseil d'administration de l'intercommunale VIVALIA du 16 juillet 2015 décidant de ne PAS adopter notre plan alternatif hospitalier; et d'adopter le projet VIVALIA 2025 sur base du principe du bi-site Centre/Sud/Marche et demander aux Conseils médicaux la fusion de leurs Conseils en un Conseil médical unique. Vu le calendrier des modalités de mise en œuvre de ces décisions, considérer que ces décisions appliquent à terme : l'hôpital d Arlon deviendra une simple clinique sans maternité ni service des urgences, le Collège communal sollicite l'autorisation du Conseil communal pour ester en justice afin d'introduire un recours en annulation et une demande de suspension devant le Conseil d'État à l'encontre des décisions du Conseil d'administration de l'intercommunale VIVALIA des 30 juin et 16 juillet 2015. »

Il passe au vote : le groupe MR s'abstient

Monsieur MAGNUS ajoute que MESSANCY a voté de manière unanime 'pour'. Il trouve dommage de ne pas avoir l'unanimité sur ce point et demande au groupe MR s'ils veulent s'exprimer sur leur abstention.

Monsieur TURBANG trouve que cette décision est prématurée, il précise qu'ils n'ont pas votés 'contre'.

Monsieur MAGNUS ajoute une précision : « Un recours en suspension c'est un recours en urgence, et il doit être fait dans un délai de 60 jours à partir du moment où ils ont eu la communication, et la fin du délai est le 31 de ce mois-ci. »

Monsieur TURBANG estime que cela aurait été bien de proposer ceci un peu plus tôt afin qu'ils aient le temps d'avoir d'autres informations.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à minuit et quart.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre-Président,

M. STEVART

V. MAGNUS